

COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1894

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Mai 1895.



GENÈVE
IMPRIMERIE W. KÜNDIG & FILS

1895

COMPTÉ-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1894

Présenté au Conseil Municipal par le Conseil Administratif
en Mai 1895.



GENÈVE
IMPRIMERIE W. KÜNDIG & FILS
—
1895



COMPTE-RENDU
DE
L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
DE LA
VILLE DE GENÈVE
PENDANT L'ANNÉE 1894

MESSIEURS,

En conformité des prescriptions de la loi du 5 février 1849 sur les attributions des Conseils municipaux et sur l'administration des Communes, le Conseil Administratif a l'honneur de vous présenter le compte-rendu de sa gestion pendant l'année 1894.

Comme d'habitude, nous suivrons, dans ce rapport, l'ordre adopté pour le budget. Les matières qui n'ont pas de place déterminée dans le cadre budgétaire sont classées dans le Chap. II, *Administration*.

CHAPITRE PREMIER

FINANCES

Les **dépenses** de l'exercice de 1894 se sont
élevées à Fr. 3 419 437 45
Le produit des **recettes** a été de » 2 958 608 65
L'exercice solde donc par un *déficit* de Fr. 460 828 80
dont Fr. 130 573 80 à prélever sur le *Fonds de réserve spécial* créé
pour parer aux insuffisances de recettes provenant de la réduction graduelle de l'indemnité
fédérale pour la suppression de l'octroi (cette réserve se trouve par là complètement absorbée)
et 30 255 — à porter au compte de *Résultats généraux*.
Fr. 160 828 80 somme égale au déficit budgétaire.

Le budget évaluait l'ensemble des **dépenses** à ¹ Fr. 2 982 525 —
Divers crédits supplémentaires, votés au cours
de l'exercice, ont augmenté cette somme de » 36 100 —
Le total présumé des *dépenses* était ainsi de Fr. 3 018 625 —
il a donc été dépensé en plus des prévisions » 100 812 45
Somme égale aux *dépenses* effectuées » 3 419 437 45

¹ Il est à observer que ce chiffre n'est pas celui que donne le tableau récapitulatif des dépenses du budget. Ce dernier n'est, en effet, que de Fr. 2 968 000, trop faible de Fr. 13 725, par le fait qu'on n'y a pas compris la dépense supplémentaire de l'assurance du théâtre telle qu'elle résulte de l'arrêté du Conseil Municipal du 19 décembre 1893. (Voir la note explicative p. 19 du budget.)

Les recettes , qui ont atteint, comme nous venons de le dire	Fr. 2 958 608 65
n'avaient été prévues au budget que pour	» 2 856 800 —
	<hr/>
Elles ont donc donné une <i>mieux-value</i> de	Fr. 101 808 65
	<hr/>
Le déficit prévu au budget était de	Fr. 125 725 —
Les crédits votés au cours de l'exercice, en	» 36 100 —
	<hr/>
portaient ce déficit au total présumé de	Fr. 161 825 —

La mieux-value réalisée sur les recettes ayant été de	Fr. 101 808 65
dont il faut déduire l'augmentation des dépenses, soit	» 100 812 45
	<hr/>
la bonification nette ainsi obtenue est de	» 996 20
	<hr/>
ce qui réduit le déficit effectif à	Fr. 160 828 80
	<hr/>

somme indiquée ci-dessus.

Les chiffres qui précèdent comprennent diverses réserves qui seront indiquées à chacun des articles qu'elles concernent et parmi lesquelles il convient de mentionner les suivantes :— Fr. 30 395 pour l'entreprise de Chèvres, — Fr. 25 000 pour l'assurance du théâtre.

Au chapitre IV des recettes, lettre *a*, *Intérêts du fonds Brunswick pour les collections*, nous avons une mieux-value importante sur les prévisions budgétaires. La Ville a reçu, en effet, pour les intérêts de ce fonds, l'année dernière, la somme de Fr. 58 472 20, tandis que la recette inscrite au budget n'était que de Fr. 37 500. L'excédent est donc de Fr. 20 972 20. Cette situation s'explique par le fait qu'à l'origine de la convention passée avec la Caisse hypothécaire, en 1874, les intérêts du premier semestre au 5 septembre 1874 furent seuls portés au compte de cet exercice; les intérêts afférents à la période du 5 septembre au 31 décembre se trouvèrent reportés sur l'exercice suivant, et cet état de choses se reproduisit d'année en année jusqu'à l'an dernier où, à la suite de la conclusion de la nouvelle convention intervenue avec la Caisse hypothécaire, cet établissement a réglé les intérêts au 31 décembre. La Ville a donc touché

l'intérêt de 5 % sur son dépôt d'un million du 5 septembre 1893 au 5 mars 1894, et 4 % du 5 mars au 31 décembre 1894.

Nous vous proposons d'employer comme suit cette somme de Fr. 58 472 20 :

A l'exercice budgétaire	Fr.	37 500 —
Allocation à M. Nicole pour achat de papyrus	»	300 —
Allocation supplémentaire au Musée d'histoire naturelle	»	2 067 50
Allocation à la Bibliothèque publique	»	8 500 —
Création d'un compte de réserve spécial en faveur des musées et collections	»	10 104 70
Somme égale	Fr.	<u>58 472 20</u>

En examinant par chapitre le détail des recettes et des dépenses, on constate que les augmentations et diminutions par rapport aux prévisions budgétaires sont les suivantes. Ces différences seront expliquées sous les diverses rubriques auxquelles elles se rapportent.

RECETTES

Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Intérêts, redevances spéciales	—	Fr. 28 132 30
II. Taxe municipale	Fr. 38 805 65	—
Etat-civil	—	» 180 20
III. Abattoir et marché au bétail	» 16 831 55	—
IV. Instruction publique	» 4 985 50	—
V. Théâtre.	—	—
VI. Propriétés municipales	» 5 202 35	—
VII. Service des Eaux	» 49 047 05	—
VIII. Voirie	» 7 438 65	—
IX. Eclairage de la ville	» 246 45	—
X. Police et surveillance	» 388 —	—
XI. Halles, marchés et locations sur la voie publique	» 17 283 —	—
XII. Secours pour les incendies	» 401 25	—

A reporter Fr. 140 329 45 Fr. 28 312 50

	<i>Report</i>	Fr. 140 329 45	Fr. 28 312 50
XIII. Convois funèbres	—		11 807 70
XIV. Cimetières	2 715	—	—
XV. Recettes imprévues	—		1 115 60
	Augmentations	Fr. 143 044 45	Fr. 41 235 80
	Diminutions	41 235 80	—
	Reçu en plus	Fr. 101 808 65	

DÉPENSES

Chapitres.	En plus.	En moins.
I. Amortissements et intérêts	—	Fr. 17 106 35
II. Frais d'administration	Fr. 6 588 40	—
III. Abattoir et marché au bétail	2 480 85	—
IV. Instruction publique, Beaux- Arts, Industrie	22 510 45	—
V. Théâtre et concerts	1 910 95	—
VI. Propriétés municipales	16 859 40	—
VII. Service des Eaux	7 144 65	—
VIII. Voirie	52 805 50	—
IX. Eclairage de la ville	—	524 60
X. Police et surveillance	1 201 —	—
XI. Halles et marchés	1 524 95	—
XII. Secours pour les incendies	4 033 95	—
XIII. Convois funèbres	—	2 456 35
XIV. Cimetières	—	842 70
XV. Dépenses diverses et impré- vues	2 921 25	—
Réception du Congrès des orientalistes, crédit sup- plémentaire	1 761 10	—
	Augmentations	Fr. 121 742 45
	Diminutions	20 930 —
	Dépensé en plus	Fr. 100 812 45

Les divers crédits supplémentaires votés au cours de l'exercice sont compris dans les chiffres ci-dessus.

Résultats généraux.

Ce compte présentait au 1^{er} janvier 1894 un solde créancier de : Fr. 13 480 85

Nous l'avons débité en 1894 des sommes suivantes :

Installation de l'échaudage à vapeur à l'Abattoir Fr. 9 710 40

Aménagement de la maison municipale rue du Cheval-Blanc 5 989 60

Collège de Saint-Antoine (solde du coût des réparations). 24 809 80

Bâtiments scolaires, (anc. Lancaster, Pâquis, garçons et filles, rue Necker) excédent des dépenses sur les crédits votés (603 000) 1 400 25

Réparations au monument Brunswick 36 684 80

Toiture du Musée Rath et réparations au même bâtiment 32 394 50

Solde du déficit budgétaire de l'exercice de 1894 30 255 —

Ensemble Fr. 141 244 05

Solde débiteur à nouveau 127 763 20

Fr. 141 244 05

Rescriptions.

Rescriptions votées en 1894.

Les rescriptions votées jusqu'à la fin de 1893 s'élevaient à Fr. 2 661 500 — dont il faut déduire :

Allocation à la Caisse d'Épargne pour le percement de la rue Vallin : il devait être pourvu à cette dépense par des rescriptions, mais elle a été couverte par la réalisation de la succession Vallin. 430 000 —

A reporter Fr. 2 231 500 —

Report Fr. 2 231 500 —

Ce solde s'est dès lors augmenté des sommes suivantes :

Juillet 13	Nouveau groupe pompes et turbines (installation de la Coulouvrenière) . . .	90 000 —
Octobre 26	1° Arrangement du quai des Pâquis, part de moitié : . . . Fr. 50 000	
	2° Raccordement de la prom. du Lac avec la promenade qui doit être aménagée le long du quai des E'-Vives . . .	18 000
	3° Aménagement de la promenade du Lac . . .	20 000
		88 000 —
• 30	Remboursement anticipé des instal- lations d'éclairage faites par la Compagnie de l'Industrie électrique chez ses abonnés	54 563 50
Novembre 6	Aménagement de la deuxième partie du cimetière de Saint-Georges . . .	140 000 —
• 6	Prolongation de l'égout collecteur de la rive droite et création d'un quai en aval de la promenade de Saint- Jean Fr. 150 000	
	Moins :	
	Allocation de l'Etat de la Commune du Petit-Sacon- nex et des propriétaires intéressés . Fr. 100 000	
	A prendre sur les crédits pour tra- vaux du Rhône.	17 500
		117 500
		32 500 —
	Total des rescriptions votées par le Conseil Muni- cipal au 31 décembre 1894	Fr. 2 636 563 50

Rescriptions pour acquisitions d'immeubles en l'île.

Suivant le tableau n° 6 du compte-rendu de 1893, le montant des rescriptions affectées aux acquisitions d'immeubles en l'île s'élevait à Fr. 1 356 585 80

Il n'en a point été voté de nouvelles depuis lors.

Par contre, en 1894, il a été effectué diverses ventes de terrain à MM. Rivoire, Butin et à la Société immobilière, pour une somme de 333 943 80

Ce qui réduit le montant ci-dessus à Fr. 1 022 642 —

Rescriptions pour pavage en bois.

Ce compte était débiteur, à la fin de l'exercice de 1893, après déduction des amortissements prévus, de Fr. 213 917 —

Il a été amorti en 1894 » 14 913 —

Rescriptions restant en cours pour cet objet. Fr. 199 004 —

Le solde disponible des crédits votés pour travaux à exécuter était au 1^{er} janvier 1894 de Fr. 30 626 90

Il a été dépensé en 1894 » 25 349 40

La somme disponible sur ces crédits est donc, au 1^{er} janvier 1895, de Fr. 5 277 50

L'expérience a montré que la durée du pavage en bois est notablement inférieure aux premières estimations. Il en résulte que l'amortissement prévu ne sera pas assez rapide.

Les rescriptions en cours au 1^{er} janvier 1894 s'élevaient à Fr. 1 400 000 —

Il en a été émis pendant l'année 1894 pour une somme de » 3 975 000 —

Ensemble Fr. 5 075 000 —

Il en a été remboursé » 3 525 000 —

Il reste en cours au 1^{er} janvier 1894 Fr. 1 550 000 —

Au 31 décembre 1894, les rescriptions *générales* autorisées suivant tableau n° 4 forment Fr. 2 636 563 50

Les rescriptions pour aménagement du quartier de l'île suivant tableau n° 5. Fr. 1 356 585 80

Dont à déduire :

Les ventes de terrain réalisées en 1894. 333 943 80 1 022 642 —

Les rescriptions pour pavage en bois suivant tableau d'amortissement 199 004 —

Ensemble Fr. 3 858 209 50

Moins : celles non émises à ce jour 2 308 209 50

Rescriptions restant en cours au 31 décembre 1894 Fr. 1 550 000 —

Comptes spéciaux.

1° LEGS VALLIN

M. Adrien Vallin, décédé à Genève le 8 avril 1892, avait, par testament du 1^{er} du même mois, disposé de tout son avoir en faveur de la Ville de Genève, sauf quelques legs particuliers. Ce legs universel avait été accepté par arrêté du Conseil Municipal en date du 6 mai. La fortune ainsi recueillie par la Ville était évaluée, au bilan de 1893, comme suit :

Immeuble rue de la Corraterie, 14 Fr. 250 000 —

Titres en portefeuille 78 268 50

Dépôts à la Caisse municipale. 102 248 55

Ensemble Fr. 430 517 05

Par son arrêté du 2 décembre 1893, le Conseil Municipal a décidé d'allouer le montant approximatif de ce legs, soit la somme de 430 000 francs, à titre de subvention, à la Caisse d'Épargne, pour le percement de la future rue Vallin et la construction de logements ouvriers. Il a donc fallu réaliser les valeurs représentant l'actif de la succession, et le Conseil Municipal, par délibération du 6 novembre dernier, nous autorisa à offrir en vente aux enchères publiques, sur

la mise à prix de 280 000 francs, la maison de la rue de la Corra-
terie, pour laquelle nous avons acheteur à ce prix.

Cette vente a eu lieu le 26 novembre. Après cent treize enchères,
l'immeuble a été adjugé à M. Flegenheimer au prix de 313 100 francs,
laissant ainsi à la Ville un bénéfice de 63 100 francs sur le prix
d'inventaire.

Le compte relatif au legs Vallin a été réglé comme suit :

Prix de vente de l'immeuble, rue de la Corra- terie	Fr. 313 100 —
Sur cette somme, il a été prélevé :	
Pour mise en valeur de l'immeuble	
et frais de vente	Fr. 7 472 45
A passer au compte de <i>Fonds capi- tal</i> , comme le prévoyait l'arrêté du Conseil Municipal	» 55 627 55
	<hr/>
Somme égale au montant de la plus-value . .	Fr. 63 100 —
	<hr/>
Montant de l'estimation primitive	Fr. 250 000 —
Les titres et le compte de dépôt ont produit, net	» 180 996 40
Le revenu de l'année a été de	» 16 572 50
	<hr/>
Ensemble	Fr. 447 568 90

Sur lesquels :

Fr. 430 000 — serviront à éteindre les rescriptions émises pour le
paiement de la subvention allouée à la Caisse
d'Épargne.

- 16 572 50 ont été passés à l'exercice budgétaire (Recettes I c).
- 996 40 solde de la réalisation des titres, a été passé à
Fonds capital, ce qui a porté de Fr. 55 627 55 à
Fr. 56 623 95 la somme versée à ce compte.

Fr. 447 568 90 comme ci-dessus.

2° RESTAURATION DU TEMPLE DE SAINT-PIERRE

Ce compte était créancier, au 1^{er} janvier 1894, de Fr. 112 092 —
 Les recettes suivantes sont venues, au courant de
 l'année, s'ajouter à cette somme :

Legs de M. Alfred Du Mont . . .	Fr. 100 —	
Remboursement fait par la fa- mille Des Gouttes, don d'un vitrail pour l'abside	1 591 20	
Versement de l'Association pour la restauration du temple de St-Pierre	44 327 —	
Prélèvement annuel sur la répar- tition des bénéfices de la Caisse Hypothécaire (Budget Ch, 1 a) . . .	3 000 —	49 018 20
Ensemble	Fr. 161 110 20	

Par contre, les dépenses pour travaux de restau-
 ration (tour du nord, faces latérales, etc.) se sont
 élevées à Fr. 121 339 70

En outre, nous avons dû ex-
 tourner une écriture passée dans
 l'ancienne comptabilité, Exercice
 1891 : Paiement fait par la Caisse
 hypothécaire . . . Fr. 34 272 —
 moins intérêts bo-
 nifiés par la dite . . . 11 269 45 . . . 23 002 55 . . . 144 342 25

Solde créancier disponible à nouveau Fr. 16 767 95

Voici l'explication de ce dernier article :

Lorsque la Ville a établi son nouveau système de comptabilité, en
 1892, elle a fait figurer au bilan du 31 décembre 1891 la somme
 de Fr. 171 108 85 lui revenant pour ses $\frac{1632}{3506}$ parts du solde de
 l'ancien fonds de réserve de la Caisse hypothécaire, qui s'élevait à
 Fr. 262 115 30, au 31 décembre 1891. Mais cette somme de Fr. 171 108 85
 aurait dû être diminuée d'un versement de Fr. 34 272 qui nous fut
 fait le 1^{er} mars 1892 sur le dit solde, versement qui fut porté par
 erreur au compte de l'exercice 1891.

Cette différence de Fr. 34 272 —
s'est trouvée atténuée par les intérêts bonifiés sur
l'ancien fonds de réserve et qui ont été, pour la part
de la Ville, de

1892 . . .	sur fr. 7 060 80	Fr. 4 609 30	
1893 . . .	» » 5 883 —	» 3 840 45	
1894 . . .	» » 4 319 40	» 2 819 70	» 11 269 45

Somme égale à celle indiquée ci-dessus Fr. 23 002 55

L'ancien fonds de réserve de la Caisse hypothécaire est maintenant balancé. La Caisse hypothécaire nous a payé l'année dernière, pour solde, Fr. 86 090 30, au lieu de Fr. 109 092 85 que nous avons compté recevoir, par suite de l'erreur que nous venons d'expliquer.

3° ELARGISSEMENTS DE RUES.

Ce compte était débiteur, au 1^{er} janvier 1894, de Fr. 7 334 20
Il a été débité, en 1894 :

De la somme payée à M. Corte pour acquisition
de terrain, Rue du Rhône 52 . . . Fr. 1 775 —
(Arrêté du Conseil municipal du
16 février 1894).

De la somme payée à M. Juvet
pour acquisition de terrain, Rue du
Rhône 30 » 15 000 —
(Arrêté du Conseil Municipal du
26 février 1894).

Frais divers, géomètres, cadastre
etc. » 618 30 » 17 393 30

Ensemble Fr. 24 727 50

Il a été crédité, par contre :

De l'allocation prévue au budget
(chap. VI. 42, lettre j) Fr. 5 000 —

Du produit de la vente à M. Mieux-
set, d'un terrain rue du Levant . . .
(Arrêté du Conseil Municipal du
8 juin 1894) » 806 40 » 5 806 40

Ce compte est donc débiteur à nouveau, de . . . Fr. 18 921 40

Ce compte, en vue des éventualités, aurait dû être doté plus largement par le budget, s'il n'avait pas paru préférable d'attendre qu'il atteignît une somme plus importante pour être balancé par un crédit spécial, à l'occasion, par exemple, du premier emprunt à contracter.

4° BAINS DU RHÔNE.

Le compte relatif au prêt fait à la Société des bains du Rhône présentait au 1^{er} janvier 1894 un solde débiteur de . Fr. 67 929 70

Nous avons pu affecter à l'amortissement, en 1894, une somme de » 5 129 70
en sus de l'intérêt retiré de cette avance.

Le solde débiteur à nouveau est donc réduit, au 31 Décembre 1894, à Fr. 62 800 —

5° FONDS D'ASSURANCE DU THÉÂTRE

Suivant arrêté du Conseil Municipal du 19 décembre 1893, ce compte était créancier au 1^{er} janvier 1894 de Fr. 65 146 10, somme dans laquelle les valeurs en portefeuille comp-

taient pour Fr. 61 760 —

Les valeurs achetées pendant l'année s'élèvent à » 46 787 50

ensemble . . Fr. 108 547 50

qui forment le portefeuille actuel de ce fonds.

Mais les espèces disponibles. Fr. 3 386 10

jointes aux divers revenus — dotations et intérêts

de l'année 1894 » 27 306 65

ne s'élèvent ensemble qu'à Fr. 30 692 75

La caisse municipale a donc dû faire une avance de » 46 094 75

pour l'achat des valeurs indiquées ci-dessus . . Fr. 46 787 50

La Caisse municipale a avancé cette somme pour permettre de racheter divers titres provenant de la succession Vallin. Elle se remboursera sur les versements de 1895.

L'avoir de ce fonds est donc au 1 ^{er} janvier 1895 de	Fr. 408 547 50
moins : avance indiquée ci-dessus	> 16 094 75
	<hr/>
soit net	Fr. 92 452 75

6° FONDS DE BIENFAISANCE DE LA VILLE DE GENÈVE

Ce fonds était créancier, au 1 ^{er} janvier 1894, de .	Fr. 9 300 25
Il y a été versé en 1894.	> 4 648 10
	<hr/>
son avoir est donc, au 1 ^{er} janvier 1895, de	Fr. 13 948 35

Ce fonds, comme il convient de le rappeler, a été créé au moyen de la part revenant à la Ville de Genève sur les taxes de naturalisation payées par les nouveaux citoyens admis par elle. Il est géré par l'Hospice général (voir l'arrêté du Conseil Municipal du 8 novembre 1892).

7° FONDS DE RÉSERVE SPÉCIAL CRÉÉ EN VUE DE PARER AUX DIMINUTIONS DES RECETTES RÉSULTANT DE LA RÉDUCTION GRADUELLE DE L'INDEMNITÉ FÉDÉRALE POUR LA SUPPRESSION DE L'OCTROI :

Le solde créancier de ce compte, s'élevant à Fr. 130 573 80, sera, comme nous l'avons dit plus haut, complètement employé pour balancer la plus grosse partie du déficit budgétaire de 1894 ; il avait été créé en 1889 pour couvrir les déficits budgétaires jusqu'à fin 1895, tandis qu'il est déjà balancé, et au-delà, à fin 1894. Ce fait démontre la nécessité des centimes additionnels réclamés par le Conseil Municipal.

SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE DES FINANCES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Ch. I, nos 1 à 6.		Ch. I, lettres a à n.	
Voté	Fr. 764 000 —	Prévu	Fr. 456 800 —
Dépendé	» 746 893 65	Reçu	» 428 667 70
Dépendé en moins.	<u>Fr. 17 106 35</u>	Reçu en moins.	<u>Fr. 28 132 30</u>

Aux *dépenses*, la différence en moins porte surtout sur les *Intérêts des rescriptions* qui, prévus en Fr. 63 500, n'ont absorbé que Fr. 45 963 80, par suite du taux très bas auquel nos rescriptions ont pu être négociées.

Aux *recettes*, lettre *a*, nous avons une augmentation de Fr. 3 383, sur la *Répartition prévue pour les 13 306 parts de la Caisse hypothécaire* appartenant à la Ville; cette mieux-value est due à la sage administration de cet établissement, aussi profitable au public qu'aux communes.

Lettre *d*, l'*Indemnité fédérale pour la suppression de l'octroi sur les liquides*, prévue en Fr. 199 000, n'a produit que Fr. 187 652 10, soit une moins-value de Fr. 11 347 90; et cependant la ressource qu'on nous a enlevée devait être compensée par une indemnité totale, calculée sur le rendement de notre octroi.

Lettre *k*, *Versement sur la part revenant au Canton sur le monopole fédéral de l'alcool*, prévu en Fr. 16 000, n'a produit que Fr. 13 229 20, différence en moins Fr. 2 770 80.

Lettre *l*, *Usine de Chèvres*, diminution de Fr. 8 175 75, le taux très bas de l'intérêt des rescriptions motive en grande partie cette diminution qui a sa contre-partie, aux dépenses, dans la réduction des intérêts pour rescriptions.

Lettre *m*, *Quartier de l'Ile*, diminution de Fr. 15 931; les démolitions décidées et les ventes de terrain ont diminué les capitaux dus à la Ville par cette opération. Il est à noter que cette diminution n'est pas effective, puisque, comme pour l'article précédent, l'émission, et par conséquent le coût des rescriptions en ont profité.

Lettre *n*, *Pavage en bois*. Rescriptions restant à amortir: conforme au tableau d'amortissement.

Taxe municipale.

Chef de bureau : M. Ant. COUTAREL.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Ch. II, n° 11,		Ch. II, titre a.	
Voté	Fr. 8 800 —	Prévu	Fr. 578 000 —
Dépensé	» 8 550 —	Reçu	» 616 805 65
Dépensé en moins	<u>Fr. 250 —</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 38 805 65</u>

La taxe municipale nous donne, aux recettes, une augmentation de Fr. 38 805 55, en augmentation de Fr. 14 952 80 sur 1893, qui était déjà elle-même en augmentation sur 1892 de Fr. 9 944 65.

Ce mouvement parallèle au développement de la fortune publique aura ses fluctuations; on doit espérer une augmentation suivie, mais il serait peu prudent de compter sur une marche constamment aussi progressive que celle de ces dernières années.

L'accroissement du produit de la taxe n'a, du reste, pas donné lieu l'année dernière, à un plus grand nombre de réclamations que précédemment.

Emission des rôles.

Les rôles des contribuables soumis à la taxe municipale ont été arrêtés comme suit :

Hôtels, cafés, brasseries, pensions, débits et logis.	Fr. 171,617 25
Fonctionnaires, employés, ouvriers (9 ^{me} catégorie)	» 11,197 50
Taxe sur les revenus mobiliers (10 ^{me} catégorie)	» 84,267 50
Taxe sur les immeubles (11 ^{me} catégorie)	» 67,045 —
Taxe des industriels et commerçants	» 429,511 75
Rôle de régularisation	» 20,272 35
Total des rôles émis en 1894	<u>Fr. 783,911 35</u>
Reliquat à fin 1893	» 48,257 10
Total des sommes à recouvrer en 1894	<u>» 832,168 45</u>

Perception.

La perception sur le reliquat et les rôles émis a produit Fr. 694,073 35
Les recettes hors rôle, pour frais de surtaxes et contraintes, se sont élevées à 1,121 65
La recette totale de l'exercice 1894 est donc de Fr. 695,195 —
Soit une *augmentation* sur les prévisions budgétaires de Fr. 45,195 —.

Dégrèvements.

Il a été ordonné 1757 dégrèvements se montant à Fr. 92,025 55
Dégrèvements à la suite de requêtes 512
Dégrèvements d'office 1245

Réclamations.

702 contribuables ont adressé au Conseil Administratif des requêtes en dégrèvement.

512 ont été admises.

179 ont été transmises à la Commission de recours.

41 retournées aux contribuables avec note explicative.

702

Commission de recours.

Cette commission a été composée, pour l'exercice 1894, comme suit :

MM. Balland, Emile, Conseiller délégué à la taxe, président.

Coulin, André, négociant

Rambal, Laurent, anc. Cons. munic.

Rossier, J.-F., négociant

Mégevot, Emile, industriel

Bordier, Théodore, négociant

Decrue, Alexandre, Conseiller munic.

Roux-Eggly, Jules,

Lienme, L.-Henri, banquier.

} nommés par le Conseil d'Etat.

} nommés par le Conseil Administratif.

Le service de la taxe a transmis à cette commission 179 requêtes.
132 classifications ont été maintenues ; 47 contribuables ont obtenu des dégrèvements partiels.

Recours au Conseil d'Etat.

34 contribuables ont adressé des recours au Conseil d'Etat contre des décisions de la Commission de recours.

27 classifications ont été maintenues par le Conseil d'Etat.

7 contribuables ont obtenu des dégrèvements partiels.

Reliquat.

Le reliquat à fin 1894 est de *Fr. 46,069 55*, soit le 5,60 % de la somme totale à recouvrer.

CHAPITRE II

ADMINISTRATION

Budget nos 7 à 15.

Voté	Fr. 113 600 —
Dépensé	» 120 188 40
Dépensé en plus	<u>Fr. 6 588 40</u>

Il y a augmentation sur les nos 7, 10, 14 et 15 et diminution sur les nos 8, 11, 12.

N° 7. *Conseil Municipal.*

Voté Fr. 3 400. — Dép. Fr. 3 998 35. — Dép. en plus Fr. 598 35.

L'augmentation porte principalement sur la lettre *b*, *Impression de projets, rapports, etc.*

N° 8. *Conseil Administratif.*

Voté Fr. 16 000. — Dép. Fr. 15 750. — Dép. en moins Fr. 250.

Cette diminution provient du fait de la vacance survenue au sein de ce corps, par suite du décès de M. le conseiller Cardinaux.

N° 10. *Bureau des travaux de la Ville.*

Voté Fr. 13 100. — Dép. Fr. 13 660. — Dép. en plus Fr. 560 sur lettre *b*, *Frais d'études et de dessinateurs.*

N° 11. *Bureau de la Taxe municipale.*

Voté Fr. 8 800. — Dép. Fr. 8 550. — Dép. en moins Fr. 250 sur lettre *d*, *Frais de copies.*

N° 12. *Bureau des Loyers et Redevances.*

Voté Fr. 8 700. — Dép. Fr. 8 475. — Dép. en moins Fr. 225 sur lettre *c*, *Traitement d'un deuxième commis et frais de copies.*

N° 14. *Hôtel Municipal.*

Voté Fr. 8 200. — Dép. Fr. 8 785 70. — Dép. en plus Fr. 585 70.

L'augmentation porte principalement sur lettre *d*, *Entretien du mobilier*; elle provient aussi du fait d'une indemnité accordée à la veuve de M. P. Pourroy, conservateur de l'Hôtel municipal, décédé en mai 1894.

N° 15. *Frais généraux divers.*

Voté Fr. 19 300. — Dép. Fr. 24 869 35. — Dép. en plus Fr. 5 569 35.

L'augmentation est dûe, presque en entier, aux frais que nous a occasionnés le procès intenté à la Ville par la famille de Civry.

Il y a quelques différences sur les autres lettres, mais elles sont de peu d'importance.

Les autorités municipales ont été renouvelées pour quatre ans. Les élections ont eu lieu le 6 mai pour le Conseil Municipal, et le 20 mai pour le Conseil Administratif. La composition de ce dernier n'a pas été modifiée. Nous avons mentionné, dans le compte-rendu de l'année dernière, l'élection (28 janvier) de M. Ami Wagnon comme conseiller administratif, en remplacement de M. Cardinaux, décédé.

I

Rapports avec le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a pris :

1° Deux arrêtés sur la proposition de Commissions :

Avril 27. — Approbation de l'administration du Conseil Administratif pendant l'année 1893.

Décembre 14. — Arrêté chargeant le Conseil Administratif de s'adresser au Conseil d'Etat pour obtenir la présentation d'un arrêté législatif autorisant l'élévation du maximum du produit de la taxe municipale à 750,000 francs.

2° Trente-six arrêtés sur des propositions du Conseil Administratif :

Février 16. — Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à M. J. Corte et destinée à l'élargissement de la rue du Rhône devant l'immeuble n° 62.

Février 16. — Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant aux mariés Georges-Méyerat, à Vernier, lieu dit le *Canada*.

Février 16. — Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à M^{me} Chappaz, née Roch, à Vernier, même lieu.

Février 16. — Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à M. H.-M. Golay, à Vernier, même lieu.

Février 16. — Ratification d'une convention conclue avec la Banque de Genève pour le renouvellement du dépôt de 500,000 francs fait par la Ville à cet établissement.

Mars 27. — Acceptation d'un legs fait à la Ville de Genève par M. Emmanuel Gomarín.

Mars 27. — Renvoi au Conseil d'Etat du tableau préparatoire des électeurs de la Commune de Genève.

Mars 27. — Acquisition des droits de propriété des consorts Gatabin sur l'ancien moulin de Vernier et sur le terrain en dépendant.

Mars 27. — Ouverture d'un crédit de 8,000 francs pour l'agrandissement de l'entrepôt frigorifique de l'abattoir.

Avril 13. — Ratification d'une convention conclue avec la Commune des Eaux-Vives pour la fourniture du gaz d'éclairage et de chauffage.

Avril 24. — Concession accordée à la Compagnie des Tramways pour l'établissement du tramway électrique de Champel au Petit-Saconnex.

Avril 24. — Ratification d'une convention conclue avec M. Henri Juvet pour un échange de terrain en vue de l'élargissement de la rue du Rhône devant l'immeuble n° 30.

Avril 27. — Approbation des recettes et des dépenses de la Ville de Genève pour l'exercice 1893.

Avril 27. — Ratification d'une convention conclue avec la Commune de Plainpalais, concernant la participation de la dite commune à l'entreprise de Chèvres.

Avril 27. — Approbation des modifications apportées au règlement organique de l'Ecole d'horlogerie.

Juin 8. — Acquisition de parcelles de terrain appartenant aux consorts Gatabin et situées dans la commune de Vernier.

Juin 8. — Ouverture d'un crédit de 1100 francs pour la part incombant à la Ville de Genève dans le coût de la construction d'un égout à la rue de la Cloche.

Juin 8. — Acceptation d'un legs fait à la Ville de Genève par M. J.-L.-A. Schaub.

Juin 8. — Vente à M. François Mieusset d'une parcelle de terrain située à la rue du Levant.

Juin 8. — Ouverture d'un crédit de 6,000 francs pour l'aménagement de la maison municipale de la rue du Cheval-Blanc.

Juin 26. — Ouverture d'un crédit de 22,000 francs pour la réfection du tablier des ponts de l'île (aval).

Juin 26. — Ouverture d'un crédit de 9,000 francs pour l'installation de l'échaudage à vapeur à l'abattoir.

Juin 26. — Ouverture d'un crédit de 2,500 francs pour des installations d'eau destinées à l'arrosage dans les cimetières de Châtelaine et de Plainpalais

Juillet 13. — Ouverture d'un crédit de 2,500 francs pour une réception à offrir au Congrès des Orientalistes.

Juillet 13. — Ouverture d'un crédit de 90,000 francs pour l'établissement d'un groupe de pompes et de turbines.

Octobre 26. — Ouverture d'un crédit de 88,000 francs. 1^o pour la part de moitié incombant à la Ville dans la dépense relative à l'arrangement du quai des Pâquis; — 2^o pour le raccordement de la promenade du Lac avec la promenade qui doit être aménagée le long du quai des Eaux-Vives — et 3^o pour l'aménagement de la promenade du Lac et de la place du Monument national.

Octobre 30. — Ouverture d'un crédit de fr. 54,563 70 pour le remboursement anticipé des installations d'éclairage faites par la Compagnie de l'Industrie électrique chez ses abonnés.

Novembre 6. — Ouverture d'un crédit de 140,000 francs pour l'aménagement de la seconde partie du cimetière de St-Georges.

Novembre 6. — Délibération autorisant le Conseil Administratif à offrir en vente aux enchères publiques, sur la mise à prix de 280,000 francs, l'immeuble provenant de la succession Vallin et situé rue de la Corraterie, 14.

Novembre 6. — Acceptation de divers legs faits à la Ville de Genève par M. Alfred DuMont.

Novembre 6. — Ouverture d'un crédit de 50,000 francs pour la part incombant à la Ville dans la dépense relative à la prolongation de l'égout collecteur de la rive droite et à la création d'un quai en aval de la promenade de St-Jean.

Novembre 20. — Ratification d'une convention conclue avec la Compagnie du gaz pour le rachat de ses installations dans la commune du Petit-Saconnex.

Novembre 20. — Ratification d'une convention conclue avec la commune du Petit-Saconnex pour la fourniture du gaz d'éclairage et de chauffage.

Décembre 14. — Ouverture d'un crédit de 5,000 francs pour la création d'une classe pour les jeunes filles à l'Ecole d'horlogerie.

Décembre 14. — Arrêté fixant le chiffre des recettes et des dépenses du budget de l'année 1895.

Décembre 14. — Arrêté invitant le Conseil Administratif à s'adresser au Conseil d'Etat pour obtenir la présentation d'un projet de loi autorisant la Ville de Genève à s'imposer les centimes additionnels nécessaires à l'équilibre de son budget.

Toutes celles de ces délibérations qui, aux termes de l'article 16 de la loi du 5 février 1849, étaient subordonnées à l'approbation du Conseil d'Etat, ont été sanctionnées par lui.

Le Conseil Municipal a procédé à cinq élections :

Mars 27. — Election du président du Conseil Municipal en remplacement de M. Ami Wagnon, nommé conseiller administratif : M. Louis Bertrand.

Avril 24. — Election d'un membre de la Commission de direction générale de la Caisse hypothécaire en remplacement de M. Cardinaux, décédé : M. Ami Wagnon.

Juin 5. — Election du Bureau du Conseil Municipal pour l'année 1894-95 : MM. Ferdinand Cherbuliez, président; — Félix Ricou, vice-président; — Camille Galopin et Alexandre Wakker, secrétaires.

Juin 5. — Election des délégués de la Ville à la Commission électorale : MM. Bernard, Dubach, Goy-Barrat, Perrot, Spahlinger.

Octobre 16. — Election d'un membre de la Commission de sur-

veillance de la Caisse hypothécaire en remplacement de M. John Camoletti, décédé : M. Etienne Poncy, architecte.

Dans sa séance du 27 mars, le Conseil Municipal a arrêté la liste de présentation des 540 jurés de la commune de Genève pour l'année 1895.

La Commission de surveillance de l'enseignement primaire (écoles primaires et complémentaires et écoles enfantines) renouvelée le 8 juin, a été composée comme suit, pour l'année 1894-1895 : MM. Turrettini, Gampert, Renaud, Le Coultre, Minnig-Marmoud, Schneebeili, Bernard, Besançon, Spahlinger, Lombard, Dubach et Wakker.

Le Conseil Administratif a fait au Conseil Municipal, dans ses séances des 16 octobre et 6 novembre, deux communications relatives à l'action intentée à la Ville de Genève par les consorts de Civry.

Enfin, le Conseil Municipal a pris sept délibérations sur des demandes en naturalisation que lui avait renvoyées le Conseil d'Etat. En voici le résultat :

Candidats admis	111
Candidats refusés	11
Ensemble	<u>122</u>

II

Rapports avec les Autorités fédérales et cantonales.

1° Rapports avec les Autorités fédérales.

NIVEAU DU LAC.

Nous avons reçu, par l'intermédiaire du Conseil d'Etat, communication d'une note adressée par le Gouvernement français au Conseil fédéral, concernant la régularisation des eaux du lac. Cette note était motivée par une pétition de propriétaires riverains du lac demandant une modification des cotes de niveau pour l'écoulement des eaux. Le règlement du 7 octobre 1892 relatif à la manœuvre des

barrages établis à Genève dispose que les eaux du lac seront maintenues entre les cotes 1^m 90 et 1^m 30 au-dessous du repère de la pierre à Niton. Les pétitionnaires voudraient que la cote 1^m 90 fût remplacée par celle de 1^m 60, et la cote de 1^m 30 par celle de 1^m 15. Dans ces conditions, et sans entrer dès à présent dans l'examen des modifications qu'il y aurait lieu d'apporter au règlement de 1892, le Gouvernement français pensait que le moment était venu de demander au Gouvernement fédéral d'admettre en principe la participation de l'Administration française à l'élaboration des mesures pouvant intéresser le régime général du lac. En conséquence, il exprimait le désir que l'Administration des travaux publics fût représentée dans les prochaines conférences sur la révision du règlement de manœuvre de nos barrages.

Le Conseil Administratif n'avait pas à formuler dès maintenant son opinion sur la demande faite par les riverains du lac à l'effet d'obtenir une modification des cotes fixées par le règlement de 1892, mais il a rappelé que la Ville de Genève avait, à l'origine, proposé d'adopter les cotes P. N. — 1^m 80 et P. N. — 1^m 20, intermédiaires entre celles qu'a arrêtées la convention de 1892 et celles que demandent les pétitionnaires : ces chiffres paraissaient, en effet, concilier dans une juste mesure tous les intérêts en présence dans cette question.

Quoiqu'il en soit, le Conseil Administratif s'est déclaré tout disposé à participer à une conférence préliminaire avec les Etats de Genève, Vaud et Valais, afin d'examiner s'il y aurait lieu, éventuellement, de procéder à une révision du règlement de manœuvre des barrages.

SUBVENTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL.

En conformité de l'arrêté fédéral du 27 juin 1884 sur l'enseignement professionnel, et de l'arrêté du 15 avril 1891 sur l'enseignement commercial, la Confédération nous a accordé, en 1894, les subventions suivantes :

Académie professionnelle (Fondation Bouchel)	Fr.	4,300 —
Ecole d'horlogerie	•	11,800 —
Ecole de mécanique	•	7,375 —
† Musée des arts décoratifs	•	5,900 —
Ecole de commerce	•	10,600 —

En outre, le Département fédéral de l'Industrie et de l'Agriculture a bien voulu accueillir notre demande de subvention en faveur des Ecoles d'art, et nous a alloué pour 1895 une somme de Fr. 28 800.—.

2° Rapports avec les Autorités cantonales.

PONT DE LA COULOUVRENIÈRE.

Le Conseil Municipal a été tenu au courant des négociations qui ont eu lieu entre le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif relativement à la reconstruction du pont de la Coulouvrenière. Nous n'en rappellerons donc ici que les points principaux.

Cette reconstruction s'est imposée par suite du rejet de la loi relative au tronçon de chemin de fer Cornavin-Jonction, et de la nécessité de relier l'Exposition nationale avec la gare par une ligne ferrée assurant le service des transports, sans rupture de charge, jusque sur les emplacements de l'Exposition.

La question fut traitée entre le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif dès le commencement d'avril, et le Conseil Administratif fut chargé d'élaborer un avant-projet de réfection complète du pont, chacune des deux administrations devant supporter une moitié de la dépense.

Les premières études du Conseil Administratif eurent pour résultat de lui faire écarter l'idée d'une reconstruction en fer ou en maçonnerie, et de le déterminer à employer le béton de ciment. Le coût du pont, construit d'après ce système, parut de prime abord pouvoir être évalué à 700,000 francs : c'est sur ces données que le projet fut présenté presque simultanément au Conseil Municipal le 13 juillet et au Grand Conseil le 14.

La loi allouant le crédit de 350,000 francs pour la part de moitié incombant à l'Etat fut votée par le Grand Conseil le 22 août. Quant au Conseil Municipal, il se prononça le 25 janvier de cette année seulement, sa Commission ayant tenu à ne présenter son rapport que lorsqu'elle aurait été saisie des plans et devis définitifs.

Trois projets lui avaient été soumis par le Conseil Administratif : l'un à trois arches, le second à quatre arches et un troisième à six arches. Le second était le plus cher, le devis s'élevant à 790,000 fr. Il prévoyait un pont à motif central de 25 à 29 mètres de largeur et

deux arches de 40 mètres, plus une quatrième arche pour le passage du quai du Seujet : c'est celui auquel le Conseil d'Etat donnait la préférence, et la Commission et le Conseil Municipal se rangèrent à sa manière de voir. Mais avec la démolition de l'ancien pont et la construction du pont provisoire, l'ensemble de la dépense se montait à 850,000 fr., et la part de chacune des deux administrations était ainsi portée à 425,000 francs. C'est à cette somme que fut fixé le crédit voté par le Conseil Municipal.

Mais lorsqu'il fallut obtenir de l'Etat l'allocation supplémentaire de 75,000 francs nécessaire pour parfaire sa part, nous nous trouvâmes en face d'exigences toutes nouvelles. Le Département des Travaux publics, qui avait reçu pleins pouvoirs du Conseil d'Etat pour régler la question avec la Ville, entendait que tous les travaux apparents fussent en blocs de pierre de taille de carrière, à l'exclusion de parements de béton de ciment; la Ville restait libre d'employer des matériaux de son choix pour les voûtes, dont elle gardait toute la responsabilité. Le Département se déclarait prêt, dans ces conditions, à porter et à défendre devant le Grand Conseil une demande supplémentaire de crédit de 150,000 francs, l'ensemble de la dépense étant fixé à un million. D'autre part, les matériaux provenant de l'ancien pont devaient rester acquis à l'Etat, emmagasinés par la Ville pendant deux ans, pour être éventuellement utilisés pour un pont à construire à Chèvres.

Comme il fallait absolument aboutir, le Conseil Administratif et le Conseil Municipal ne voulurent pas prolonger la discussion et souscrivirent à cet arrangement. Le Conseil Municipal a donc décidé, par délibération en date du 29 mars dernier, de porter de 425,000 à 500,000 francs le crédit alloué pour la part de la Ville dans la dépense du pont projeté.

Le Grand Conseil n'a pas encore voté les 150,000 francs supplémentaires qui incombent à l'Etat.

Le battage des premiers pieux pour la construction du pont provisoire destiné à maintenir la communication entre les deux rives a commencé le 26 septembre. Le pont a été terminé et mis en service le 20 novembre, et le même jour a commencé la démolition de l'ancien pont.

Ce dernier travail a été confié à M. Charles Schmiedt. L'entreprise comprenait : 1° la démolition de la charpente métallique et des palées 2° le transport et le magasinage aux ateliers de l'entrepreneur.

Toutes les pièces de la charpente qui pouvaient être réutilisées ont été transportées au chantier de l'entrepreneur et y resteront déposées, sans frais pour la Ville, pendant un délai maximum d'une année. Les pièces non utilisées par la Ville ont été reprises par l'entrepreneur à des prix fixés dans la convention.

EMBELLISSEMENT DE LA RADE

Ensuite de l'arrangement intervenu entre le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif en vue de l'arrangement et de la décoration des quais des Pâquis et des Eaux-Vives, le Conseil Municipal a voté, le 26 octobre, un crédit de 88,000 francs :

1° Pour la part de moitié incombant à la Ville dans la dépense relative à l'arrangement du quai des Pâquis jusqu'à concurrence de	Fr. 50,000
2° Pour le raccordement de la promenade du Lac avec la promenade qui doit être aménagée le long du quai des Eaux-Vives	» 48,000
3° Pour l'aménagement de la promenade du Lac et de la place du Monument national	» 20,000
	<hr/>
Ensemble.	Fr. 88,000

Le Grand Conseil, de son côté, par une loi en date du 22 août 1894, avait ouvert au Conseil d'Etat un crédit de 100,000 francs pour l'aménagement en promenade du quai des Pâquis et du quai des Eaux-Vives, la dépense afférente à ce dernier, évaluée à 50,000 francs, étant entièrement à la charge de l'Etat.

M. l'architecte Marschall a proposé depuis lors d'apporter une modification aux dispositions du plan dressé par lui, sur la demande du Département des travaux publics, en vue de la création de la promenade du quai des Pâquis. Cette modification consistait à établir une rotonde en saillie sur le lac, au milieu de la terrasse qui forme les abords de l'embarcadère des bateaux à vapeur. En outre, le plan devait aussi être amélioré pour la partie de la promenade qui confinera à la jetée des Pâquis.

Ces changements entraînaient une augmentation de dépenses d'environ 17,000 francs, mais MM. les maîtres d'hôtels consentaient

à y contribuer pour une somme de 7000 francs ; l'excédent était donc réduit à 10,000 francs.

Le Département des Travaux publics nous a offert d'en prendre la moitié à sa charge, si la Ville consentait à supporter l'autre moitié, les deux administrations se réservant d'examiner s'il y a lieu de chercher à compenser cette augmentation de frais au moyen d'économies à réaliser sur d'autres points, la suppression provisoire des mâts vénitiens, par exemple, ou s'il devrait y être pourvu par des crédits à demander en temps opportun au Grand Conseil et au Conseil municipal.

Le Conseil Administratif a souscrit à cette proposition.

Les travaux ont été commencés en automne, mais la rigueur de l'hiver a obligé à les interrompre et les a beaucoup retardés. Ils ont été repris depuis quelque temps.

POLICE DES CONSTRUCTIONS (QUESTIONS DE VOIRIE, ETC.)

A l'occasion d'un incendie qui eut lieu aux Grottes, le printemps dernier, l'attention du Conseil Administratif fut appelée sur la distribution très défectueuse du quartier compris entre les rues des Grottes et de la Pépinière et le chemin privé dit « Cité de la Corderie ». Les constructions dont il est formé ont été édifiées sur des parcelles de terrain primitivement louées. Puis, la Société Immobilière Genevoise, propriétaire du sol, a successivement aliéné un certain nombre de parcelles, en sorte qu'un état de choses considéré au début comme purement provisoire paraît devoir devenir définitif, au grand préjudice du bon aspect de notre ville, aussi bien que de la sécurité et de la salubrité de ce quartier.

Cette question se compliquait encore du fait qu'à l'occasion d'une des ventes effectuées par la Société Immobilière, celle-ci avait stipulé à la charge de l'acquéreur l'obligation de devenir également propriétaire du chemin privé de la Corderie. Or, la loi imposant aux propriétaires des chemins privés des charges déterminées, on pouvait se demander si la vente d'un de ces chemins à d'autres qu'aux propriétaires des immeubles riverains était bien régulière et si elle ne mettait pas l'Administration dans l'impossibilité de faire exécuter les prescriptions de la loi.

Nous avons soumis la question au Conseil d'Etat. Celui-ci a estimé qu'avec la législation en vigueur, de semblables difficultés étaient impossibles à surmonter, mais qu'elles seraient en grande partie aplanies si le projet de loi générale sur les routes, la voirie, les constructions, dont le Grand Conseil était saisi, obtenait la sanction de l'autorité législative.

Nous avons alors prié M. l'avocat Privat d'examiner le projet de loi à ce point de vue. L'étude qu'il en a faite l'ayant convaincu que ce projet ne contenait aucune disposition qui armât suffisamment l'Administration pour parer aux inconvénients dont nous étions préoccupés, nous avons demandé au Conseil d'Etat de vouloir bien combler cette lacune.

Le projet de loi que nous venons de mentionner et qui est encore actuellement soumis aux délibérations du Grand Conseil, modifie d'une manière heureuse, sur plusieurs points importants, la législation relative aux matières qui en font l'objet. Il élargit notablement les compétences de l'Administration et la mettra mieux à même de pourvoir aux nécessités résultant du développement de notre ville. Mais quelques-unes de ses dispositions auraient, d'autre part, pour la Ville, des conséquences sérieuses, et se traduiraient par des aggravations de charges assez sensibles. Nous avons écrit à la Commission du Grand Conseil chargée de l'examen du projet pour lui faire part des observations auxquelles il nous paraissait donner lieu, au point de vue des intérêts urbains; nous lui avons signalé les dispositions qui touchaient le plus directement la Ville et les communes, et lui avons fait envisager l'importance qu'elles ont pour celles-ci, en lui demandant de peser très sérieusement les modifications proposées.

Nous avons tout lieu d'espérer qu'il sera tenu compte de nos *desiderata*.

PASSAGE SOUS VOIES DE MONTBRILLANT

Le Département de l'Industrie et du Commerce avait bien voulu nous communiquer les plans du buffet qui devait être construit à la gare et qui est maintenant édifié. Ce projet ne donnait lieu à aucune observation de notre part, mais nous avons estimé qu'il convenait de rappeler au Conseil d'Etat les communications que nous lui

avions faites, à plusieurs reprises, afin d'appeler son attention sur la convenance qu'il y aurait à profiter des travaux projetés à la gare pour faire élargir le passage sous voies situé au haut de la rue du Mont-Blanc, passage dont l'insuffisance est manifeste.

Le Conseil d'Etat nous proposa de joindre cette question à deux autres que les deux administrations avaient à traiter : celle de la reconstruction du pont de la Coulouvrenière et celle de l'arrangement des quais des Pâquis et des Eaux-Vives. Nous nous empressâmes de déférer à ce désir, et les trois questions furent examinées dans une série de conférences entre les délégués du Conseil d'Etat et ceux du Conseil Administratif.

A la suite de ces pourparlers, dont nous avons rendu compte au Conseil Municipal en ce qui touche les deux dernières questions, celles-ci furent réglées par des accords que vous avez ratifiés. Quant à celle qui est relative à l'élargissement du passage sous voies de Mont-brillant, le Conseil d'Etat, après avoir reconnu la nécessité de l'amélioration que nous réclamions et avoir accepté en principe d'y contribuer pour une part à déterminer, le Conseil d'Etat, disons-nous, a tenu à réserver sa décision définitive jusqu'au moment où il se trouverait en face d'un projet complètement étudié. La Compagnie P.-L.-M. a donc été priée d'établir les plans et devis de l'élargissement projeté. Elle a bien voulu accéder à notre demande, et nous sommes actuellement saisis du projet qu'elle a dressé. La dépense est plus considérable que nous ne l'avions pensé tout d'abord, mais nous rappelons que la Compagnie des Tramways et celle des Chemins de fer à voie étroite se sont engagées à participer, à due concurrence, aux frais de cet élargissement, qui a été, en grande partie, rendu nécessaire par l'établissement de leurs lignes.

La question sera, du reste, soumise au Conseil Municipal dès que nous serons arrivés à une entente avec l'Etat.

QUAI DE ST-JEAN

Le Conseil Municipal a voté le crédit de 50,000 francs représentant la part de la Ville dans la dépense nécessitée par la prolongation de l'égoût collecteur de la rive droite et la création d'un quai en aval de la promenade de St-Jean.

Les travaux relatifs à l'exécution de ce projet n'ont pu encore être entrepris, le Grand Conseil n'ayant pas définitivement statué, en ce qui concerne l'allocation du crédit afférent à l'Etat. Celui-ci n'a pas encore obtenu, paraît-il, de la commune du Petit-Sacohex et des propriétaires intéressés le montant de la part qui leur incombe.

Les travaux sont donc nécessairement ajournés à la prochaine saison des basses eaux.

ELARGISSEMENT DU BOULEVARD DE ST-GEORGES

L'Autorité cantonale ayant décidé l'achèvement du boulevard de St-Georges, le Département des Travaux publics nous a prié de prendre les dispositions nécessitées par la désaffectation de la partie du cimetière de Plainpalais qui devait être réunie au boulevard. Le Conseil Administratif s'est entendu à cet effet avec les familles intéressées et a procédé à l'exécution des mesures convenues. La parcelle de terrain détachée du cimetière a été remise à l'Etat.

SUPPRESSION D'UN PONTON SUR LE RHÔNE

M. Richard, photographe, avait obtenu du Conseil d'Etat, en 1882, une concession pour l'installation d'un atelier de photographie sur un ponton amarré au Grand Quai, près du pont des Bergues. M. Richard étant décédé, le Conseil d'Etat a bien voulu, sur notre demande, retirer la concession. Cet établissement, qui déparait le Grand Quai, a donc été supprimé.

III

Divers.

HEURE DE L'EUROPE CENTRALE

Les horloges de la Ville de Genève ont été réglées, dès le 1^{er} juin, sur l'heure de l'Europe centrale. Nous avons néanmoins conservé d'abord, pour les services de l'Administration municipale, l'ancien horaire, qui retardait d'une demi-heure sur l'heure nouvelle.

Mais à partir du 18 juin, tous nos services ont été mis à la nouvelle heure.

LEGS

La Ville de Genève a reçu divers legs l'année dernière, savoir :

De M. Emmanuel GOMARIN :

La somme de 1000 francs pour la Bibliothèque publique,
Une collection de monnaies et médailles,
Trois tableaux pour le Musée Rath.

De M. Alfred Du MONT :

Fr. 250 pour la bibliothèque du Musée des Arts décoratifs,
Fr. 1000 pour l'ameublement d'un nouveau musée,
Une collection de portraits de Van Dyck, avec meuble, des portefeuilles de vues et costumes suisses, etc, pour le Musée des Arts décoratifs;
Un tiers du produit de la vente aux enchères des tableaux composant le cabinet du testateur, pour le même musée.
Une collection de vieux *Genève*, gravures, lithographies, etc, pour la Bibliothèque publique.
Une collection de verrerie et de céramique suisse pour le Musée archéologique.

De M. J. L. A. SCHAUB :

La somme de 3000 francs.
Ce dernier legs n'a pas encore reçu de destination spéciale.

SUCCESSION BRUNSWICK

Nous avons exposé au Conseil Municipal, dans deux communications en date du 16 octobre et du 6 novembre 1894, l'état du procès engagé entre la Ville de Genève et les consorts de Civry. Comme nous vous l'avons dit, le Conseil Administratif a introduit un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la Cour de Paris du 19 juin 1894. Cette affaire suit son cours. Aucun incident nouveau ne s'est produit.

ASSOCIATION D'ÉPARGNE DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Le Conseil Administratif avait demandé au Comité de l'Association d'épargne des employés de l'Administration municipale son

préavis sur le point de savoir s'il conviendrait de rendre obligatoire pour tous les employés de la Ville la participation à cette association. Le Comité, après examen, a conclu à l'affirmative, et il a proposé une révision des statuts destinée à les mettre en harmonie avec le nouveau caractère qui serait donné à l'Association d'épargne. Ces nouveaux statuts ont été adoptés par l'assemblée générale de l'association. Le Conseil Administratif en a également approuvé les dispositions, et il a décidé qu'à l'avenir les nouveaux employés de la Ville seraient tenus de faire partie de l'Association d'épargne des fonctionnaires municipaux. Toutefois, cette mesure ne s'appliquera qu'aux employés réguliers, c'est-à-dire à ceux dont le travail comporte l'emploi de la journée entière et qui jouissent d'un traitement annuel. Pour les employés non réguliers, la participation demeure facultative.

Par contre, il a été décidé que les subventions faites par la Ville à l'association remplacent toutes autres allocations que la Ville aurait pu être dans le cas d'accorder, à titre gracieux, à des employés ou à leur famille, en cas de retraite ou de décès.

HOTEL MUNICIPAL

M. Etienne Pourroy, qui remplissait les fonctions de conservateur de l'Hôtel municipal depuis l'installation de l'Administration municipale dans le bâtiment actuel, est décédé. Il a été remplacé par M. A. Gabriel Rayroux, précédemment distributeur à la Bibliothèque publique.

M. Abrezol, concierge de l'Hôtel municipal, ayant donné sa démission, M. Lucien Montant a été nommé à cet emploi.

CONCIERGES DE TEMPLES

M^{me} Voirier, concierge du temple de la Madeleine, a donné sa démission. Elle a été remplacée par M. Antoine-Benoît Ebray.

M. François Virieux a été nommé concierge du temple des Pâquis, en remplacement de son père, M. J. Virieux, décédé.

REPRODUCTION DU MONUMENT FAVRE

M. Emile Lambert, statuaire, a bien voulu faire don à la Ville de Genève d'une belle reproduction du monument érigé, à Chêne, à Louis Favre. Nous remercions encore ici l'artiste de la délicate attention qu'il a eue de vouloir que la Ville possédât sous cette forme, due à son ciseau, l'image de notre éminent concitoyen, dont il avait déjà exécuté le buste pour le monument de la place de l'Entrepôt. Cette reproduction est placée dans la salle des séances du Conseil Administratif.

Nous avons fait exécuter en marbre, pour le Musée Rath, le buste de Louis Favre par M. Ch. Töpffer, buste dont nous avons reçu la maquette en plâtre du comité qui avait pris l'initiative de la souscription pour le monument à élever, dans la ville de Genève, à l'entrepreneur du percement du Gothard. Ce buste a été payé sur le reliquat de la souscription.

VICTORIA HALL

Le *Victoria Hall* a été inauguré, le 28 novembre dernier, par un grand concert auquel avaient été conviés les représentants des autorités municipales. Le président du Conseil Administratif a pris la parole, dans cette circonstance, pour se faire l'interprète de la reconnaissance de la population genevoise à l'égard de M. D. Barton, qui a doté notre ville de ce superbe édifice. Nous avons écrit à l'Harmonie nautique pour la prier officiellement de transmettre à M. Barton les remerciements de la Ville de Genève.

AFFICHAGE SOUS-LACUSTRE

M. Eugène Demole nous a demandé l'autorisation de faire, dans un but de publicité commerciale, des affichages « sous-lacustres » dans le lit du Rhône, au moyen d'enseignes posées sur le fond du fleuve, à une profondeur de deux à quatre mètres.

Le Conseil Administratif a accordé, en ce qui le concerne, cette autorisation pour le terme d'un an, à titre d'essai. Pour le cas où elle devrait être renouvelée, le Conseil Administratif s'est engagé à ne

pas en accorder d'analogue pendant cinq ans. La concession est gratuite pour l'année d'essai; elle serait soumise à une redevance si elle était prolongée.

CRÉMATOIRE

L'association qui s'est formée en vue d'introduire à Genève l'incinération des cadavres, a examiné la possibilité d'établir un four crématoire dans l'un des bâtiments du cimetière de St-Georges. L'étude à laquelle elle a procédé à ce sujet a montré que les locaux se prêteraient parfaitement à cette installation. Ce four serait installé au sous-sol de la chapelle. Il suffirait pour cela d'apporter des modifications peu importantes à cet édifice, modifications qui ne changeraient en rien son aspect extérieur et ne gêneraient pas les cultes qui s'y célèbrent. Toutes les précautions seraient prises — et les praticiens les garantissent fort simples, — afin de ne compromettre en rien la solidité du bâtiment.

Le Conseil Administratif a approuvé en principe ce projet et autorisé la société de crémation à effectuer les travaux nécessaires pour le mettre à exécution, en s'entendant au sujet des mesures à prendre dans ce but, avec le service technique de la Ville.

Il y aura lieu, toutefois, de déterminer préalablement les conditions de cette installation, et de régler d'une manière précise les rapports qui vont s'établir entre l'Administration municipale et la société de crémation.

Ce sera l'objet d'une convention que nous aurons à conclure avec cette société.

MÉMOIRE DE M. MASSOL SUR LES EAUX D'ALIMENTATION DE LA VILLE DE GENÈVE

M. Léon Massol, directeur du laboratoire de bactériologie de la Salubrité, avait entrepris d'intéressantes recherches sur la qualité de l'eau consommée par la population genevoise. Pendant près de deux ans, il a procédé régulièrement à l'analyse de l'eau prélevée dans le lac, à la prise du bâtiment des turbines, dans le port et dans la canalisation. Le résultat de ces recherches a un grand intérêt pour notre ville: elles ont établi de la manière la plus irrécusable les conditions privilégiées dans lesquelles nous nous trouvons au point

de vue de l'alimentation en eau potable : l'eau du lac est non seulement une des plus belles, mais aussi une des plus pures qui existent. C'est là un résultat que nous sommes reconnaissants à M. Massol d'avoir si bien mis en lumière.

La Ville a contribué pour une somme de 500 francs aux frais d'impression du beau travail de M. Massol. Chacun de vous, Messieurs, en a reçu un exemplaire.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA BANQUE DE GENÈVE POUR LE DÉPÔT DE 500 000 FRANCS

La convention passée avec la Banque de Genève relativement au dépôt de 500,000 francs que lui a fait la Ville, a été renouvelée pour le terme de dix ans, moyennant diverses modifications apportées à ses clauses.

RÉUNIONS D'ASSOCIATIONS SCIENTIFIQUES

Le X^{me} Congrès international des Orientalistes s'est réuni à Genève, du 4 au 12 septembre, sous la présidence de notre concitoyen, M. Edouard Naville. Un grand nombre de savants de toutes nations y ont pris part. La Ville et l'Etat ont tenu à fêter ces hôtes : la Ville leur a offert une réception au palais Eynard ; l'Etat, un dîner au foyer du Théâtre.

Un certain nombre de géologues se sont réunis à Genève pour se rendre au Congrès géologique international qui a eu lieu à Zurich, au mois d'août. Le Comité central ayant demandé au Conseil d'Etat de faire une réception officielle à ces congressistes, la Ville s'est jointe à l'Etat pour leur offrir un dîner au foyer du Théâtre.

AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE L'ILE

Il n'a pas été fait de nouvelles ventes de terrain dans le quartier de l'île l'année dernière.

M. Butin, la Société immobilière genevoise et M. Rivoire ont élevé, sur les parcelles qu'ils avaient acquises, des bâtiments qui contribueront à l'embellissement de notre ville.

Le Conseil Municipal a été nanti du résultat des négociations

suivies avec le Département fédéral des Postes et des Chemins de fer en vue de la construction de la tour des téléphones.

Les litiges entre la Ville et MM. Babel et Vuataz ont pris fin, l'un par un accommodement, l'autre par un jugement de première instance auquel ont acquiescé les deux parties.

M. Clément Tirozzi avait dirigé contre la Ville de Genève une réclamation en dix mille francs de dommages-intérêts pour atteinte portée à son industrie par la démolition de son immeuble.

Débouté de sa demande en première instance et en appel, M. Tirozzi avait introduit un recours devant le Tribunal fédéral. Ce recours a été écarté, et M. Tirozzi condamné à tous les dépens.

TRAMWAYS

Le réseau des tramways de Genève s'est accru, dans le courant de l'année, d'une ligne Petit-Saconnex-Champel traversant la ville. Demandée par un comité provisoire constitué par un groupe d'intéressés, la concession de cette ligne a été en définitive accordée à la Compagnie générale des Tramways suisses, qui s'engageait à l'exploiter conformément aux vœux des principaux intéressés.

Le système de traction adopté est l'énergie électrique fournie par la station centrale des forces motrices de Genève, le courant étant transmis par un câble aérien, avec retour par le rail.

Le cahier des charges de cette concession avait été dressé de concert entre l'Etat et la Ville, mais elle a en définitive été octroyée par l'Etat seul, la Ville en étant exclue comme partie contractante.

Le Conseil Administratif a cru devoir protester auprès du Conseil d'Etat et faire ressortir ce qu'avait d'anormal la situation ainsi faite à la Ville.

Dans ces circonstances, il n'y avait pas lieu de soumettre ce document à l'approbation du Conseil Municipal comme cela avait été fait pour les lignes précédemment établies.

L'Administration municipale et la Compagnie des Tramways ont, de concert, étudié une modification du parcours des voies sur la place Neuve. La disposition récemment appliquée dégage même la place et facilite le raccordement avec la ligne de la rue de la Croix-rouge.

La Compagnie des Tramways a supporté les frais de cette trans-

formation, ainsi que de l'établissement d'un trottoir-refuge au point d'arrêt du tramway.

RESTAURATION DU TEMPLE DE SAINT-PIERRE

M^{me} Maracci a bien voulu mettre à la disposition de l'Associatio pour la restauration du temple de St-Pierre une somme de 6000 à 7000 francs pour l'exécution des verrières des vingt-quatre fenêtres de l'étage supérieur de St-Pierre, selon le projet élaboré par M. l'architecte Viollier. Elle a également pris à sa charge la dépense des doubles-fenêtres destinées à protéger ces verrières.

M^{me} veuve Des Gouttes-Colladon et M. Edouard Des Gouttes ont pris à leur charge la dépense d'un vitrail pour une des fenêtres de l'abside.

M. Charles Galland nous a encore fait don de trois bancs en noyer pour compléter le mobilier du temple de St-Pierre.

Nous renouvelons à ces généreux donateurs l'expression de notre reconnaissance pour la très large part qu'ils ont tenu à prendre à l'œuvre de la restauration de notre cathédrale.

La marche des travaux de restauration exécutés au temple de Saint-Pierre a été la suivante :

Il a été procédé, au début de l'année, à quelques travaux d'achèvement de la tour du Nord, entr'autres à la pose de la couverture en tuiles.

En 1893, on avait procédé à la reprise en sous-œuvre des fondations des contreforts de la nef et des façades des bas-côtés. Dans l'année écoulée, on a pu terminer quatre de ces contreforts, avec leurs arcs-boutants cachés sous les toits des bas-côtés.

Les parements extérieurs des deux faces des transepts ont été démolis et reconstruits en roche suivant leur architecture primitive.

Le même travail a été exécuté aux deux premières travées de la nef, au nord et au sud ; enfin, la corniche primitive a été rétablie sur cette partie de l'édifice.

Les vitraux des fenêtres supérieures de la nef, don de M^{me} Maracci, ont été commandés à M. Hasch à Lausanne ; trois fenêtres ont été mises en place.

Les travaux de réfection de la nef et des bas-côtés doivent être poursuivis en 1895.

FONDATION REVILLIOD

Conservateur : M. Godefroi SIDLER.

Nous n'avons rien de particulier à signaler concernant l'administration de la Fondation Revilliod durant le dernier exercice.

Un coup d'œil jeté sur le tableau qui accompagne le compte rendu financier montre que la totalité des revenus de la fondation — en y comprenant le produit des entrées payantes — est, à peu de chose près, employée à faire face aux dépenses courantes. La très modeste somme que celles-ci laissent disponible sur les recettes est le plus souvent absorbée par des travaux de réparation, de renouvellement, ou par des dépenses imprévues qui ne nous ont encore permis d'affecter aucune partie des revenus à l'accroissement des collections.

Les bâtiments, le parc et les collections ont été entretenus dans les conditions habituelles. Dans le parc, les allées qui exigeaient encore un élargissement ont été terminées. On a sablé les avenues et remplacé les arbres qui avaient péri. L'enclos réservé aux jeux des enfants a été agrandi de moitié.

Les collections ont reçu en don, de leur dévoué conservateur, quelques pièces de monnaies étrangères.

La fréquentation de l'Ariana a été plus considérable encore que les années précédentes. Le produit des entrées payantes s'est élevé à 5702 francs; c'est une augmentation de 1702 francs sur les prévisions du budget et de 433 francs sur la recette de l'année dernière.

Un libraire de notre ville, M. Ch. Eggimann, nous a demandé d'être autorisé à élaborer et à publier, en un livret élégant, illustré de clichés, le catalogue des objets exposés à l'Ariana. La nomenclature et le texte de ce catalogue seront établis par des hommes compétents en la matière. La publication sera faite sous la surveillance de l'Administration. Le livret se vendra au musée, et la recette se partagera par moitié entre la Ville et M. Eggimann. Quelques pages destinées à la publicité demeureront réservées à ce dernier pour le couvrir des frais que lui occasionnera cette publication.

Le texte de ce catalogue devra être préalablement soumis au Conseil Administratif, et ce livret ne pourra être donné à l'impression qu'après approbation de la part de ce Conseil.

TRAVAUX DU RHÔNE (CONTENTIEUX)

La Ville soutenait depuis plusieurs années deux procès, l'un contre M. Charles Bellamy, propriétaire au Creux-de-St-Jean, le second contre MM. B. Henneberg & C^{ie}.

Dans la première affaire, M. Bellamy réclamait à la Ville, devant le Tribunal fédéral, soit le rétablissement de l'ancien état de choses en ce qui concerne la force dont il disposait sur le Rhône, soit une indemnité de 16,000 francs.

Le Tribunal fédéral a prononcé, dans son audience du 4 avril, que la force attribuée, par expertise, à M. Bellamy serait augmentée d'un cheval, — moyennant la redevance annuelle de 50 francs par cheval à payer par M. Bellamy. Le demandeur a été débouté de toutes plus amples conclusions, et les dépens ont été compensés entre les parties.

Dans la seconde affaire, MM. B. Henneberg et C^{ie} réclamaient de la Ville de Genève soit la continuation du remblaiement de leurs terrains à la Jonction, soit une indemnité de 25 000 francs.

La Cour d'appel, par arrêté du 7 avril, a confirmé le jugement de première instance qui avait débouté MM. B. Henneberg et C^{ie} de toutes leurs conclusions et les a condamnés aux dépens.

MM. B. Henneberg et C^{ie} ont recouru au Tribunal fédéral contre l'arrêt de la Cour de Justice, mais le Tribunal fédéral n'est pas entré en matière sur ce recours.

L'instance intentée à la Ville par MM. Henneberg et C^{ie} avait été introduite en 1886. Ainsi s'est éteint le dernier litige relatif aux travaux d'utilisation des forces motrices du Rhône et de régularisation du niveau du lac.

INSTALLATIONS HYDRAULIQUES A CHÈVRES.

Les épuisements du bras droit du Rhône ont été achevés le 2 avril 1894; dès ce jour les fouilles furent poussées activement, de sorte que les bétonnages commencèrent le 23 du même mois pour être terminés le 5 octobre, et furent exécutés au moyen d'une installation

de bétonnières aménagées à divers étages et pouvant fournir jusqu'à 250 m³ par jour.

Les fondations ont été exécutées pour 15 turbines de 800 à 1200 chevaux ; il a été installé, en outre, un passage d'entrée, une chambre pour les turbines destinées aux excitatrices ; à la partie aval du bâtiment se trouve la place nécessaire pour un bureau et pour l'appartement du chef de l'usine.

Le 15 décembre, les travaux du canal de fuite étaient terminés. Les épaissements ont été suspendus jusqu'au printemps.

Le nombre maximum des ouvriers occupés a été de 300. Les fondations du bâtiment des turbines avec ses abords ont nécessité 37696 m³ de fouille et la mise en œuvre de 15 348 m³ de béton.

Au 31 décembre 1894, en y comprenant les travaux de la rive gauche, le cube des fouilles a atteint le chiffre de 54 851 m³, et celui des bétons 22392 m³. Il a été employé 3,500 tonnes de chaux, 1375 tonnes de ciment, 356 m³ de bois ronds et 1125 m³ de bois équarris ; les salaires payés atteignent la somme de 41 7918 fr. 75, et les dépenses totales, déduction faite des recettes, se montent à 1 679 771 fr. 70.

A ce jour, 30 avril, le bâtiment des turbines est terminé, sauf quelques travaux intérieurs. Une grande grue de la force de 30 000 kil. a été installée par les soins de la maison Faesh et Piccard. La maison Escher, Wyss et C^{ie} a commencé le montage des trois premières turbines. Les grandes dynamos que la C^{ie} de l'Industrie électrique exécute sont en partie terminées. Les dynamos d'excitation fournies par les ateliers d'Oerlikon vont être montées. La ligne électrique sera prochainement mise en travail. Enfin, tout fait espérer que l'usine pourra être mise en service avant la date fixée du 31 décembre 1895.

Par délibération en date du 27 avril 1894, le Conseil Municipal a ratifié la convention conclue avec la Commune de Plainpalais pour régler les conditions relatives à la participation de cette commune à l'entreprise de Chèvres.

Cette convention a été approuvée par un arrêté du Conseil d'Etat en date du 8 mai.

USINE DE CHÈVRES

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1894

TRAVAUX	DEVIS			EXÉCUTION			DÉPENSÉ	
	Devisé pour installations restreintes	A valoir sur installation totale	Montant des devis des travaux	Dépenses faites	Restant à faire	Montant des travaux	En plus	En moins
Barrage	542,850 —	90,000 —	632,850 —	735,636 39	—	735,636 39	102,786 35	—
Canal d'amenée.	126,636 —	—	126,636 —	38,149 88	30,000 —	68,149 88	—	58,486 12
Bâtiment des turbines	655,000 —	210,000 —	865,000 —	483,362 39	108,812 —	592,174 39	—	272,825 61
Canal de fuite	70,000 —	—	70,000 —	15,997 35	10,000 —	25,997 35	—	44,002 65
Travaux accessoires	40,000 —	—	40,000 —	34,179 61	6,000 —	40,179 61	179 61	—
3 turbines	120,000 —	60,000 —	180,000 —	35,910 —	95,000 —	130,910 —	—	40,090 —
Installation électrique	385,000 —	192,500 —	577,500 —	86,144 13	512,395 —	598,539 13	21,039 13	—
Distribution en ville	300,000 —	—	300,000 —	130 90	299,869 10	300,000 —	—	—
Expropriations	180,000 —	100,000 —	280,000 —	88,134 90	50,500 —	138,634 90	—	141,365 10
	2,419,486 —	652,500 —	3,071,986 —	1,517,645 55	1,112,576 10	2,630,221 65	124,005 09	556,769 48
Intérêts pendant la construction	250,000 —	—	250,000 —	58,672 75	70,000 —	128,672 75	—	128,672 25
Imprévu	330,514 —	—	330,514 —	103,512 80	137,592 80	241,105 60	—	89,408 40
	3,000,000 —	652,500 —	3,652,500 —	1,679,831 10	1,320,168 90	3,000,000 —	124,005 09	774,850 13

Situation au 31 décembre 1894.

Le total des travaux de la première période a été devisé (voir Mémorial du Conseil Municipal de 1892, page 516) à fr. 3 000 000, ainsi que cela est détaillé à la colonne 1 du tableau ci-contre.

En cours d'exécution, il a été reconnu qu'il serait avantageux, pour le résultat final, de procéder à la construction plus complète de certaines parties dont la répartition en plusieurs périodes aurait présenté des difficultés ou des augmentations de dépenses considérables.

Barrage. — Le barrage a été établi pour la chute totale, la dépense supplémentaire prévue au devis est de fr. 90 000.

Bâtiment des turbines. — Les fondations sont terminées, sauf une dépense de fr. 3 000 par chambre; les travaux restant à faire devisés à fr. 230 000, tombent ainsi à fr. 30 000, d'où à valoir fr. 200 000.

La grue a été construite pour kil. 30 000; elle sera mûe par l'électricité, ce qui dispensera d'une seconde grue, d'où à valoir fr. 40 000.

Les travaux restant à exécuter pour l'achèvement du bâtiment des turbines restent devisés à fr. 1 140 000, moins fr. 275 000.

Turbines. — Les turbines ont été commandées pour 1 200 HP. d'où, à valoir sur installation totale, fr. 60 000.

Installation électrique. — Commandée pour 3 600 HP. au lieu de 2 400 HP., d'où à valoir sur installation totale fr. 192 500.

Expropriations. — Les expropriations sont prévues dès l'origine pour l'exploitation totale, donc à valoir sur installation totale fr. 400 000.

Soit, au total, la somme de fr. 652 000, à valoir sur l'installation totale.

Le montant du devis des travaux en cours d'exécution, est donc de fr. 3 652 500.

Dépenses faites. — Le montant des dépenses faites au 31 décembre 1895, atteint fr. 1 679 831 40.

Les dépenses restant à faire sont évaluées à la somme de fr. 1 320 168 90, et le montant des travaux atteindra fr. 3 000 000, soit le crédit demandé.

Mais avec fr. 3 000 000, l'installation sera faite pour 3 600 HP, au lieu de 2 400 HP. En outre, les fondations du bâtiment des turbines sont

pour ainsi dire terminées, ainsi que les expropriations; ces dépenses supplémentaires, devisées à fr. 652 500, représentent l'économie réalisée à ce jour sur les devis.

ÉTAT CIVIL

Secrétaire : M. Henri PANCHAUD.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 13.		Chapitre II, B.	
Voté	Fr. 4 300 —	Prévu	Fr. 2 200 —
Dépensé	<u>4 300 —</u>	Reçu	<u>2 019 80</u>
		Reçu en moins.	<u>Fr. 180 20</u>

MARIAGES

Entre :		Sur 1893.	
		Augmentation	Diminution
Genevois et Genevoises	77	soit 26	—
Genevois et Suissesses	56	» —	1
Suisses et Genevoises	39	» —	2
Genevois et étrangères	67	» —	2
Etrangers et Genevoises	34	» —	4
Suisses et Suissesses	117	» —	14
Etrangers et Suissesses	71	» 10	—
Suisses et étrangères	56	» 4	—
Etrangers et étrangères	134	» —	41
	<u>Total. 651</u>		
Soit diminution sur 1893		24	—
		<u>64</u>	<u>64</u>

Il résulte de ce tableau que les mariages ont été contractés par
 350 Genevois (307 en 1893)
 456 Suisses (473 en 1893)
 496 étrangers (570 en 1893)

Transcriptions de mariage: 243, soit 7 de moins qu'en 1893.
 Publications de mariage: 960, soit 8 de plus qu'en 1893.

DIVORCES

Entre :		Au profit de		
		l'époux	l'épouse	des 2 époux
Genevois et Genevoises	. . 13 dont	6	2	5
Genevois et Suissesses	. . . 9	5	—	4
Suisses et Genevoises	. . . 3	2	—	1
Suisses et Suissesses	. . . 26	15	8	3
Genevois et étrangères.	. . . 11	5	3	3
Etrangers et Suissesses	. . . —	—	—	—
Etrangers et Genevoises	. . . 3	1	—	2
Suisses et étrangères	. . . 6	3	2	1
Etrangers et étrangères	. . . 4	1	—	3
Total.	. 75 dont	38	15	22

Soit diminution de 2 sur 1893.

NAISSANCES

	Bureau central	Rive droite	Total	Sur 1893	
				Augmentation	Diminution
Masculins légitimes	. 191	299	490	—	3
Féminins	. 187	284	471	—	21
Masculins naturels	. 16	27	43	—	—
Féminins	. 16	29	45	7	—
	410	639	1049		
Soit diminution sur 1893 de				17	—
				24	24

Dans le total des naissances sont compris :

5 jumeaux, soit 9 de moins qu'en 1893

11 jumelles, soit 3 de moins qu'en 1893

16 venus au monde comme suit :

2 fois
2 garçons

5 fois
2 filles

1 fois
1 garçon et 1 fille

Répartition des naissances suivant la nationalité.

			Sur 1893	
			Augmentation	Diminution
Genevois	295	soit	6	—
Suisses d'autres Cantons .	354	,	—	6
Etrangers	400	,	—	17
Total .	1049		6	23

Transcriptions d'actes de naissance.

320, soit 53 de moins qu'en 1893.

DÉCÈS

	Bureau central	Rive droite	Total		Sur 1893	
					Augmentation	Diminution
Masculins	147	202	349	soit	—	40
Féminins	176	190	366	,	—	63
Mort-nés masculins.	7	14	21	,	—	1
» féminins .	6	15	21	,	9	—
Totaux .	336	421	757			
Soit diminution sur 1893					95	—
					404	404

Répartition des décès suivant la nationalité.

			Sur 1893	
			Augmentation	Diminution
Genevois	275	soit	—	50
Suisses d'autres cantons. .	206	,	2	—
Etrangers	276	,	—	47
Total . .	757	soit	2	97

Transcriptions d'actes de décès.

531, soit 20 de plus qu'en 1893.

Expéditions d'actes délivrés par le Bureau.

	Sur 1893	
	Augmentation	Diminution
1019 actes de naissance	—	74
285 actes de décès	—	50
335 actes de mariage	—	52
<u>1639</u> actes, soit une diminution sur 1893 de	<u>176</u>	—
	<u>176</u>	<u>176</u>

Le produit de ces actes s'est élevé à la somme de Fr. 2,514 50
dont il faut déduire 1639 timbres à 30 cent 491 70
Net. Fr. 2,019 80
soit une diminution de fr. 237 20 sur 1893.

Aux 1639 expéditions ci-dessus, il y a lieu d'ajouter :

76 actes de naissance délivrés gratuitement.

5 » de décès » »

16 » de mariage » »

290 certificats de publication délivrés gratuitement.

Total 387 expéditions, soit 23 de moins qu'en 1893.

Le total des actes délivrés a donc été de 2026, soit une diminution de 199 sur 1893.

Les opérations du Bureau, pendant l'année 1894, se résument comme suit :

		Sur 1893	
		Augmentation	Diminution
1° Actes de naissance	1049	soit —	17
2° » de décès	757	» —	95
3° » de mariage	651	» —	24
4° Inscriptions de divorces	75	» —	2
5° Publications de mariage	960	» 8	—
6° Transcriptions de naissances	320	» —	53
7° » de mariages	243	» —	7
8° » de décès	531	» 20	—
9° Expéditions d'actes.	2026	» —	199
10° Livrets de famille	657	» —	32
<i>A reporter</i>	<u>7 269</u>	<u>28</u>	<u>429</u>

	<i>Report</i>	7 269	soit	28	429
11°	Légitimations par mariage .	55	•	—	7
12°	• après mariage	13	•	4	—
13°	Communications d'office . .	2 542	•	—	224
	Total . .	<u>9 879</u>		32	660
	soit diminution sur 1893 de			628	—
				<u>660</u>	<u>660</u>

18 mariages ont été célébrés en dehors des jours et heures officiels et ont produit une somme de Fr. 360 (fr. 340 en 1893), qui a été versée, moitié à l'Hospice Général et moitié à la Caisse des fonctionnaires municipaux.

Fr. 815 80 ont été retirés du tronc placé dans la salle des mariages, et remis à l'Hospice Général (tr. 785 35 en 1893).

L'usage s'était introduit de recevoir à l'Etat civil les déclarations de décès faites par les entreprises de pompes funèbres au nom des familles des défunts. Or, la loi fédérale concernant l'état civil, la tenue des registres qui s'y rapportent et le mariage, du 24 décembre 1874, statue (art. 20) que « sont tenus de faire cette déclaration : le chef de famille, la veuve ou les autres plus proches parents du défunt; à leur défaut ou en cas d'empêchement, la personne dans l'appartement ou dans la maison de laquelle a eu lieu le décès, ou les personnes qui étaient présentes lors du décès, ou enfin la police locale ».

Cette énumération, qui est évidemment limitative, exclut toute déclaration faite par des intermédiaires. Nous avons donc appelé l'attention de l'Autorité cantonale sur l'irrégularité de cette manière de procéder. Le Conseil d'Etat ayant éprouvé des doutes à cet égard, nous l'avons prié de poser la question à l'Autorité fédérale, afin d'obtenir d'elle une déclaration qui mit à couvert la responsabilité de l'Officier d'état civil. Le Département fédéral de Justice et Police

a répondu qu'il n'estimait pas que le susdit article 20 pût être interprété dans un sens extensif : l'Officier d'état civil ne peut recevoir les déclarations de décès qu'autant qu'elles émanent des personnes spécialement désignées dans la loi, à l'exclusion de toutes autres.

Nos bureaux d'état civil ont été invités à se conformer strictement aux instructions de l'Autorité fédérale.

CHAPITRE III

ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL

Directeur : M. Louis HAAS.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 51 100 —	Prévu	Fr. 163 600 —
Dépensé	» 53 580 85	Reçu.	» 180 431 55
Dépensé en plus.	<u>Fr. 2 480 85</u>	En plus	<u>Fr. 16 831 55</u>

Si les dépenses totales du chapitre ont, en quelques points, dépassé les prévisions, il est à observer que les recettes ont largement compensé cet excédent, puisque le revenu net est de Fr. 14 350 plus élevé que les évaluations budgétaires, en augmentation de Fr. 12 000 sur celui de 1893, et de Fr. 26 000 sur 1892. La rupture du régime douanier établi pour les zones françaises environnantes avait mis fin à l'importation des viandes fraîches, sans inconvénient pour les consommateurs du canton. La reprise de nos anciennes relations avec nos voisins ramènera l'application stricte des dispositions des règlements cantonaux destinés à assurer la salubrité de ces importations, et aussi l'exécution de l'art. 100 du règlement fédéral des 14 octobre 1887 et 14 décembre 1893 sur les mesures à prendre pour combattre les épizooties.

Aux dépenses, les augmentations portent sur :

- a à j — *Traitements* Fr. 454 85.
- k — *Entretien et menus frais*, Fr. 219 95.
- l — *Fourrage pour les écuries de l'abattoir*, Fr. 18 75.
- m — *Litière pour l'abattoir*, Fr. 1 187 15.
- o — *Litière pour les écuries publiques*, Fr. 1 594 15.
- p — *Imprimés* Fr. 75 80.

- q* — *Glacière*, Fr. 222 85.
- s* — *Chauffage industriel*, Fr. 666 70.
- u* — *Eclairage*, Fr. 161 05.

A la lettre *k*, l'augmentation a été principalement causée par les frais que nous avons dû faire pour la destruction des rats.

Aux lettres *m* et *o*, l'augmentation provient du haut prix de la litière jusqu'au moment de la nouvelle récolte en août. Cependant, cette année, la vente des engrais des écuries publiques (y compris un stock à livrer) couvre exactement la dépense en litière. Pour la voirie de l'Abattoir, il y a bénéfice.

A la lettre *s*, l'augmentation s'explique par le fait que le générateur a travaillé six mois au lieu de quatre, en raison du grand nombre de porcs abattus.

A la lettre *u*, augmentation en raison de ce que, dans les écuries publiques, on a dû beaucoup travailler de nuit, depuis l'automne, par le fait de l'arrivée tardive des trains.

Le *droit d'abattage* a été perçu sur :

5 470 bœufs produisant	Fr. 38 290 —
646 vaches 3 876 —
10 274 porcs 30 822 —
13 345 veaux 26 690 —
20 028 moutons 20 028 —
<u>49 763 têtes produisant</u>	<u>Fr. 119 706 —</u>

soit 2644 têtes et fr. 5862 de plus qu'en 1893.

Le *service du pesage* a porté sur 50 084 pesées et 26 187 bulletins de poids qui ont produit Fr. 10 057 10
soit fr. 894 30 de plus qu'en 1893.

Le *droit d'entrée au marché* a été perçu sur :

442 bœufs produisant	Fr. 221 —
11 vaches 5 50
10 022 veaux 2 004 40
5 890 moutons 589 —
<u>16 365 têtes produisant</u>	<u>Fr. 2 819 90</u>

soit 4 216 têtes et fr. 916 40 de moins qu'en 1893.

Les difficultés douanières que nous signalions en 1893 ont encore été aggravées cette année par le fait que les bœufs italiens ne peuvent être amenés que dans des écuries d'observation placées sous le contrôle sanitaire fédéral.

Les *écuries publiques* ont produit fr. 15 444 50, comme suit :

3 738 bœufs	17 520 journées	Fr.	4 853 20
33 vaches	74	»	20 30
120 chevaux	500	»	145 20
4 917 porcs	9 035	»	1 178 10
577 veaux	1 091	»	156 15
6 624 moutons	12 389	»	953 15
3 234 droits de marché à 50 cent.		»	1 617 —
7 421	à 20	»	1 484 20
9 400	à 10	»	940 —
731 bottes de foin,		»	632 40
24 mois loyer d'écuries		»	900 —
15 226 pieds cubes d'engrais		»	2 564 80
			<hr/>
		Fr.	15 444 50

soit fr. 2 968 de plus qu'en 1893.

Le *droit de dépôt* (ou droit de cheville) a produit Fr. 303 —
soit fr. 232 50 de plus qu'en 1893.

Les *poids publics* de Cornavin, Rive et Rond-Point de Plainpalais qui dépendent du service de l'Abattoir, ont produit Fr. 7 834 80
soit fr. 577 de plus qu'en 1893.

Les recettes sont de fr. 16 831 55 supérieures aux prévisions du budget.

Les différences en plus sont les suivantes :

Sur Abattage	Fr.	9 706 —
Triperie	»	131 25
Magasins	»	10 90
Pesage	»	2 057 10
Ecuries	»	5 444 50
Dépôt	»	153 —
Glacière	»	930 —
		<hr/>
<i>A reporter</i>	Fr.	18 432 75

	<i>Report</i>	Fr. 18 432 75
Voirie.	»	149 55
Vente de fourrage	»	43 70
Recettes diverses	»	92 35
		<hr/>
		Fr. 18 718 35

dont il faut déduire les différences en moins :

sur Droit d'entrée au marché . . .	Fr. 1 680 10	
Procès-verbaux	» 41 50	
Poids publics	» 165 20	» 1 886 80
		<hr/>
En plus sur l'exercice 1894		Fr. 16 831 55
		<hr/>

Récapitulation.

Droit d'abattage et d'échaudage	Fr. 419 706 —
Location de la triperie	» 3 731 25
» de magasins et divers loyers	» 3 810 90
Produit du pesage	» 10 057 10
Droit d'entrée au marché	» 2 819 90
Produit des écuries publiques	» 15 444 50
» du dépôt	» 303 —
» de la glacière	» 13 930 —
» de la voirie	» 2 149 55
» de la vente du fourrage	» 143 70
» des procès verbaux ¹	» 8 50
» de diverses recettes	» 492 35
» des poids publics	» 7 834 80
	<hr/>
	Fr. 180 431 55
	<hr/>

Sur la demande de nos locataires, nous avons établi l'an dernier, à l'abattoir, une installation spéciale afin de permettre aux charcutiers de faire l'échaudage des porcs toute l'année au moyen de la vapeur, tandis qu'il devait s'opérer, précédemment, en été, par un chauffage au feu nu. La même installation

¹ La moitié du produit des amendes, soit Fr. 8 50 a été payée aux employés qui ont relevé les contraventions.

est utilisée par les tripiers pour le chauffage des chaudières dans lesquelles ils traitent leurs marchandises. Le Conseil Municipal avait alloué pour cette installation un crédit de 9 000 francs. C'est une grande amélioration introduite dans notre établissement, et les intéressés en sont très satisfaits. Mais nos prévisions quant à la dépense nécessitée par ce chauffage à vapeur se sont trouvées sensiblement dépassées ; nous étudions les mesures à prendre pour réduire ces frais.

L'entrepôt frigorifique, qui était devenu insuffisant, a été agrandi par la construction d'un petit bâtiment adossé à la glacière. Ce bâtiment est spécialement affecté à la triperie, dont la réunion avec la boucherie dans l'ancienne glacière présentait des inconvénients et donnait lieu à des réclamations justifiées de la part des bouchers. Un crédit de 8 000 francs a été affecté à cette construction. Le produit des locations couvre amplement l'intérêt et l'amortissement de cette dépense.

Des réparations assez importantes ont dû être faites au bureau et à l'appartement du concierge, ainsi qu'au cimentage de diverses rues.

Le Département de Justice et Police nous a demandé de lui louer, pour la construction d'un chantier d'équarrissage, une partie du terrain dépendant de l'Abattoir et située au couchant de cet établissement. Cette location a été conclue moyennant un prix annuel de 1000 francs, et pour une durée de trente ans.

Sur la demande du Bureau de salubrité, nous avons mis à la disposition de celui-ci un local situé dans le bâtiment de l'administration, pour l'installation d'un laboratoire de microscopie et de microbiologie. La Ville a reçu, en outre, dans ses écuries, un cheval que le Bureau de salubrité y entretient et qui est destiné à la production du sérum antidiphthérique.

La composition de notre personnel a subi de nombreuses modifications. M. Patru, sous-receveur, s'est démis de son emploi et a été remplacé, en janvier, par M. Louis Buffard, qui est malheureusement décédé le 7 août suivant. M. Buffard a été remplacé par M. Emile Pasquier, surnuméraire.

M. Joseph Joigne, peseur, est décédé après dix-sept années de bons services. Par promotion, M. Antoine Bourguignon visiteur à la grille, a été nommé peseur, et M. Charles Pellevat, visiteur.

CHAPITRE IV

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 17 à 40		Chapitre VI.	
Voté	Fr. 867 300 —	Prévu. . . .	Fr. 140 400 —
Dépensé. . . .	» 889 810 45	Reçu	» 145 385 50
Dépensé en plus	<u>Fr. 22 510 45</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 4 985 50</u>

L'augmentation, aux *dépenses*, se répartit sur plusieurs numéros : *Ecoles primaires et écoles du soir*, — *Ecoles complémentaires*, — *Ecoles d'horlogerie et de mécanique*, — *Ecole supérieure de Commerce*, — *Fondation Bouchet (Académie professionnelle)*, — *Musée Rath*, — *Musée d'histoire naturelle*, — *Musée des arts décoratifs*, — *Collections diverses*, — *Collections Fol*, — *Bibliothèque publique*, — *Bibliothèques circulantes*, — *Chauffage et éclairage*.

Il y a diminution, par contre, sur *Ecoles enfantines*, *Ecoles de dessin*, *Ecole des Beaux-Arts*.

Ces augmentations ou diminutions seront passées en revue sous chacun des numéros qu'elles concernent.

Aux *recettes*, l'augmentation porte sur l'*Allocation fédérale pour l'Ecole de commerce* et les *écolages*; — ce dernier fait apporte le témoignage du succès de nos écoles. — Les allocations cantonales sont restées au chiffre prévu : mais c'est bien plutôt par l'augmentation continue des dépenses, que le développement de tout ce chapitre se fait sentir.

SECTION I

Ecoles enfantines.

Inspectrice cantonale : M^{lle} S. DOMPMARTIN.

<i>Recettes.</i>	<i>Dépenses.</i>
Chap. IV, lettre c.	Budget n° 17.
Intérêts d'une donation spéciale (Le Fort). Prévu. Fr. 400 —	Voté Fr. 43 500 —
Reçu 400 —	Dépensé 42 712 05
	Dép. en moins . <u>Fr. 787 95</u>
Dépensé en moins sur les lettres <i>m</i> , <i>o</i> et <i>p</i> .	

Le nombre des inscriptions a été, en 1894, de 2 273, soit 66 de moins qu'en 1893.

Nous n'avons rien de particulier à signaler sur la marche de nos écoles enfantines, qui continuent à rendre de grands services à notre population laborieuse. Grâce aux efforts continus de notre personnel enseignant et aux soins dont les enfants sont entourés, nous avons pu constater de réels progrès ; la discipline laisse peu à désirer, et nous saisissons avec plaisir cette occasion d'en témoigner toute notre satisfaction à nos maîtresses et sous-maîtresses.

L'état sanitaire a été, en général, très satisfaisant pendant l'année qui vient de s'écouler; quelques cas de diphtérie signalés en janvier dans le quartier des Pâquis, ont nécessité la fermeture de l'école de la rue du Môle pendant quelques jours; d'accord avec le bureau de salubrité, nous avons fait désinfecter les locaux de cette école, ainsi qu'une des classes de l'école de la rue de Malagnou, où un cas semblable s'était déclaré.

M. le D^r Olivet témoigne toujours à nos écoles un intérêt sympathique dont nous le remercions sincèrement.

Dans le courant de cet exercice, nous avons appelé aux fonctions de sous-maîtresses : M^{lles} Marie Pfenninger, Marie Brosset et Marie Dutoit.

Ces nominations ont été approuvées par le Conseil d'Etat.

ÉCOLES ENFANTINES, 1894

ÉCOLES	Classes	Maitresses	Sous-Maitresses	Inscrits au 1 ^{er} Janvier 1894	Inscrits pendant l'année	Total des inscriptions	Sortis pendant l'année	Elèves restant au 31 Décembre 1894	SEXE		NATIONALITÉ		
									Garçons	Filles	Genevois	Suisses	Étrangers
Ecole de Malagnou	7	5	4	244	119	363	130	233	125	108	92	65	76
• de la Madeleine	5	2	4	208	145	353	144	209	120	89	49	83	77
• des Terreaux	7	6	9	407	228	635	223	412	212	200	115	139	158
• de Montbrillant	7	4	6	255	153	408	125	283	145	138	74	79	130
• de la rue du Môle	6	6	5	331	183	514	183	331	163	168	62	106	163
	32	23	28	1445	828	2273	805	1468	765	703	392	472	604

SECTION II

Ecoles primaires.

*Commission de surveillance de l'enseignement primaire,
nommée le 8 juin 1894.*

MM. TURRETTINI. — GAMPERT. — RENAUD. — LECOULTRE. — MINNIG-
MARMOUD. — SCHNEEBELI. — BERNARD. — BESANÇON. — SPAHLINGER.
— LOMBARD. — DUBACH. — WAKKER.

Budget n° 18.

Voté	Fr. 139 925 —
Dépendé	» 146 876 30
Dépendé en plus	<u>Fr. 6 951 30</u>

L'augmentation porte sur les lettres *a, b, d, traitement des ré-
gents, régentes et sous-régentes*, et sur *classes gardiennes*, mais
surtout comme les années précédentes, sur *l'allocation pour la fête
des écoles primaires et enfantines*, qui est absolument insuffisante.

Les écoles primaires étant sous la direction exclusive de l'Autorité cantonale,
nous nous bornons, suivant l'usage, à transcrire ici, comme nous le ferons pour
les écoles complémentaires et pour le collège, les données statistiques et les ren-
seignements complémentaires que nous fournit le Département de l'Instruction
publique.

La population des Ecoles primaires de la Ville de Genève s'est
élevée, au 31 décembre 1894, au chiffre de 3669 élèves, soit 1812
garçons et 1857 filles, répartis comme suit :

	Garçons	Filles	Genevois	Suisses d'autres cantons	Etrangers	Total
R. Necker et b ^d J.-Fazy	804	766	586	447	537	1570
Grütli	302	294	233	179	184	596
Pâquis	378	360	169	236	333	738
St-Antoine-Malagnou	328	437	261	211	293	765
	<u>1812</u>	<u>1857</u>	<u>1249</u>	<u>1073</u>	<u>1347</u>	<u>3669</u>

L'état sanitaire de nos écoles a été plus satisfaisant que les années précédentes. Le nombre des classes qui ont dû être fermées pour cause d'épidémie a été relativement restreint. En revanche, le corps enseignant a été fort atteint. Beaucoup de fonctionnaires, de dames surtout, ont été retenus à la maison par des affections diverses, plusieurs provoquées par un excès de fatigue. La somme des remplacements a sensiblement dépassé la moyenne ordinaire.

Grâce à l'activité du personnel enseignant, la marche générale des écoles ne s'est pas trop ressentie de ces fréquents remplacements. En effet, les résultats de l'enseignement n'ont pas été inférieurs à ceux des années précédentes.

Les travaux manuels sont actuellement introduits dans 61 classes. Cet enseignement se développe d'une manière normale et tend toujours plus directement à son véritable but, qui est de servir de complément aux autres leçons.

Le Département a continué à vouer son attention à la question de la gymnastique. A la suite de renseignements qui lui ont été fournis, il a chargé M. le Dr Jentzer de diriger deux cours successifs destinés à faire connaître la gymnastique suédoise. Ces deux cours ont été suivis avec beaucoup de bonne volonté et d'intérêt par un certain nombre de sous-régentes et de stagiaires, qui en ont emporté le sentiment que la gymnastique ainsi comprise et enseignée, non seulement offre un réel attrait, mais encore doit avoir une heureuse influence sur la santé des enfants.

Le local de l'école de la rue de Malagnou a été entièrement transformé et aménagé en vue de l'application de la méthode suédoise. On pourra dès cette année y organiser un enseignement rationnel de la gymnastique et voir par l'expérience, quels sont les résultats qu'on peut attendre de la méthode nouvelle. Une maîtresse spécialement qualifiée pour cet enseignement sera chargée de donner les leçons de gymnastique à toutes les classes du bâtiment de Malagnou.

Classes gardiennes. — Les classes gardiennes ont été ouvertes du 5 janvier au 21 mars et du 15 octobre au 26 décembre. Elles comptaient en moyenne 892 élèves, soit 517 garçons et 375 filles. — Une innovation a été tentée à l'école du boulevard James-Fazy et à l'école de la rue Necker, où des classes gardiennes ouvertes de 6 à 8 heures du soir ont réuni dans le premier bâtiment 21 jeunes filles, et dans le second 36 garçons en moyenne. Un modeste goûter

a été distribué à ces enfants par les soins du Comité des cuisines scolaires de la Gare.

Les classes gardiennes de vacances ont fonctionné 4 jours par semaine, du 24 juillet au 18 août inclusivement; elles ont été fréquentées chaque jour par une moyenne de 314 élèves.

Cuisines scolaires. — Sous l'active et dévouée direction de leurs Comités respectifs, les cuisines scolaires ont réuni, pendant l'hiver 1893-94, dans les divers quartiers où elles sont organisées, les nombres suivants d'élèves:

Ecoles	Total des repas servis	Moyenne quotidienne de fréquentation	Durée en jours scolaires
B ^d James-Fazy	11 152	115	105
Pâquis	3 231	35	100
Malagnou-Madeleine	7 963	94	85

Douches scolaires. — Ces douches, installées dans le bâtiment d'école de la rue Necker, ont commencé à fonctionner le 19 décembre 1894, à la grande satisfaction des élèves de cette école. Il y a eu deux séances d'une heure par semaine; 72 élèves passent sous la douche dans chaque séance. Le Département exprime sa reconnaissance à M. Kraft, architecte, qui n'a cessé de s'intéresser à l'entreprise, et à M. Berlie, propriétaire des bains des Alpes, qui a bien voulu faire part de son expérience aux personnes chargées du service. Cette innovation, dont l'utilité est maintenant démontrée, a été très bien accueillie des élèves et des parents.

Le Département de l'Instruction publique nous a demandé de livrer gratuitement l'eau nécessaire pour le service de ces douches. Le Conseil Administratif a estimé qu'il y avait lieu d'entrer dans ses vues et d'accorder cette fourniture d'eau gratuite.

Personnel enseignant. — MM. A. Champod, L. Chevallay, M. Guichard, G. Reymann, L. Grandjean, A. Wichmann, E. Dupraz, A. Schmid, M. Juge, G. Coutau, J. Gavard, E. Vollery, A. Dubois, A. Corbaz ont été nommés sous-régents. M^{lles} E. Roustan, B. Hugli, M. Verboux, C. Barral, A. Scheurer. M^{me} L. Corbaz, M^{lles} H. Lafond, M. Ducret, M^{me} M. Bérard, M^{lles} M. Grillet, M. Rousset ont été nommées sous-régentes. M. et M^{me} Maerky, régent et régente à Jussy; M. Bard, régent à Gy, ont été permutés dans les écoles primaires de la Ville.

Décès : M. J. Catry, régent, M^le M. Grillet, sous-régente.

Classes gardiennes. — Nous avons été dans le cas d'appeler l'attention du Département de l'Instruction publique sur l'indiscipline et le désordre qui règnent dans quelques-unes des classes gardiennes, dans celles surtout qui utilisent les locaux de gymnastique. La surveillance et l'action des fonctionnaires chargés de la tenue de ces classes sont trop souvent absolument insuffisantes. Le Département nous a promis de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser un état de choses aussi préjudiciable au maintien du bon esprit qui doit animer la population de nos écoles qu'à la conservation des locaux et du mobilier scolaires.

SECTION III.

Ecoles complémentaires.

Budget n° 19.

Voté	Fr. 6 000 —
Dépensé	» 6 844 50
Dépensé en plus	Fr. 844 50

Pendant l'année scolaire 1893-1894, la population des Ecoles complémentaires a été, de 518 élèves, soit 213 garçons et 305 filles répartis comme suit :

	Garçons	Filles	Genevois	Suisses d'autres cantons	Etrangers	Total
R. Necker et b ^d J.-Fazy	97	107	54	70	80	204
Pâquis	36	65	28	27	46	101
Grütli	32	53	28	28	29	85
St-Antoine-Malagnou	48	80	33	36	59	128
	<u>213</u>	<u>305</u>	<u>143</u>	<u>161</u>	<u>214</u>	<u>518</u>

Comme les années précédentes, l'assiduité, malheureusement, a laissé à désirer. En changeant l'heure des leçons, le Département ne se dissimulait pas que cette modification, avantageuse au point de vue des résultats de l'enseignement, entraînerait forcément quelques inconvénients à d'autres égards. Onze heures, c'est l'instant de la grande activité dans les banques, dans les études, dans

beaucoup de magasins, et l'absence des apprentis ou des commissionnaires à ce moment de la journée, apporte un certain trouble dans l'expédition des affaires. Dans l'espérance de remédier à cet inconvénient, une leçon a été fixée à quatre heures pour les jeunes gens qui décidément se trouvaient dans l'impossibilité de quitter leur place à onze heures. Une quinzaine seulement ont profité de cette facilité.

Dans le courant de la présente année, le nombre des inscriptions s'est élevé au chiffre de 544, soit 257 garçons et 284 filles.

Cours facultatifs du soir.

Pendant l'année scolaire 1893-94, les cours du soir ont été particulièrement fréquentés. Ils ont réuni un total de 623 inscriptions, dont 437 aux cours de jeunes gens et 186 aux cours de jeunes filles.

L'assiduité a été plus grande que les années précédentes, au moins en ce qui concerne les jeunes gens. Ce succès est dû en bonne partie au fait que MM. les maîtres ont pris l'habitude d'aviser immédiatement les parents des absences de leurs enfants.

MM. les jurés se sont en général montrés très satisfaits des examens qu'ils ont été chargés d'apprécier.

SECTION IV

Ecoles d'horlogerie et de mécanique.

Doyen : M. Emile JAMES.

I

Ecole d'horlogerie.

Commission de surveillance.

MM. BOURDILLON, A., délégué du Conseil Administratif, président.
— CHEVALLIER, LOUIS. — COLOMB, Maurice. — CORDIER, Fr.-John. —
FAVRE, Alexis. — GALLAY, Henri. — GLASER, Marc. — LACHENAL,
LOUIS. — LE COULTRE, Marius. — LESCHAUD, Marc-François. — MON-

TANDON, Robert-Ulysse. — MOREL, Henri. — PERRENOD, John. —
 FIGUET-FAGES, Charles. — PITTHAN, Henri-Auguste. — PLOJOUX, Marc.
 — ROUGE, G.-M. — ROUX, Ernest. — WAGNON, Ami. — ZENTLER, Paul.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 20 A.		prévues pour écolages, ch. IV, lettre t.	
Voté	Fr. 38 600 —	Prévu	Fr. 4 500 —
Dépensé	41 674 30	Reçu	5 230 —
Dépensé en plus	Fr. <u>3 074 30</u>	Reçu en plus . .	Fr. <u>730 —</u>

L'Ecole d'horlogerie a reçu de la Confédération une allocation de Fr. 11 800 pour 1894.

L'augmentation des dépenses porte principalement sur *d, Enseignement pratique*, où l'excédent est de 1 568 fr. Cette somme forme le montant du salaire payé à l'ouvrier mécanicien employé à la classe de fabrication mécanique, dont le poste n'a pas été prévu au budget.

Les crédits budgétaires ont encore été dépassés sur *f, Entretien des meubles, outils, etc.*, en raison d'acquisitions que nous avons dû faire pour les travaux en vue de l'Exposition nationale, — *g, Acquisition d'outillage*, — *h, Outils donnés aux élèves genevois*, la somme à dépenser variant suivant la proportion de nos nationaux qui fréquentent l'Ecole.

L'Ecole d'horlogerie a été fréquentée en 1894 par 76 élèves, soit 2 de plus qu'en 1893, savoir :

	1893	1894	
Genevois	41	41	
Suisses d'autres cantons. . .	20	19	
Etrangers	13	16	dont 7 fixés à Genève
Total.	<u>74</u>	<u>76</u>	

L'Ecole comptait au 31 décembre 62 élèves se répartissant comme suit :

Classe préparatoire	6
• de blanc	11
• de remontoirs	3
• de cadrature	<u>9</u>
<i>A reporter</i>	29

	<i>Report</i> 29
Classe de finissage	40
• d'échappements	6
• de repassage et de réglage	11
• de fabrication mécanique	6
	<hr/>
Total	62
	<hr/>

Le règlement organique de l'Ecole d'horlogerie a été révisé l'année dernière. Les modifications — très peu nombreuses d'ailleurs — qui y ont été apportées n'ont pas affecté l'organisation générale de l'Ecole. Les principales ont trait aux certificats, qui ont remplacé les prix, et à l'institution d'une classe spéciale créée avec le legs Fuchs et destinée à la fabrication de la pendule. Le nouveau règlement a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 avril 1894.

Une innovation plus importante est celle qui a pour objet la création d'une classe de jeunes filles. Nous ne rappellerons pas ici les discussions par lesquelles a passé cette question. Le Conseil Municipal a voté le 14 décembre 1894 la création proposée par le Conseil Administratif suivant le préavis de la Commission de l'Ecole. La nouvelle classe a été ouverte pour le 1^{er} mai 1895.

L'expérience a montré que le doyen de l'Ecole d'horlogerie, trop absorbé par l'enseignement, avait besoin d'être assisté, pour la partie administrative de ses fonctions, d'un employé chargé de la comptabilité, de la surveillance du magasin, etc. Ce service est confié à M. Emile Rey, commis au secrétariat du Conseil Administratif, qui a reçu le titre d'économe-inspecteur de l'Ecole d'horlogerie et en exercera les fonctions.

La Commission de surveillance a perdu, en M. Adolphe Tschumi, décédé au mois de décembre dernier, l'un de ses membres les plus éclairés et les plus zélés. M. Tschumi avait pris une très grande part à la réorganisation de notre Ecole d'horlogerie ; il continuait à s'intéresser particulièrement à la bonne marche de cet établissement, et sa collaboration nous était précieuse. Nous avons très vivement ressenti cette perte.

L'Ecole d'horlogerie a reçu, les dons suivants :

Section d'horlogerie de l'Association Industrielle et Commerciale, 100 francs à distribuer comme prix. — Société des horlogers, 20 francs pour prix. — *Journal suisse d'horlogerie*, abonnement d'une année

pour prix. — *Uhrmacher Zeitung*, abonnement d'un an. — *Uhrmacher Journal*, abonnement d'un an.

Voici les observations présentées, dans son rapport, par l'expert fédéral, M. le Conseiller national Ch. E. Tissot :

• Le plan d'études est bien coordonné. Les résultats obtenus sont bons. L'enseignement est donné, tant pour la théorie que pour la pratique, par des maîtres et professeurs capables et de premier ordre. J'ai visité toutes les classes de cette Ecole d'horlogerie et particulièrement les travaux pratiques ; ils sont bien exécutés. Les maîtres sont sévères et n'acceptent pas des ouvrages mal réussis. •

II

Ecole de mécanique.

Commission de surveillance.

MM. BOURDILLOX, délégué du Conseil Administratif, président. — GRAIZIER, Jeah. — JONNERET, LÉON. — PICCARD, ingénieur. — SCHMIDTGEN, Charles. — SCHNEÉBELI, Jacob. — THURY, Emile. — VALLETTE, ingénieur.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 20 B.		Prévues pour écolages Ch. IV u	
Voté	Fr. 21 630 —	Prévu	Fr. 2 000 —
Dépensé	27 428 60	Reçu	2 595 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 5 498 60</u>	Reçu en plus . .	<u>Fr. 595 —</u>

Le montant de la subvention fédérale qui nous a été allouée pour 1894 est de Fr. 7 375.

L'important excédent des dépenses constaté ci-dessus porte surtout sur *g, Achat de matières premières* (Fr. 3 000) ; il s'explique par le développement qu'a pris notre Ecole et par l'insuffisance du crédit budgétaire. Il y a encore une augmentation de près de 2 000 Fr. sur *e, Entretien des meubles et outils* : nous avons en effet classé sous cette rubrique, n'ayant pas de crédits spéciaux pour y faire face, les frais nécessités par la confection des certificats de l'Ecole — en-

viron Fr. 900 —, et par l'installation de l'éclairage électrique dans de nouvelles classes — près de 500 Fr. —

La fréquentation de notre Ecole de mécanique s'est également accrue l'année dernière. Il a été reçu 67 élèves, soit 10 de plus qu'en 1893 :

	1893	1894
Genevois	33	43
Suisses d'autres cantons . .	17	18
Etrangers	7	6
Total.	<u>57</u>	<u>67</u>

Le nombre des élèves, au 31 décembre, était de 40, se classant comme suit :

1 ^{re} année (division inférieure) . .	16
2 ^{me} . . (. moyenne) . .	12
3 ^{me} . . (. supérieure). .	12
Total.	<u>40</u>

Nous avons mentionné plus haut le décès de M. Adolphe Tschumi, membre de la Commission de surveillance de l'Ecole d'horlogerie et qui était en même temps chargé de l'enseignement de la mécanique supérieure et des mathématiques à l'Ecole de mécanique. Le regretté professeur a été remplacé par M. Emile Steinmann.

La Société des hauts fourneaux et mines d'Halanz y a fait don à l'Ecole de mécanique de la collection de minerais, fontes, etc., qu'elle avait envoyée à l'exposition de produits belges organisée, l'année dernière, au bâtiment électoral.

Observations de l'expert, M^r le Conseiller national Tissot :

• L'organisation de la classe de mécanique est bonne; je n'ai pas d'observations à faire concernant les travaux qui sont exécutés dans les classes diverses de l'institution. Cette Ecole de mécanique a été considérablement augmentée et développée. On construit des outils destinés à l'horlogerie, de même que des instruments de précision. La branche de l'électricité est l'objet de travaux sérieux qui indiquent l'intérêt que l'on prend à cette science.

« C'est une école qui progresse d'année en année. Les maîtres pratiques sont actifs et veillent aux progrès que doivent faire les élèves. Les travaux sont bien exécutés et leurs genres sont multiples.

« Les jeunes gens qui fréquentent cette école peuvent s'ils le veulent, devenir de bons mécaniciens, l'enseignement qu'ils reçoivent est complet à tous les points de vue. »

SECTION V

Ecole supérieure de Commerce.

Directeur : M. Charles FIVAT.

Commission de surveillance.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — BONNETON, PH. — BOUVIER-MARTINET. — BRIQUET, C.-M. — DIDIER, Alfred. — FUOG, Th. — GARDIOL, J.-J. — GEORG, Alfred. — MEYLAN, Edouard. — PATRU, Alphonse. — REY-BOUSQUET, Ant. — ROUX-EGGLY, Jules. — WOLF, Emile.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 21.		prévues pour écolages Ch. IV.	
Voté	Fr. 43 250 —	Prévu	Fr. 12 000 —
Dépensé	» 44 711 50	Reçu	» 13 235 —
Dépensé en plus.	<u>Fr. 1 461 50</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 1 235 —</u>

L'Ecole de Commerce a reçu, en outre, les subventions suivantes prévues au budget :

de la Confédération	Fr. 10 600
de l'Etat de Genève	» 8 000

L'augmentation des dépenses se répartit sur plusieurs rubriques. Mais elle est principalement motivée par l'acquisition, que nous avons dû faire, de matériel nouveau (Fr. 675), alors que le budget n'alloue aucun crédit pour cet objet.

L'Ecole de commerce comptait, au 31 décembre 1894, 114 élèves, savoir :

Genevois	50
Suisses d'autres cantons	20
Etrangers	44

Ces élèves se répartissaient comme suit :

	Genevois	Suisses	Etrangers	Totaux
Année préparatoire	21	7	16	44
1 ^{re} année	17	6	19	42
2 ^{me} année	12	7	9	28
Ensemble	<u>50</u>	<u>20</u>	<u>44</u>	<u>114</u>

La Commission de surveillance de l'Ecole de commerce se composait précédemment de douze membres, dont quatre nommés par le Conseil d'Etat et huit par le Conseil Administratif; sur ces derniers, trois sont désignés sur la présentation de la Chambre de commerce. Celle-ci ayant manifesté l'intention de remplacer deux de ses représentants qui ne faisaient plus partie de l'Association commerciale, mais qui n'en rendaient pas moins à notre Ecole des services très appréciés, le Conseil Administratif, pour conserver leur concours, a décidé d'augmenter de deux le nombre des membres de la Commission, c'est-à-dire de porter ce nombre à quatorze.

Nous avons eu dès lors le regret de recevoir la démission de M. Ernest Brocher, qui faisait partie de la Commission depuis la création de l'Ecole.

Sur la convocation du Département fédéral des affaires étrangères, une conférence des directeurs des écoles de commerce de la Suisse s'est réunie à Soleure le 6 mai de l'année dernière pour examiner la question de la participation de ces écoles à l'Exposition nationale de 1896. L'opinion y a prévalu que les travaux des élèves ne se prêtent pas à être exposés, et la conférence s'est prononcée en faveur de la publication d'un ouvrage exposant le développement et l'état actuel des écoles de commerce au point de vue de leur organisation, de leurs méthodes, de leur personnel enseignant, de leurs élèves, etc.

Il est donc probable que notre Ecole de Commerce ne pourra prendre la même part que les autres écoles de la Ville et du Canton à notre Exposition nationale de 1896.

M. Charles Galland a continué à manifester l'intérêt qu'il porte à notre Ecole par l'allocation de prix aux élèves. La Chambre de Commerce a bien voulu, également, offrir des prix à ceux de nos élèves qui sortent de l'Ecole avec un diplôme de première classe et qui n'avaient pas reçu une des médailles offertes par M. Galland.

SECTION VI.

Ecoles d'art.

Nous avons fait connaître au Conseil Municipal que la Confédération avait bien voulu nous accorder la subvention que nous demandions en faveur des Ecoles d'art. Le montant de cette allocation est de 28 800 francs pour 1895, sous réserve du rapport de M. l'Inspecteur fédéral.

Parmi les améliorations que la subvention fédérale devait nous permettre de réaliser dans l'organisation de nos Ecoles d'art, figurait l'institution d'un secrétaire-inspecteur. Le Conseil Municipal ayant voté le crédit que nous lui avons proposé d'inscrire au budget de 1895 pour la création de cet emploi, M. Charles Von Kaenel a été nommé aux fonctions dont il s'agit.

Le Département fédéral de l'Agriculture et de l'Industrie a décidé que tous les établissements d'enseignement professionnel subventionnés par la Confédération et qui ressortissent à ce Département devraient prendre part à l'Exposition nationale de 1896. Nous espérons que nos Ecoles d'art, comme notre Ecole d'horlogerie et notre Ecole de mécanique, comme notre Académie professionnelle, marqueront dignement leur place dans cette grande manifestation de l'activité intellectuelle, artistique, industrielle et commerciale de la Suisse.

I

Ecoles de dessin.

(Classes préparatoires et classes moyennes)

Commission.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — DE BEAUMONT, Auguste. — BONNET, John. — CASTRES, Ed. — DARIER,

Charles. — DUFAUX, Frédéric. — FURET, Francis. — JUVET, Henri. —
LEGRANDROY. — LAMUNIÈRE, Victor. — VAILLY, aîné.

Budget n° 22.

Voté.	Fr. 40 500 —	
Service du Palais Eynard	• 1 500 —	Fr. 42 000 —
Dépensé		• 41 703 70
Dépensé en moins	Fr. 296 30	

Les dépenses en moins sur diverses rubriques, principalement sur le *loyer de l'Ecole des demoiselles* (Fr. 1 267 50 au lieu de 1 800), ont plus que compensé les augmentations sur quelques autres, dont la plus importante concerne *d, prix* (Fr. 1 103 au lieu de 500).

II

Ecole d'art appliqué à l'industrie.

Commission.

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
BESANÇON, J.-M. — BONNET, John. — CHOMEL, Francis. — DARIER,
Charles. — GOLAY, Emile. — JUVET, Henri. — LAMUNIÈRE, Victor. —
LEGRANDROY. — POGGI, François. — RAMBAL, Laurent. — VAILLY aîné.

Budget n° 23.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté.	Fr. 7 900 --	(Allocation de l'Etat.)	
Dépensé	• 7 899 20	Prévu	Fr. 3 000 —
Dépensé en moins	Fr. 80	Reçu	• 3 000 —

Le solde non dépensé sur les *Collections et modèles* a été porté à *Réserve* en Fr. 110.

Notre Ecole d'art appliqué à l'industrie à accompli l'an dernier la vingt-cinquième année de son existence. Nous avons eu l'occasion, dans la séance de distribution des prix, de rendre hommage à la conscience et au dévouement du maître excellent qui l'a dirigée pendant ce quart de siècle. La Commission de l'Ecole a voulu fêter cet

anniversaire par un banquet donné en l'honneur de M. Benoit-Muzy, et le Conseil Administratif s'est associé à cette manifestation en offrant à M. Benoit un modeste souvenir, comme témoignage de la gratitude des autorités municipales pour les services qu'il a rendus à la Ville.

Les associations d'ouvriers bijoutiers et graveurs, et les patrons des mêmes professions ont tenu à encourager nos élèves par l'allocation de prix, comme ils ont coutume de le faire depuis plusieurs années.

III

Ecole des Beaux-Arts.

Commission.

MM. BOURDILLON, André, président. — DARIER, Charles. — DE BEAUMONT, Gustave. — DESHUSSES, Hippolyte. — FURET, Francis. — GAUD, Léon. — JUVET, Henri. — LUGARDON, Albert. — POGGI, François. — RAVEL, Edouard.

Budget n° 24.

Voté	Fr. 8 700 —
Dépensé	• 4 722 45
	<hr/>
Dépensé en moins. . . .	Fr. 3 977 55

L'économie provient en grande partie du fait que le *traitement du professeur-directeur* n'a pas été servi, par suite du décès du titulaire, — cet emploi n'ayant pas été repourvu, comme nous l'expliquons plus loin.

Le solde non dépensé sur *d, modèles vivants*, a été porté à *compte de réserve* en Fr. 432.

Nous avons consulté la Commission des Ecoles d'art sur la question du remplacement de feu M. Barthelemy Menn, comme directeur de l'Ecole des Beaux-Arts. Durant les dernières années de sa vie, M. Menn était empêché par la maladie de vaquer à ses fonctions, et M. Bodmer le suppléait entièrement. Le résultat des examens a mon-

tré que ce professeur était parfaitement capable de diriger l'Ecole et que la nécessité de remplacer M. Menn ne s'imposait pas, pour le moment du moins. Le Conseil Administratif, suivant le préavis de la Commission de l'Ecole, s'est rangé à cette manière de voir, et a décidé en conséquence, de laisser provisoirement les choses en l'état, sauf à voir ultérieurement si et comment il pourrait convenir de repourvoir à la direction de l'Ecole des Beaux-Arts.

IV

Académie d'après le modèle vivant.

Budget n° 25.

Voté.	Fr. 1 300 —
Dépensé	» 1 300 —

Comme pour les deux comptes précédents, le solde non dépensé sur *b, modèles*, a été porté à *compte de réserve*, en Fr. 83 50.

SECTION VII.

Collège de Genève.

Budget n° 26

Voté.	Fr. 1 300 —
Dépensé	» 1 300 —

Division supérieure : 336 élèves, dont 221 genevois.
• inférieure : 335 » » 230 »

SECTION VIII.

Académie professionnelle.

(Fondation Bouchet)

Directeur : M. Aimé BOUVIER.

Dépenses.

Budget n° 40.

Voté	Fr. 14 400 —
Dépensé	» 19 370 45
Dépensé en plus	<u>Fr. 4 970 45</u>

Recettes.

	Prévu	Reçu
Intérêt du legs Bouchet	Fr. 6 400 —	Fr. 6 400 —
Produit des écolages	» 800 —	» 1 318 —
Allocation de la Confédération	» 4 300 —	» 4 300 —
	<u>Fr. 11 500 —</u>	<u>Fr. 12 018 —</u>
Reçu en plus	» 518 —	
	<u>Fr. 12 018 —</u>	

L'augmentation de dépenses porte surtout sur *cours divers* Fr. 13 131 50 au lieu de Fr. 10 000 —. En effet, plusieurs des cours de dames ont dû être dédoublés, en raison du grand nombre des inscriptions reçues. De plus, sur la demande des intéressés, il a été adjoint aux cours généraux pour hommes, un enseignement spécial, d'un caractère plus pratique, comme nous l'expliquons plus loin.

D'autre part, le cours institué pour les bijoutiers et dont la dépense avait été évaluée à Fr. 1 000 —, a coûté, en réalité, Fr. 1 865 40, dont Fr. 1 365 40 à la charge de la Ville, l'Etat nous ayant alloué une subvention de Fr. 500 pour ce cours.

Cours pour Dames.

Les cours pour dames ont été suivis cette année par 638 personnes, qui ensemble ont pris 964 inscriptions, soit 242 de plus que l'année dernière.

Au commencement de l'année scolaire, 216 personnes se sont inscrites pour le cours de coupe de vêtements de dames, elles ont été réparties en sept sections parallèles. Les cours de coupe et confection de lingerie, de vêtements d'enfants, de broderie, de repassage ont été divisés en plusieurs sections.

Les examens qui ont eu lieu en décembre et en mars, à la fin de chaque série, ont été subis par 597 élèves et ont fourni d'excellents résultats.

Tous les cours, sans exception, ont été suivis avec la plus grande régularité.

Les branches d'enseignement ont été les mêmes que celles de l'année dernière, mais nos programmes ont été plus développés et plus complets.

La *mode*, qui n'avait été introduite qu'à titre d'essai, a été établie définitivement. Il en a été de même pour la *broderie artistique*, qui a été ajoutée dans la seconde série.

Le cours de *couture à la machine* n'a pas compté un nombre d'ouvrières aussi considérable que le comporte son importance. Afin de faciliter cet enseignement et de permettre à toutes les élèves de coudre en même temps, la maison Singer a bien voulu, à titre gracieux, mettre dix machines à notre disposition. Nous lui en témoignons ici toute notre reconnaissance.

Les cours de *repassage*, de *dessin de broderies*, de *calligraphie et comptabilité* sont toujours très appréciés et ont réuni un personnel très nombreux.

Une innovation qui rendrait de grands services serait la création d'un atelier de couture et de confection qui serait adjoint au cours de coupe de vêtements de dames et de vêtements d'enfants. Ce serait le premier pas vers la création d'une Ecole de travaux de femmes et un acheminement à l'Ecole d'apprentissage¹.

¹ Cette innovation introduite, à titre d'essai, dans le programme de l'année courante a été accueillie avec beaucoup de faveur et a fort bien réussi.

Il faudrait aussi que cet enseignement fit suite aux Ecoles complémentaires et eût lieu pendant toute l'année, une fois par semaine, de 10 heures à midi ou de 1 heure et demie à 3 heures et demie de l'après-midi.

Cours pour Messieurs.

Les cours pour hommes ont réuni, cette année 487 inscriptions. Sur ce chiffre, les deux tiers seulement ont suivi les cours avec quelque régularité. Il est à remarquer que la proportion des auditeurs sérieux, qui persévèrent jusqu'au bout, s'accroît d'année en année.

L'Académie professionnelle est entrée cet hiver en possession de quatre nouvelles salles que la Ville a fait aménager dans les combles de l'école de la rue Malagnou et les cours ont reçu un nouveau développement.

Dans le courant de l'été dernier, le syndicat des ouvriers bijoutiers demanda soit à l'Etat, soit à la Ville de Genève la création d'un enseignement pratique de bijouterie et de joaillerie à l'usage des ouvriers et apprentis de ces deux branches de notre industrie nationale. Cette demande fut accueillie avec faveur, et une subvention de mille francs fut accordée par le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif pour couvrir les frais de premier établissement d'un cours de bijouterie. Un véritable atelier, fort bien outillé, a été installé dans un local du Grenier à blé, et au commencement de janvier, 93 ouvriers et apprentis s'inscrivaient pour suivre ce nouvel enseignement. Le local, quoique vaste, ne contenait que 33 places, en sorte qu'il fallut subdiviser les auditeurs en deux séries ayant chacune deux séances de 2 heures de leçons.

Ce cours débutait dans les meilleures conditions, et jusqu'à la fin, il s'est poursuivi d'une manière absolument satisfaisante, grâce à la sollicitude des délégués de la Chambre syndicale, grâce au zèle et à la bonne volonté des auditeurs, grâce surtout au dévouement désintéressé de M. Rigacci, qui a consacré quatre de ses soirées chaque semaine à mettre gratuitement son expérience au service de ceux qui en voulait profiter.

Les cours de carrosserie entrepris l'an dernier sur l'initiative de la Chambre syndicale des ouvriers de cette profession, ont été inscrits d'une manière régulière dans le programme de l'Académie

professionnelle. Les espérances qu'avaient fait naître les débuts se sont réalisées. Cet enseignement marche bien et a donné des résultats satisfaisants.

Jusqu'ici, les cours destinés aux charpentiers et aux menuisiers consistaient exclusivement en travaux de dessin. Les intéressés auraient voulu avoir quelque chose qui visât d'une manière plus directe la pratique de leur profession. Dans une conférence à laquelle prirent part quelques patrons et délégués du syndicat, il fut émis le vœu qu'au professeur chargé du cours fussent adjoints des hommes du métier ayant pour mission d'exposer et d'expliquer la mise en pratique des notions enseignées. Cette innovation, appliquée d'abord à titre d'essai a eu d'excellents effets; elle pourra donc être généralisée.

La même mesure devait être prise en ce qui concerne le cours destiné aux ébénistes. Pour diverses raisons, la chose n'a pu se faire d'une manière complète.

Malgré cela, ce cours a donné de bons résultats.

A la demande des Chambres syndicales des patrons et ouvriers cordonniers, un cours de confection pour la chaussure d'hommes et de dames a été ajouté, à titre d'essai, au cours de coupe qui existait précédemment.

La Chambre syndicale des tapissiers a continué à vouer une sollicitude active et dévouée à l'enseignement professionnel des apprentis. Ensuite d'un vœu exprimé déjà l'an dernier, cet enseignement a été complété par un cours pratique de coupe de draperie, en sorte que les cours destinés aux apprentis tapissiers comportent maintenant un cours de dessin, un cours de garniture de meuble et un cours de coupe de draperie.

Les autres cours ont suivi leur marche habituelle et ont fourni dans leur ensemble des résultats très satisfaisants.

Enfin M. le professeur Emile Yung a donné une série de douze séances sur la naissance et le développement de la vie sur la terre. Comme les années précédentes, ces séances ont été suivies avec un vif intérêt par le nombreux et fidèle auditoire que ce savant professeur a su grouper autour de lui autant par sa science que par l'attrait qui caractérise ses leçons.

Cette année marque une étape nouvelle dans le développement des cours de l'Académie professionnelle. Les modifications qui ont

été introduites ou préparées cet hiver auront pour effet de donner à cet enseignement une allure toujours plus pratique et lui permettront d'être toujours plus utile à ceux de nos jeunes gens et de nos jeunes filles qui se vouent aux carrières industrielles.

Nous avons eu le regret, cette année, d'enregistrer la démission de M. Bodmer, qui, pour des raisons de famille, s'est vu obligé de renoncer à l'enseignement dont il était chargé.

Le Département fédéral de l'Agriculture et de l'Industrie a bien voulu nous communiquer l'extrait suivant du rapport de l'expert :

« Lors de ma visite à Genève, j'ai passé l'inspection d'une bonne partie des cours, et partout j'ai trouvé beaucoup d'animation et d'assiduité. Les cours sont fréquentés régulièrement. M. Darier a quelque peu simplifié son cours et a par conséquent tenu compte des observations que j'ai faites au dernier rapport ; son enseignement est plus adapté à l'intelligence des élèves. Quant aux différents cours où l'on enseigne le dessin, il y a lieu de constater que bien des élèves sont encore tout à fait inexpérimentés dans cette branche ; il y aura sans doute de l'amélioration ensuite de la réalisation des cours du soir pour jeunes gens, mais il ne faut pas oublier que les ouvriers qui fréquentent l'Académie professionnelle viennent de tous les pays possibles. Nous y trouvons des Suisses des cantons allemands, des Français, des Allemands, des Italiens, des Autrichiens, bref des gens possédant les degrés les plus divers d'instruction préparatoire et qui ont tous pour visée principale de se perfectionner dans la profession proprement dite.

« Les cours pour dames sont aussi très bien et très régulièrement fréquentés ; la direction est excellente. »

SECTION IX

Fondation Diday.

Budget n° 28.

Dépenses.

Voté . Fr. 11,000
Dépensé » 11,000

Recettes.

prévu au chap. IV, lettre g.

Intérêts de la fondation Diday Fr. 11,000

Le compte de réserve de cette fondation était, à la fin de 1893, à l'avoir, de Fr. 7 082 95

En 1894, tant par suite de l'économie réalisée sur les frais d'entretien des immeubles, que par le fait des sommes non dépensées pour acquisitions, nous y avons porté » 6 550 10

Ce compte s'élève donc actuellement à. Fr. 13 633 05

Il n'a pas été organisé d'exposition municipale des beaux-arts en 1894.

Nous indiquons ci-après, à l'article consacré au Musée Rath, les acquisitions faites, l'année dernière, pour la Fondation Diday.

SECTION X

Fondation Lissignol.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 29		prévues au Ch. IV, lettre h.	
Voté	Fr. 3 100 —	Intérêts de la fon-	
Dépensé	» 3 100 —	dat ^e Lissignol	Fr. 3 100 —

Le compte débiteur de cette fondation qui, à la fin de 1893, était encore de Fr. 1190 90, n'est plus que de 204 90 au 31 octobre 1894, l'annuité prévue au budget en Fr. 500 y ayant été portée, plus les économies budgétaires de 1894, qui se sont élevées à Fr. 486.

Nous avons encore à signaler qu'ensuite de la conversion des obligations Ouest-Suisse et Suisse occidentale, une soulte de Fr. 1246 80 nous a été versée, qui figure, au bilan, au compte capital de cette fondation.

Le Conseil Administratif a alloué, en 1894, les subventions suivantes :

M. F.-C. Bouvier, sculpteur	Fr. 1000 —
M. James Vibert, sculpteur	» 1000 —
M. Dumas, peintre	» 200 —

SECTION XI

Legs et dons.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 30.		Budget Chap. IV, lettre e, f.	
Voté	Fr. 3 000 —	Prévu	Fr. 2 875 —
Dépensé	<u>3 000 —</u>	Reçu	<u>2 875 —</u>

I

Prix Disdier.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 2 000 —	Prévu	Fr. 2 000 —
Dépensé	<u>2 000 —</u>	Reçu	<u>2 000 —</u>

La Ville est simplement dépositaire du capital de cette fondation, dont elle sert l'intérêt à la Faculté des lettres de l'Université.

II

Prix Amiel.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Voté	Fr. 1 000 —	Prévu	Fr. 875 —
Dépensé	<u>1 000 —</u>	Reçu	<u>875 —</u>

La Ville a reçu en dépôt, pour cette fondation, un capital de Fr. 25,000 dont elle s'est engagée à servir les arrérages à raison de 4 % l'an. Par suite de l'abaissement du taux de l'intérêt, ce capital ne rapporte plus que Fr. 875. La Ville doit donc prendre à sa charge une somme de Fr. 125 pour parfaire le revenu de ce fonds.

III

Concours Galland.

Selon le désir de M. Galland, ce concours ne figure plus au budget de la Ville. Nous continuons néanmoins à en rendre compte ici, puisque c'est au Conseil Administratif que le fondateur a confié l'organisation de ces concours destinés à encourager nos industries artistiques.

Le concours de l'année dernière était le dixième en date. Il avait pour objet la gravure et la ciselure Le jury a été composé comme il suit:

MM. Alph. Revilliod, Marc Pautex, Georges Hantz, J. Divorne, Jules Delor, John Bonnet, H. Juvet, Benoit-Muzy.

Quinze envois lui ont été soumis. Le jury a formé deux catégories parmi les objets présentés savoir :

Ciselure appliquée à la bijouterie
à l'orfèvrerie

et il a décerné les prix suivants :

1^{re} catégorie :

1^{er} prix, Fr. 900 M. Pochelon, collaborateurs : MM. J. Benoit,
L. Vallot, M. Demarchy.

2^{me} , , 300 M. L. Vallot.

2^{me} catégorie :

1^{er} prix, Fr. 400 M. François Bocquet

2^{me} , , 200 M. Walter Leuzinger

3^{me} , , 100 M. John Dunand

4^{me} , , 50 M. Marc Crozet

5^{me} , , { 25 M. John Lamunière
25 M. Walter Leuzinger.

M. Galland a bien voulu, en outre, comme les années précédentes, offrir des médailles aux lauréats, en souvenir des distinctions qu'ils ont obtenues.

SECTION XII

Musée Rath.

Directeur : M. Th. DE SAUSSURE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
DE SAUSSURE, Th. — DUVAL, Etienne. — FURET, Francis. — GAUD LÉON.
— LUGARDON, Albert. — RAISIN, Frédéric. — RAVEL, Edouard. —
REVILLIOD Alphonse.

La Commission du Musée a perdu un de ses membres excellents,
M. A. DuMont, qui a encore manifesté par de nombreux legs l'inté-
rêt qu'il portait aux collections de la ville.

Budget n° 31.

Voté	Fr. 11,500 —
Dépendé	» 12,055 —
Dépendé en plus.	<u>Fr. 555 —</u>

L'excédent des dépenses provient surtout de l'entretien des collections lettre *d* — rendu plus coûteux, l'année dernière, par le fait des réparations exécutées au Musée.

Le compte de réserve du Musée Rath est le suivant:

Réserves budgétaires.	Fr. 4,515 35
(Les réserves se sont augmentées en 1894 de	
Fr. 2 700 — non employés sur acquisitions.)	
Don de Morsier (augmenté en 1894 de Fr. 480 —,	
intérêts à 3 1/2 %).	» 14,190 —
Ensemble	<u>Fr. 18,705 35</u>

Il a été fait, à partir du mois de février, d'importantes réparations au Musée. On a donné plus de jour aux trois grandes salles, en agrandissant les fenêtres de la toiture. On a renouvelé les planchers de ces salles, en en corrigeant les faux à-plomb. On a baissé la cimaise de quelques centimètres et diminué la saillie des corniches. Ces deux dernières opérations ont fait gagner beaucoup d'espace sur les parois pour y placer des tableaux.

D'une manière générale, les réparations ont donné de bons résultats.

L'Administration a fait plusieurs *achats*, soit au moyen des fonds portés au budget ordinaire du Musée, soit au moyen du legs Diday.

Sur le *budget ordinaire* il a été acheté:

Un portrait au pastel du Syndic Mussard, par LIOTARD	Fr. 4000
Un paysage à l'huile, de feu Charles MONNIER	» 800
Ensemble	Fr. 4800

Sur le *legs Diday* il a été acheté:

Deux aquarelles par M. Carlos SCHWABE, représentant des scènes du roman «le Rêve» de Zola, payées les deux	Fr. 1000
Trois paysages à l'huile de feu Barthélemy MENN	» 3000
Deux études de feu Charles-Samuel DELAPEINE	» 800
Deux études de M. RHEINER	» 1000
Ensemble	Fr. 5800

Le Musée a reçu plusieurs *dons et legs* :

M. François TURRETTINI a fait don d'un paysage à l'huile, par feu Barthélemy MENN.

M. Léon GUINAND, avocat, a fait don d'un portrait à l'huile de Barthélemy MENN, peint par l'artiste lui-même.

M. Barthélemy BODMER a fait don de deux études de paysages à l'huile, également par Barthélemy MENN.

Il est entré au Musée un *legs* de M. Emmanuel GOMARIN, consistant en :
Un tableau d'ALBERT CUYP, « Bataille de coqs d'Inde ».

Deux tableaux de JACQUES COURTOIS, dit le BOURGUIGNON, représentant tous deux des « Combats de Cavalerie ».

La CONFÉDÉRATION a remis *en dépôt* au Musée un tableau de M. Luigi ROSSI du Tessin, acquis par elle à l'Exposition nationale des Beaux-Arts de 1894. Ce tableau a été payé à l'artiste 3500 francs et devra être tenu assuré pour cette somme, aux frais de la Ville.

Au mois de juin, les réparations du Musée étant achevées, on y a réintégré les collections. Plusieurs tableaux qui, faute de place, se trouvaient depuis longtemps relégués dans le sous-sol, ont pu être replacés dans les salles, grâce à l'espace gagné sur les parois par le fait des réparations.

La statue antique, en marbre, *de Trajan*, acquise à Bologne en 1893 et mise en dépôt, à son arrivée, à l'Ecole des Arts industriels, a été apportée et placée au Musée. Le Conseil Administratif en a fait faire un moule qui permettra d'en livrer des reproductions en plâtre.

Le Conseil Administratif a fait déposer au Musée un buste en marbre de Louis FAYRE, entrepreneur du tunnel du St-Gothard, par M. Charles TÖEPFFER.

Le projet en plâtre du bas-relief représentant « l'Instruction publique », fait par Pradier pour la façade du Palais Bourbon à Paris, lequel se trouvait depuis longtemps au dépôt du sous-sol, a été monté dans les salles et placé sous le tableau d'Edouard Odier. On peut rappeler à cette occasion qu'en 1871 le bas-relief lui-même avait été endommagé par un coup d'obus, lors des troubles de la Commune à Paris. Pour pouvoir le réparer, la Ville de Paris nous demanda un moulage du projet, lequel fut fait et livré.

Après les réparations de 1894, il a été imprimé un *supplément au catalogue*, indiquant les objets qui sont entrés depuis 1892 dans les collections du Musée.

Le Musée, ayant dû être fermé pendant plusieurs mois pour les réparations, n'a pas pu être beaucoup utilisé pour des copies. Il n'a été délivré, en 1894, qu'environ cinquante autorisations pour y travailler.

SECTION XIII.

Musée d'histoire naturelle.

Directeur : M. Maurice BEDOT.

Commission :

MM. André BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, Président. — Alfred CARTIER, Bibliothécaire-Secrétaire. — Auguste BROU, Dr. — Victor FATIO, Dr. — Perceval de LORIOU. — Théodore LULLIN. — Alphonse PICTET. — Henri de SAUSSURE. — Charles SORET, Professeur. — Carl VOGT, Professeur.

Dépenses.

Recettes.

Budget n° 32.		Allocation de l'Etat pour les collections scientifiques.	
Voté	Fr. 27,700 —	Ch. IV, lettre l.	
Dépensé	» 28,217 45	Prévu	Fr. 4,000 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 517 45</u>	Reçu	<u>» 4,000 —</u>

Les dépenses du Musée d'histoire naturelle se sont en réalité élevées, en 1894, à Fr. 30 897 70
Il faut y ajouter l'excédent de dépenses signalé à la page 71 du compte rendu de 1893 » 987 25
Ensemble Fr. 31 884 95

Ainsi que nous l'avons indiqué à la page 6 du présent compte rendu, nous avons fait au Musée sur les revenus du Fonds Brunswick une allocation supplémentaire de » 2 067 50

Total Fr. 29 817 45
Nous portons à l'exercice budgétaire 1894 » 28 217 45
Reste au débit Fr. 1 600 —

que nous reportons à nouveau, et qui seront à prendre sur les crédits budgétaires votés pour 1895.

Le compte de réserve, don de Morsier, a été augmenté de Fr. 40
pour intérêt, ce qui le porte à Fr. 1 036 —

Pendant l'année qui vient de s'écouler, le Musée d'histoire naturelle a dû renoncer presque entièrement à faire de nouvelles acquisitions et consacrer les sommes disponibles à la mise en état des collections en dépôt. Ce travail a été poussé activement et il est probable qu'à la fin de l'année prochaine la révision des dépôts sera complètement terminée; le Musée pourra alors reprendre une marche normale et employer une partie de ses ressources à des acquisitions intéressantes.

Le Conseil Municipal a bien voulu voter le crédit nécessaire à la création d'une place d'aide-préparateur. Ce poste est occupé par M. Alphonse LUNEL dont le traitement était prélevé, jusqu'à ce jour, sur les frais de préparation et d'entretien. M. A. LUNEL a continué, comme par le passé, à faire les étiquettes ainsi que les planchettes des collections de conchyliologie et de paléontologie.

D'autre part, l'allocation Brunswick pour les acquisitions, qui était de frs. 8,000 a été diminuée et portée à frs. 7,000.

M. le Dr L. ZEHNTNER, préparateur au laboratoire d'entomologie, a donné sa démission au commencement de l'année, pour aller occuper une place d'assistant à Passœrœan (Java) dans une plantation de cannes à sucre. C'est avec regrets que nous avons vu partir M. ZEHNTNER dont les connaissances ont été hautement appréciées et ont rendu de grands services au Musée. Il a été remplacé dans ses fonctions par M. le Dr Nicolas d'ADELUNG.

La ville ayant fait aménager un des étages du Palais EYNARD pour y placer la collection locale, une partie de cette collection a été installée, au printemps dernier, dans ces nouveaux locaux. Lorsque le déménagement sera terminé, la collection de poissons, actuellement divisée en deux parties, pourra être réunie en une seule, dans la galerie supérieure du Musée. L'emplacement gagné de la sorte permettra de disposer plus convenablement la collection des Mammifères dans laquelle il est impossible d'intercaler un seul spécimen de taille moyenne, faute de place.

Le travail le plus important de l'année, a été la révision et l'arrangement des collections de Vertébrés fossiles et de pétrographie. Il était désirable que ces séries fussent remises en état avant l'ouverture

du Congrès international de Géologie. M. A. DREYER qui avait déjà restauré avec un talent remarquable la collection ROTH, s'est occupé de la collection générale. Tous les spécimens originaux de Vertébrés fossiles, ainsi que les moulages les plus intéressants, ont été placés sur des socles neufs, étiquetés et classés.

Enfin, comme nous le verrons plus loin, les collections de paléontologie stratigraphique et de pétrographie ont pu être classées de façon à se présenter sous un aspect honorable lors de la visite du Congrès. Parmi les personnes qui nous ont aidés dans ce travail, nous devons remercier spécialement M. Charles SARASIN, D^r ès-sc. dont le concours nous a été très précieux.

Un autre travail non moins important a été terminé cette année. Nous voulons parler du classement de la bibliothèque qui est entièrement achevé, ainsi que le catalogue, grâce au dévouement de M. CARTIER.

M. M. de PALÉZIEUX a bien voulu se charger de mettre en ordre et de cataloguer les doubles de la collection conchyliologique et M. E. GALOPIN s'est mis aimablement à notre service pour l'arrangement des collections ornithologiques. Nous tenons à remercier ces Messieurs, ainsi que les membres de la Commission qui ont continué à s'occuper de l'organisation du Musée avec un dévouement infatigable.

Nous avons à signaler parmi les dons importants, la collection de Lépidoptères de la faune paléarctique de M. Ed. PICTET-MALLET, qui a été remise au Musée par M^{me} PICTET-MALLET et ses fils. Cette collection, d'un très haut intérêt et dans un état de conservation parfait, a été donnée avec les meubles qui la contenaient. Nous avons reçu, en outre, de M^{me} Camille PICTET, une importante série d'ouvrages sur l'entomologie, provenant de la bibliothèque que M. Camille PICTET avait héritée de son père.

Une autre collection d'une grande valeur a été remise au Musée par M. P. de LORIOU, c'est la série des fossiles typiques ayant servi à la publication de son ouvrage sur la faune paléontologique du mont Salève.

Nous adressons à ces généreux donateurs nos plus sincères remerciements.

L'ancien local de la bibliothèque a été aménagé de façon à pouvoir servir de laboratoire aux personnes qui désirent travailler au Musée. On y a installé les collections ornithologiques et conchy-

liologiques à l'usage des cours de l'Université. Une collection d'Insectes et de squelettes de Vertébrés y sera déposée prochainement dans le même but.

Zoologie.

INVERTÉBRÉS

Les collections d'Invertébrés (à l'exception des Insectes dont nous parlerons plus loin) ont peu augmenté pendant cette année. M. de LORIOU a fait une révision complète de la collection d'Echinodermes qui est actuellement entièrement déterminée et classée.

M. le Dr BROU a continué le classement de la collection de coquilles méditerranéennes de M. de MONTEROSATO.

DONS. — M. MARTIN, consul à Melbourne, une série d'Eponges, Alcyonaires et Madrépores des côtes d'Australie.

ACHATS. — 2 Fungies. — 1 Bathybembix. — Une série de coquilles.

Arthropodes.

Comme nous l'avons dit plus haut, M. ZEHNTNER a été remplacé dans ses fonctions par M. d'ADELUNG qui s'occupe, sous la direction de M. Henri de SAUSSURE, du classement des Orthoptères, Libellules, Crustacés, etc. M. FREY a continué à classer et déterminer les nombreux dépôts et a fini la révision des Vespides, Scolides, Bruchides et d'une partie des Carabiques et des Prionides. Les Cicindèles ont été déterminées par M. le Dr W. HORN. M. MORTON, de Belfast, a fait la révision des Nemoura.

La collection des Lépidoptères a subi une augmentation considérable par suite du don de la collection PICTET-MALLET. M. BLACHIER a bien voulu en continuer l'intercalation et le classement.

DONS. — M^{me} PICTET-MALLET et ses fils, collection de Lépidoptères de la faune Paléarctique de M. Ed. PICTET-MALLET. — M. H. de SAUSSURE, collection de Blattes et de Mantres typiques de l'Amérique centrale. — M. BARBEY, collection de Libellules de Sumatra. — M. P. de BORRE, 2 espèces rares de Coléoptères. — M. le prof. E. YUNG, une série d'Insectes et Myriapodes de Java et Sumatra. — M. MARTIN, une série d'Insectes et Myriapodes de North-Brighton près Melbourne.

ACHATS. — 1 collection d'Insectes du Brésil. — 1 collection d'Orthoptères du pays. — 1000 Coléoptères de Tanger.

VERTEBRÉS.

Le seul travail important exécuté dans cette section a été la revision définitive de la collection ornithologique. M. de SCHÆCK qui en avait été chargé a terminé le classement et a sorti de la collection une série de doubles pouvant servir à des échanges. En outre, il a été fait cinq collections, comprenant chacune une trentaine d'individus, qui ont été remises au Conseil Administratif pour les écoles de la ville.

Une collection ornithologique a été créée, indépendamment de la collection générale, pour servir aux cours de l'Université et disposée dans le local de l'ancienne bibliothèque.

DONS. — M. A. LUNEL, deux poissons empaillés. — M. MARTIN, consul à Melbourne, un *Apteryx*, un *Strigops*, une collection d'œufs d'oiseaux d'Australie. — M. E. GALOPIN, une collection d'œufs d'oiseaux du pays. — M. LECHTHALER, six oiseaux du pays. — M. Pierre PICTET, un cygne sauvage du lac. — M. W. BOREL, deux pélicans d'Égypte. — M. O. PICTET, deux œufs de cacatois. — M. Emile PICTET, une poule de bruyère. — M. H. de SAUSSURE, trois œufs de paon. — M. LECHTHALER, deux mammifères du pays. — M. ERNI, une série de rongeurs du Brésil. — M. GERRIT S. MILLER, cinq peaux de rongeurs d'Amérique.

ACHATS. — Une lotte. — Un hamadryas. — Un mandrille. — Un phoque.

Anatomie comparée et tératologie.

Une partie de la collection de squelettes et de crânes a été restaurée et étiquetée. Les squelettes de singes ont été déterminés à nouveau et classés, mais il est difficile, à cause du manque de place, de faire le même travail dans le reste de la collection. Plusieurs squelettes ont dû être relégués dans les dépôts.

DONS. — M. GERRIT S. MILLER, cinq crânes de rongeurs de l'Amérique du Nord.

ACHAT. — Un porc monstrueux.

Anthropologie.

M. le Dr H. GOSSE a continué à enrichir notre collection d'une série de crânes provenant des environs de Genève et parmi lesquels

nous devons mentionner un crâne des palafittes des Eaux-Vives. — M. REBER nous a remis également les fragments de crânes recueillis dans les anciens tombeaux de Lancy et étudiés par lui.

DONS. — M. le Dr H. GOSSE, collection de crânes humains de l'ancien cimetière de Saint-Pierre et des environs de Genève; un crâne des palafittes des Eaux-Vives; fragments de maxillaires trouvés sous la Pierre aux Dames à Troinex; quelques ossements de la Nécropole de Carthage. — M. B. REBER, crânes et fragments d'os provenant d'anciens tombeaux découverts à Lancy. — M. BEDOT, deux crânes d'un ossuaire de la vallée de Bagnes en Valais.

Paléontologie.

M. de LORIOU a bien voulu continuer le classement de la collection d'Invertébrés fossiles dans laquelle on a intercalé 685 planchettes d'espèces nouvelles ou non représentées.

La collection de Vertébrés fossiles a été entièrement revue et classée à nouveau comme nous l'avons dit plus haut.

M. Charles SARASIN a entrepris le classement de la collection stratigraphique en la complétant au moyen des doubles qui se trouvent dans le dépôt. Ce travail est terminé en ce qui concerne le Jurassique et le Crétacique; le Tertiaire sera en ordre dans peu de temps.

DONS. — M. P. de LORIOU, collection typique des fossiles du Salève. — M^{me} N. de SAPOGENIKOW, ammonites et molaires d'éléphants des environs d'Astrakan. — MUSÉE DE VEVEY, cinq vertèbres de *Mégatherium* et un fragment de cubitus de *Mastodon*.

Géologie et Minéralogie.

Tous les matériaux qui restaient dans les dépôts ont été passés en revue. Les bons échantillons ont été placés dans la collection pétrographique générale.

Celle-ci forme actuellement un tout assez complet. Elle contient 2500 échantillons répartis comme suit:

Série éruptive ancienne	526
Série éruptive moderne	414
Produits volcaniques divers (bombes, cendres, tufs, sublimations, etc.)	390

A reporter 1330

	<i>Report</i> 1330
Schistes	369
Calcaires	498
Gypses	53
Grès et conglomérats.	250
	<hr/> 2500

Les roches provenant du tunnel du Saint-Gothard ont été groupées en une collection spéciale comprenant 385 échantillons, placés dans l'ordre où ils se présentent en allant du Nord au Sud. La détermination a été faite d'après le compte rendu publié lors du percement du tunnel.

Le nombre total des pièces de la collection pétrographique est donc actuellement de 2885.

Il reste à classer environ 300 échantillons dans la collection générale.

Nous avons trouvé des minerais de provenances diverses. Il nous a paru utile de les mettre à part pour en faire plus tard une collection spéciale. Nous avons également groupé les roches du bassin du Léman, destinées à former une collection locale.

La collection pétrographique devra être soumise à une revision générale. Il était impossible de faire une détermination exacte sans le secours du microscope polarisant. Cet appareil est donc actuellement de première nécessité ainsi qu'une installation de coupes microscopiques, pour donner à la collection sa forme définitive.

DONS. — M. H. de SAUSSURE, collection de roches ayant appartenu à H. B. de SAUSSURE. — M. REVACLIÉ, un quartz aurifère de l'Altaï.

ACHATS. — 1 Cumingite, 1 Aegirine du Groenland.

Bibliothèque.

La bibliothèque du Musée, qui avait été transportée à la fin de l'année dernière dans son nouveau local, a été entièrement reclassée. Voici l'ordre adopté dans ce but :

Histoire naturelle en général.

Musées et collections (catalogues, rapports, etc.)

Voyages scientifiques.

Anatomie comparée. Physiologie.

Zoologie : Périodiques et mémoires de sociétés. — Zoologie générale. — Classes du règne animal. — Faunes.

Géologie, Paléontologie.

Dans chacune des divisions, les ouvrages sont classés dans l'ordre alphabétique et les brochures séparées des volumes.

Grâce à la générosité de quelques amis du Musée, la bibliothèque s'est enrichie, cette année encore, d'une manière très sensible. Nous devons signaler en particulier la donation faite par Madame CAMILLE PICTET, à laquelle nous devons déjà une importante collection de brochures, d'une série de précieux ouvrages sur l'entomologie, qui avaient été précédemment mis à la disposition du personnel des laboratoires par notre regretté collègue M. CAMILLE PICTET.

DONS. — Schweizerisches Fischkoch-

buch	Les auteurs.
Catalogue des oiseaux de la Suisse, II.	M. FATIO.
Périodiques divers	ARCHIVES DES SC. PHYS. ET NAT.
<i>Gisement de Mitylini</i> par Forsyth-	
Major	M. W. BARBEY.
Diverses brochures.	L'auteur G.-S. MILLER.
Brochures d'Entomologie	M. FREY-GESSNER.
<i>Mollusques quaternaires nouveaux.</i>	L'auteur M. LOCARD.
Ouvrages d'Entomologie	M ^{me} C. PICTET.

Recherches géologiques sur le massif du Mont-Blanc, 3 vol. et atlas; carte géologique du canton de Genève; carte des anciens glaciers de la Suisse, par Alph. Favre . . .	} MM. ERNEST, LÉOPOLD et ED. FAVRE.

ACHATS. — CABANIS: *Journal für Ornithologie*. — *Livret-guide du géologiste suisse*. — *Bulletin de la Soc. géologique de France*.

SUITES. — MARTINI et CHEMNITZ: *Conchyl. Cabinet*. — *Musée d'hist. nat. des Pays-Bas* (catalogue). — *Paléontologie française*. — *Birds of British Museum*. — SEMPER: *Voyages aux Philippines*. — STEINDACHNER: *Ichthyologische Beiträge*.

ECHANGES. — *Neederlandsche Vereeniging*.

La bibliothèque a continué en outre à recevoir les périodiques auxquels elle est abonnée ou qui lui sont envoyés à titre d'échange avec la *Revue suisse de zoologie*.

SECTION XIV

Musée des Arts décoratifs.

Directeur : M. Georges HANTZ.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
BÉCHERAT-GAILLARD. — DIVORNE, Jean. — GAY, Marc. — DE GEER. —
D^r GOSSE. — JUVET, Henri. — LEGRANDROY, Henri. — MAYOR, Elisée.
— MITTEY, professeur. — RAISIN, Frédéric. — RAMBAL, Laurent. —
REVILLIOD, Alphonse. — RIGAUD, Charles. — SILVESTRE, Henri.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 33.		Budget ch. IV, lettre n.	
		Allocation de la Confédération.	
Voté	Fr. 48 800 —	Prévu	Fr. 5 700 —
Dépensé	» 19 055 70	Reçu	» 5 900 —
Dépensé en plus .	<u>Fr. 255 70</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 200 —</u>

La dépense en plus serait en réalité de Fr. 505 70, si nous n'avions porté en déduction le legs de Fr. 250, qu'a fait au Musée M. Alfred DuMONT.

Le compte de *réserve* subsiste, comme l'an dernier, en Fr. 921 60.

Les services que peut rendre notre musée sont de plus en plus appréciés, si nous en jugeons par l'augmentation constante du nombre des consultants. Nous en avons compté, l'année dernière, environ 950 ; c'est le chiffre le plus élevé qui ait encore été atteint. Quant aux simples visiteurs, leur nombre n'a pas excédé la moyenne des dernières années; on peut l'évaluer à environ 3000.

La bibliothèque est toujours la section la plus consultée, avec celle des estampes et gravures.

Le premier mois de l'année a vu se terminer l'exposition pharmaceutique de M. Reber, qui a attiré un grand nombre de visiteurs et un public très spécial.

En mars et avril, nous avons prêté nos salles pour une très belle

exposition de l'œuvre gravé de Rodolphe Pignet, peintre et aquafortiste genevois résidant à Paris. Cette exposition a été très appréciée des amateurs auxquels elle s'adressait.

Le principal événement de l'année a été le legs fait au musée par un ancien membre de la Commission, le regretté M. A. DuMONT.

Ce legs fort important, consistant principalement en gravures et costumes suisses, est venu combler de nombreux vides dans nos collections, ou constituer des doublets qui pourront s'échanger contre d'autres pièces.

Dans les lots divers faisant partie de ce legs, se trouvent encore des pièces très rares, et surtout une collection de portraits de Van Dyck d'une grande valeur.

Les portefeuilles concernant spécialement la Suisse et contenant des séries de paysages et de costumes ne sont pas en très bon état de conservation et demanderont un gros et coûteux travail de révision et de classement. Cependant, tels qu'ils sont, on peut les évaluer au minimum à fr. 15,000.

A ce legs en nature viennent se joindre frs. 250 en espèce, et, de plus, le tiers du produit de la vente des tableaux du cabinet de M. A. DuMont.

Nous exprimons de nouveau ici toute notre gratitude pour ce précieux témoignage de l'intérêt que portait à nos collections le généreux testateur.

Le musée, a en outre, reçu les dons suivants : M^{me} GÜNTER, objets en faïence de Budapesth. — M. PICARD, une coiffure de mariage de femme du canton de Fribourg. — M. F. PIGUET, de Morges, 2 tasses japonaises cloisonnées sur porcelaine.

M. A. GAUTIER, une collection d'empreintes de cire de pierres gravées. — M. et M^{me} GALOPIN-SCHAUB, une boîte écaillé avec portrait miniature, 3 boutons de manchettes en fer fondu et un petit cadenas.

Enfin la section des gravures a encore reçu des dons de MM. RAISIN, ARTARIA de Vienne, Alphonse REVILLIOD, EGGIMANN.

Voici l'appréciation que nous a communiquée le Département fédéral de l'Agriculture et du Commerce :

• D'après le jugement de notre expert, cet établissement rend d'excellents services et se trouve en très bonnes mains ; les acquisitions sont faites avec beaucoup de soin et de connaissance de cause et répondent parfaitement au but. •

SECTION XV

Collections diverses.

Budget n° 34.

Voté	Fr. 7 500 —
Dépensé	7 624 —
Dépensé en plus	<u>Fr. 124 —</u>

L'excédent porte, comme les années précédentes sur *Gardiens*, le crédit ayant été maintenu au même chiffre que précédemment et la dépense n'ayant pas diminué.

I

CABINET DE NUMISMATIQUE.

Conservateur : M. Eugène DEMOLE.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
LADÉ, A. — MEYER, A. — AUDEOUD, E.

Lettres *a* et *b*.

Voté	Fr. 1 275 —
Dépensé	1 463 10
Dépensé en plus.	<u>Fr. 188 10</u>

qui ont été reportés à compte nouveau, au débit.

Le crédit de 1894 ayant été dépensé en 1893, le cabinet n'a malheureusement pas pu faire d'acquisitions cette année-ci.

Dans le mois de juin de l'année qui vient de s'écouler, le Cabinet a reçu la visite nocturne d'un individu animé des intentions les moins équivoques. Il avait déjà réussi à fendre une des vitrines plates, et s'appêtait à faire main basse sur son contenu, lorsque la vigilance du concierge mit en fuite le filou, qui n'emporta qu'une loupe. Celle-ci a été retrouvée, ainsi que le voleur, mais cet incident a fait ouvrir

les yeux sur l'insuffisante fermeture de la salle des manuscrits. Chaque volet intérieur a été muni d'une barre cadénassée, comme celles qui existent déjà au Cabinet de numismatique; en outre, deux solides traverses de fer ont été apposées contre la porte qui, de l'arrière-cabinet, conduit au bâtiment de l'Université, de telle sorte que la collection de la ville est désormais à l'abri d'un coup de main.

Pendant l'exercice écoulé, le Cabinet de numismatique a reçu quelques collections d'une certaine importance: en premier lieu, les monnaies et médailles du legs Gomarín, composé de 14 pièces en or, 309 en argent et 79 en bronze et cuivre. On peut signaler dans cette collection la triple pistole genevoise de 1771, le double doublon bernois de 1797, un écu français contre-marqué de l'écusson vaudois de 39 batz, puis toute une série d'écus des tirs suisses, dont les premiers se font rares.

M. le Dr Reymond a fait don d'une série de monnaies exclusivement valaisannes, au nombre de 76, dont les plus anciennes ont été frappées en 1623 et les plus récentes en 1777; il y a là de fort bonnes pièces qui de jour en jour deviennent plus rares.

M. P. Strœhlin a offert à la collection municipale une série de pièces modernes qui, sur le moment où elles sont frappées, paraissent communes, mais dont la rareté et le prix augmentent très rapidement; ce sont 68 médailles d'argent et de divers métaux, pour la plupart suisses, ayant trait à des fêtes cantonales, à des expositions et inaugurations.

M. E. Audéoud, membre de la Commission, dont le zèle pour la collection municipale doit être loué, a entrepris de compléter la série des monnaies suisses frappées après la constitution de 1848. Quelques-unes de ces pièces qui datent de hier sont cependant introuvables, mais grâce à la générosité de MM. Audéoud et Meyer, cette série nationale est cependant bien près d'être complète.

Le Cabinet a encore reçu de M. Roger Vallentin une série de brochures ayant trait à la numismatique du midi, et de M. le Dr Ladé plusieurs opuscules sur la numismatique locale; de M. Edm. Pictet, une pièce d'argent, et de M. E. Demole une pièce d'or, 36 d'argent et 25 de bronze.

II

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE

Conservateur : M. le D^r H.-J. GOSSE.

Sous-Conservateur : M. E. DUNANT.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. —
HENRI GALOPIN. — ELISÉE MAYOR. — C. MOREL.

Lettres c, d.

Voté	Fr. 3 500 —
Dépensé	• 3 349 85
Dépensé en moins	<u>Fr. 150 15</u>

qui ont été portés à compte de *Réserve*.

Le compte de *Réserve* s'élevait, à la fin de 1894, à Fr. 1 105 20 dont Fr. 127 70 pour la collection, et Fr. 978 pour vitrines.

Il a été dépensé en 1894, pour vitrines • 737 60

Il reste donc disponible Fr. 367 60
dont Fr. 230 40 pour vitrines spécialement. Cette
somme, jointe à l'économie réalisée en 1894 . . . • 150 15
forme le montant de la réserve à nouveau, qui s'élève
ainsi à Fr. 517 75

Le Musée a été visité par 2 264 personnes.

Voici la liste des objets dont les collections se sont accrues durant l'année écoulée :

Age de la pierre.

Le Musée a reçu de M. Sigismond THOMSEN une très intéressante série de 83 objets du Danemark. — De M. Peter JURGENSEN : 51 objets du Danemark. — De M. H.-J. GOSSE : 122 objets du Danemark.

Le Musée a acquis : 26 objets trouvés en Suisse.

Age du bronze.

Le Musée a acquis : 25 objets trouvés en Suisse, en Irlande et en Hongrie.

Age du fer.

Le Musée a reçu de M. BOISSONNAS, conseiller d'Etat : 6 objets trouvés à Neuchâtel. — De M. BUTIN : 33 objets trouvés dans les fouilles du quartier de l'île.

Le Musée a acquis : 85 objets trouvés en Suisse et en Prusse.

Egypte.

Le Musée a reçu de M. H.-J. GOSSE : 5 objets.

Le Musée a acquis : 35 objets, dont 20 tissus coptes.

Phénicie, Syrie.

Le Musée a acquis : 78 objets, dont quelques vases très intéressants.

Etrurie, Grande-Grèce.

Le Musée a acquis : 4 bronzes de Bologne.

Epoque Romaine.

Le Musée a reçu de M. H.-J. GOSSE : 20 objets trouvés dans le Valais.

Le Musée a acquis : 6 objets trouvés en Suisse et en France.

Epoque Helveto-Burgonde.

Le Musée a acquis : 2 objets trouvés en Suisse.

Moyen-Age.

Le Musée a reçu de M. DUMONT : 3 vitraux.

Le Musée a acquis : 6 objets suisses.

Renaissance.

Le Musée a acquis : 3 objets suisses.

Epoque moderne.

Le Musée a reçu de M. A. MARTIN : 2 objets du Valais. — De M. DUMONT : 71 objets en verre et 2 chaises. — De M. GILLET : 1 trompette de crieur public de Genève. — De M. H.-J. GOSSE : 5 objets du Valais.

Le Musée a acquis : 3 objets de Genève et de la Suisse.

Céramique.

Le Musée a reçu de M. DUMONT une belle collection de 118 pièces suisses. — D'un ANONYME : 55 pièces de diverses provenances.

Le Musée a acquis : 1 pièce suisse.

Ethnologie comparée.

Le Musée a reçu du MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE : 3 objets américains.

Le Musée a acquis : 12 objets de Suisse, de Chine et de Syrie.

Nous avons eu le regret de recevoir la démission de M. Elisée Mayor, conservateur-adjoint, qui avait, pendant bien des années, prêté un concours dévoué et très utile à M. le conservateur Gosse. M. Mayor a été remplacé par M. Emile Dunant.

III

MUSÉE HISTORIQUE GENEVOIS

Conservateur : M. le Dr H.-J. GOSSE.

Sous-Conservateur M. E. DUNANT.

Commission :

MM. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — HENRI GALOPIN. — EL. MAYOR. — CH. MOREL.

Lettres e et f.

Voté.	Fr.	1 725 —
Dépensé.	»	1 371 30
Dépensé en moins .	Fr.	<u>353 70</u>

Nous avons porté cette somme en augmentation de l'ancienne réserve de Fr. 1 109 15, dont le montant est ainsi de Fr. 1 462 85 à nouveau au crédit.

Le Musée a été visité par 14 720 personnes.

Le Musée a reçu de M. BOISSONNAS, Conseiller d'Etat, 2 fléchons incendiaires et 1 obus — de M. A. MASSÉ, 1 schako et un chapeau gansé — de M. J. P. BENOIT, une poire à poudre.

Le Musée a acquis : 1 poire à poudre — 1 amorçoir — 1 fusil de rempart turc — 1 pistolet arménien — 5 étriers, dont 2 en argent mexicains — 3 éperons — 1 sabre arménien — 1 épée persane — 1 poignard — 1 hausse-col de Genève — 1 tablier et gant de sapeur.

SECTION XVI

Collections Fol.

Conservateur : M. Jacques MAYOR.

Budget n° 35.

Voté	Fr. 3 450 —
Dépensé	<u>3 895 35</u>
Dépensé en plus	<u>Fr. 445 35</u>

Cet excédent est dû à divers frais de nettoyage et d'arrangement, pour lesquels le musée ne dispose d'aucun crédit.

Le fonds de réserve du Musée, qui était au 31 décembre 1893, de fr. 1 974 85, n'était plus, au 31 décembre 1894, que de fr. 514 85, par suite d'achats détaillés plus loin. Il convient cependant d'ajouter que sur les fr. 1 460 dépensés, fr. 1000 seront remboursés au Musée par différents donateurs, ainsi que nous l'indiquerons.

Le chiffre des visiteurs a été de 4,761 en 1893 et de 4,445 en 1894. Le mois le plus faible a été, en 1893 (décembre), de 80 visiteurs, en 1894 (décembre), de 275; le mois le plus fort en 1893 (août) de 934 visiteurs, en 1894 (septembre) de 638.

Le Musée a été ouvert chaque dimanche après-midi pendant toute l'année, ce qui n'avait pas lieu précédemment. Le Musée

restait fermé le dimanche en hiver, et l'on peut voir, par les chiffres qui suivent, que ces nouvelles heures d'ouverture ont été appréciées par notre population :

Janvier, 357 visiteurs; février, 324; mars, 353; octobre, 404; novembre, 340; décembre, 275;

Différents travaux d'aménagement et de nettoyage ont été exécutés cette année. Les planchers de trois des salles ont été repeints, un certain nombre de nattes ont été renouvelées, plusieurs salles et vitrines ont été nettoyées à fond, toutes opérations qui n'avaient pas été faites depuis bien des années et étaient devenues fort nécessaires.

Le buste de M. Fol a été placé dans un endroit plus convenable. Des écriteaux ont été posés à l'entrée et à l'intérieur de l'allée, pour attirer l'attention du public sur le Musée, que beaucoup de gens ignorent, et pour remplacer une ancienne plaque gravée presque illisible aujourd'hui.

En échange de l'envoi de nos catalogues, nous avons reçu des documents divers de la Bibliothèque de Strasbourg, du Musée de Lyon, de Mgr Barbier de Montault, le savant archéologue de Poitiers, etc. Ce service, qui pourra être développé, a enrichi la petite bibliothèque du Musée de quelques brochures et volumes intéressants.

Le Musée avait ouvert ses portes aux membres du Congrès des Orientalistes qui a eu lieu à Genève au mois de septembre. Un grand nombre d'entr'eux l'ont visité. Plusieurs savants, comme MM. Georges Perrot, Théodore Reinach, Pinches du British Museum, Euting, de la Bibliothèque de Strasbourg, Guimet, Wiedmann, Casanova, du Cabinet de la Bibliothèque nationale, ont manifesté un intérêt particulier pour le musée et ont pu donner au conservateur de précieux conseils, soit pour le classement nouveau de certaines séries, soit pour l'aménagement général des collections.

Grâce au fonds de réserve qu'il avait à sa disposition, le Musée a pu profiter de quelques occasions particulièrement avantageuses et faire les acquisitions suivantes :

1^o Plat en cuivre argenté donné comme prix à l'exercice de l'Arc, en 1771, par Lord Stanhope, vicomte Mahon, commandeur, et remporté par Abraham Vignier, secrétaire. Des attributs, les armes du donateur et de Genève, et une inscription ornent cet intéressant objet, battu chez F. Morel, potier d'étain à Genève.

2° *Herculanum et Pompéi*, par H. Roux aîné. Paris, 1870-77, 8 volumes in-4. Cet ouvrage en complète d'autres que possède le Musée.

3° Sept pierres gravées provenant de Syrie.

4° Des échantillons de dentelles, points d'Alençon et de Bruxelles.

Un achat plus important a été fait : celui de la coupe en argent doré, donnée en 1703 par la Ville d'Augsbourg à André Falquet, genevois, qui avait eu l'occasion de rendre des services à cette ville pendant la guerre de la succession d'Espagne. Ce petit monument, aussi intéressant au point de vue historique qu'au point de vue artistique, allait être envoyé à l'étranger, et il importait de ne pas le laisser quitter Genève. Le Musée a fait sur sa réserve l'avance des fonds nécessaires à l'acquisition ; le prix d'achat sera remboursé par de généreux donateurs, soucieux de ne pas voir disparaître des objets qui ont pour Genève un réel intérêt, et parmi lesquels on peut déjà citer MM. Camille Favre, Théodore de Saussure, Edouard Sarasin, Paul Strœhlin.

Le Musée a reçu les dons ci-après indiqués :

1° M. Louis Jarrys, quatre plaques de fourneau en fonte de fer, datées de 1679; elles sont toutes quatre du même modèle, et représentent un sujet biblique tiré du chapitre X de St-Jean.

2° La Société anonyme de l'immeuble du Musée (Grand'Rue, 11) une grande lanterne en fer blanc ajouré, qui servait autrefois à l'éclairage de la cour dudit immeuble.

3° M^{mes} E. et J. Mayor, divers échantillons de dentelles.

4° M. J. Mayor, spécimen de dentelles exécutées actuellement à Motiers, canton de Neuchâtel. Divers fragments de verres colorés romains qui complètent la belle série du Musée. Deux volumes de *l'Art pour tous*, dont le musée possède plusieurs années. Une lanterne en bois tourné, XVII^e siècle. Le catalogue des *Bronzes figurés du Musée de Saint-Germain* par M. Salomon Reinach.

Un don important est celui que le Musée a reçu du Conseil fédéral. Le Khédivé avait envoyé au Conseil, en souvenir de son séjour en Suisse, un certain nombre de sarcophages, de mômies et de statuettes funéraires. Sur le rapport de notre concitoyen, M. Edouard Naville, le Conseil fédéral a procédé à un tirage au sort entre les différentes collections qui s'étaient inscrites pour obtenir partie de ces objets. Le Musée a reçu pour sa part un sarcophage composé de deux cercueils,

qui fut celui de la dame chanteuse d'Ammon-Râ, roi des dieux, Bout-Hari-Khonsou; le cercueil extérieur est dans un état passable de conservation; du cercueil intérieur, il ne reste que le couvercle mutilé. Tous ces objets ont eu à souffrir d'un emballage défectueux et d'un long voyage. C'est le Musée de Neuchâtel qui a obtenu le sarcophage le plus complet et le mieux conservé. Le Conseil fédéral a bien voulu faire emballer et expédier à Genève, à ses frais, notre sarcophage.

Le Musée a été victime d'un vol, peu important du reste, au mois de juillet. Un individu, qui avait fait une première visite au Musée, a réussi, lors d'un second passage, à tromper la surveillance du gardien et à enlever dans la salle des Camées un vase de verre garni de cuivre — qu'il aura pris pour de l'or — renfermé sous un globe de verre. Dès le lendemain, le voleur était arrêté au moment où il négociait une montre, volée également la veille, chez l'antiquaire acheteur de notre vase; il fut reconnu pour être l'auteur de nombreux vols ou tentatives de vols, commis avec une rare audace dans les différents musées de la ville, à l'Ecole de chimie, chez des particuliers, etc. et précédemment dans les musées de Marseille; on a retrouvé à Genève des tableaux et des dessins qui ont été reconnus pour appartenir au Palais de Longchamps, à Marseille.

SECTION XVII

Bibliothèque publique.

Directeur : M. Th. DUFOUR.

Conservateur : M. H. AUBERT.

Commission :

MM. A. BOURDILLON, délégué du Conseil Administratif, président. — Philippe BONNETON. — Edouard FAVRE, docteur en philosophie. — Camille FERRIER, avocat. — John FORESTIER. — Edmond GAUTIER, docteur en droit. — J.-J. GOURD, professeur. — Henri JUVET, architecte. — Ernest MARTIN, professeur. — Henri MAYSTRE, pasteur. — Edouard MONTET, professeur. — Louis NAVILLE. — Elie NEYDECK.

— Jules NICOLE, professeur. — Gabriel OLTRAMARE, professeur. — Paul OLTRAMARE, régent au collège. — Alphonse PATRU, conseiller d'Etat. — Constant PICOT, docteur en médecine. — Jean-Louis PREVOST, docteur et professeur en médecine. — Albert RILLIET, professeur. — Eugène RITTER, professeur. — William ROSIER, régent au collège. — Henri DE SAUSSURE. — Henri SILVESTRE, professeur à l'Ecole des Arts industriels. — Pierre VAUCHER, professeur. — Emile YUNG, professeur.

Budget n° 36.

Voté	Fr. 38 150 —
Dépensé.	» 38 790 60
Dépensé en plus.	<u>Fr. 640 60</u>

L'excédent porte presque en entier sur lettre *i*, *vitrines et entretien du mobilier*.

Le compte *Dons et legs* était créancier, l'an dernier,

de	Fr. 1 025 —
Plus: solde d'un don de Fr. 400 de la Société auxiliaire des sciences (avec destination spéciale)	» 288 —
Ensemble	<u>Fr. 1 313 —</u>

Il s'est accru en 1894 de :

Legs de M. Emmanuel Gomarín	» 1 000 —
Allocation à verser sur les intérêts de 1894 du fonds Brunswick comme il est dit page 6	» 8 500 —
Intérêts à 3 1/2 %	» 71 65
Total	<u>Fr. 10 884 65</u>

Il a été payé sur le don de la Société auxiliaire
des sciences

	» 104 —
Reste net	<u>Fr. 10 780 65</u>

Pendant l'année 1894, la Bibliothèque s'est augmentée de 1,714 volumes et 7,191 brochures, fascicules ou livraisons, savoir :

Par dons divers.	801 vol. 5 833 broch.	} à titre gratuit.
Par le dépôt légal (Chancellerie)	118 » 348 »	
Par achats	630 » 229 »	
Par la Société de physique.	165 » 781 »	

1 714 vol. 7 191 broch.

Les volumes qui représentent les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, déjà portés au catalogue, sont compris dans ces chiffres.

Il a été dépensé pour achats de livres Fr. 12 189 35, dont Fr. 8 277 95 pour abonnements et suites, et Fr. 3 911 40 pour ouvrages nouveaux. Ces derniers se répartissent comme suit :

Théologie	45	ouvrages, soit	23	volumes.
Philosophie	11	»	»	19
Droit et sciences sociales	13	»	»	27
Géographie et voyages	6	»	»	8
Histoire.	30	»	»	60
Littérature.	104	»	»	169
Beaux-Arts	36	»	»	39
				<u>215</u> ouvrages, soit <u>345</u> volumes.

Il a été catalogué en ouvrages nouveaux, achetés ou donnés, — non compris les suites de journaux, de revues et d'ouvrages en cours de publication, — 665 ouvrages, soit 1227 volumes, répartis comme suit : ¹

Théologie	62	ouvrages, soit	80	volumes
Philosophie	30	»	»	44
Droit et sciences sociales.	33	»	»	44
Géographie et voyages	23	»	»	44
Histoire.	100	»	»	196
Littérature	218	»	»	538
Beaux-Arts	37	»	»	45
Sciences mathématiques, physi- ques et naturelles \	73	»	»	96
Sciences médicales.	66	»	»	94
Périodiques et mélanges	23	»	»	46
				<u>665</u> ouvrages, soit <u>1227</u> volumes.

¹ Ces deux tableaux, *ouvrages achetés* et *ouvrages catalogués*, figurent chaque année dans le « Compte rendu de l'administration municipale. » En confondant le second avec le premier, un orateur a dit, le 7 novembre 1894, au Grand Conseil, qu'en 1893 la Bibliothèque avait « acquis 259 volumes de mathématiques, » tandis qu'il s'agissait, en réalité, de 101 ouvrages, soit 158 volumes, de sciences mathématiques, physiques et naturelles, donnés et catalogués pendant l'exercice 1893. Dans ce total, les mathématiques n'étaient représentées que par une quinzaine d'ouvrages, de date déjà ancienne, de valeur secondaire et presque tous en langue russe. En 1893, comme en 1894, la Sous-Commission des sciences n'a pas pu acheter un seul ouvrage nouveau.

DONATEURS.

M^{me} Edouard ADOR, 3 volumes. — M. Emile ADOR, 1 brochure. — M. T. ANDRÉ, 1 brochure. — M. le pasteur E. ARNAUD, 1 brochure. — M. JOS. ARON, 1 brochure. — M. Hippolyte AUBERT, 1 volume. — M^{me} William BARBEY, 2 volumes et 1 brochure. — M. le prof. Ed. BARDE, 1 volume. — M. Th. BECK, 1 brochure. — M. Alfred BERTEZÈNE 1 brochure. — M. le prof. P. BERTINI, 1 brochure. — M. Alfred BERTRAND, 4 brochures. — M. le prof. H. BLANC, 1 brochure. — M. J.-E. BLONDEL, 1 volume. — M. Agénor BOISSIER, 3 volumes et 1 livraison. — M. H.-M. BOWER, 1 volume. — M. C.-D. BRADLEE, 1 volume et 3 brochures. — M. C.-M. BRIQUET, 1 brochure. — M^{me} Eugène de BUDÉ, 8 volumes. — M. P.-G. CARDAHI, 6 volumes. — M. le pasteur Eug. CHOISY, 3 brochures. — M^{lle} Adda CLAVEL, 1 volume. — M. A. CORSI, 1 volume. — M. le D^r H. CRISTIANI, 1 brochure. — M. J. CUÉNOUD, 2 brochures. — M. J.-E. DAVID, 1 volume. — MM. les prof. D'ESPINE et PICOT, 1 volume. — M. H. DIELS, 1 brochure. — M. Th. DUFOUR, 1 volume. — Legs de M. Alfred DUMONT, 7 volumes et 8 portefeuilles (gravures genevoises). — M. Alphonse DUNANT, 1 brochure. — M. Ed. DUNANT, 1 volume. — M. le D^r P. DUNANT, 10 volumes et 19 brochures. — M. Ch. FAURE, 73 volumes et 52 brochures (géographie). — M. Edouard FAVRE, 14 volumes (Pertz, *Archiv*, 1^{re} série). — M. G. FOCK, 1 volume. — M. L. FRANC, 1 brochure. — M. F. GABUT, 1 brochure. — M. E. GAIDAN, 1 volume. — M. le prof. Raoul GAUTIER, 1 brochure. — M. Ch. GLAUSER, 1 brochure. — M. le D^r D. GOURFEIN, 1 brochure. — M. L. GRISEL, 1 volume et 4 brochures. — M. C. GRIVET, 1 brochure. — M. C. GUERRINI, 2 brochures. — M. O. GUTMANN, 1 brochure. — M. le D^r HALTENHOFF, 4 brochures. — M. le pasteur H. HEYER, 1 brochure. — M^{me} Vve Ch. JACQUEMIN, 62 volumes et 4 brochures (génie civil). — M. Alexandre JULLIEN, 7 volumes et 1 brochure. — M. G. KING, directeur du jardin botanique de Calcutta, 1 volume. — M. H. KLING, 9 volumes et 12 brochures. — M. le D^r LADAME, 13 brochures. — M. le prof. J. LECOULTRE, 1 brochure. — M. Alexis LOMBARD, 1 brochure. — M^{me} MARRACCI, 2 volumes. — M. le prof. D^r Ernest MARTIN, 2 volumes et 1 brochure. — M. J.-Ch.-H. MATILE, 1 brochure. — M. Jaques MAYOR, 13 volumes. — M. Miguel MIR, 1 brochure. — M. Marc MICHELI, 1 brochure. — M. Gustave MOYNIER, 13 volumes et 1 brochure. — M. F. MUGNIER, 1 volume. — M. Ernest NAVILLE, 3 volumes et 1

brochure. — M. Louis NAVILLE, 2 volumes. — M. NESSI, 1 brochure. — M. Em. OBERKAMPFF DE DABRUN, 2 volumes. — M. Ernest ODIER, 4 volumes. — M. G.-M. OLLIVIER-BEAUREGARD, 2 volumes et 3 brochures. — M. F. DEL PASO Y TRONCOSO, 5 volumes et 1 plan en 2 feuilles. — M. Ch. PERRON, 13 volumes (géographie). — M. PETAVEL-OLLIFF, 1 brochure. — M. Emile PICOT, 1 brochure. — Legs du D^r Michel RAVENEL, 45 volumes et 8 brochures (médecine). — M. B. REBER, 1 brochure. — M. Em. REDARD, 1 brochure. — M. RENIERIS, 1 brochure. — M. G. RICOTTI, 1 brochure. — M. V. ROSSEL, 1 brochure. — M. le prof. Albert RILLIET, 2 volumes. — M. DE RUELLÉ DU CHÉNÉ, 11 brochures. — M. Ch. ROSSELET, 1 brochure. — M. R. de SA VALLE, 1 brochure. — M. J.-L. SCHEFTEL, 2 brochures. — M. le D^r Th.-J. SCHESTAKOW, 1 brochure. — M. J. SCHMITT, 1 volume. — M^{me} Veuve L. SORET et M. le prof. Ch. SORET, 2 volumes. — M. STAPELMOHR, 46 brochures. — M. A. TARDIEU, 1 brochure. — M. L. THEUREAU, 1 volume et 1 brochure. — M. Ern. TISSOT, 1 brochure. — M. D.-H. TUKE, 1 volume. — M. Victor VAN BERCHEM, 3 volumes. — M. Ferd. VANDER HAEGHEN, 27 volumes (*Bibliotheca belgica*). — M. le prof. P. VAUCHER, 7 volumes. — M. H. WELTER, 1 volume. — M. R. WIPPER, 1 volume. — M. le D^r K. ZELBR, 1 brochure. — Un anonyme, 1 brochure.

L'Académie des sciences de Cracovie, 2 brochures.

Les Archives d'Etat de Florence, 1 volume.

L'Association *pro Aventico*, 5 brochures.

La Bibliothèque de la ville du Mans, 3 volumes.

- de la ville de La Rochelle, 3 volumes.
- royale de Stockholm, 1 volume et 1 brochure.
- de la ville de Francfort-s/Mein, 3 brochures.
- grand-ducale de Carlsruhe, 2 brochures.
- de Darmstadt, 1 volume.
- nationale de Florence, 24 brochures.
- de l'Université de Bâle, 1 brochure.
- de la ville de Zurich, 2 brochures.
- de la ville de Winterthour, 1 brochure.
- de la ville de Berne, 1 volume et 1 brochure.
- cantonale des Grisons, 4 volumes et 1 brochure.
- de la Société des pasteurs neuchâtelois, 1 volume et 2 brochures.
- nationale de Santiago (Chili), 1 volume.

- La Bibliothèque Maimonides à New-York, 1 brochure.
Le « Board of trade of Chicago », 1 volume.
Le Bureau international des poids et mesures, 1 volume.
Le Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, 1692 brevets.
Le Cercle d'études de science sociale rationnelle à Mons, 2 volumes.
La Chancellerie d'Etat du canton de Vaud, 1 volume.
La Chancellerie d'Etat du canton de Thurgovie, 1 volume.
La Commission de géologie du Canada, 3 volumes.
Le Comité d'organisation du X^e Congrès international des Orientalistes (Genève, 1894), 129 volumes et 107 brochures.
Le Comité éditeur de l'expédition norvégienne au nord de l'Atlantique, 2 brochures.
La Compagnie genevoise de chauffage et d'éclairage par le gaz, 37 brochures.
Le Conseil fédéral, 1 volume et 54 feuilles.
Le Conseil Administratif, 3 brochures.
Le Consistoire de l'Eglise nationale protestante de Genève, 2 volumes.
La Corporation de la Cité de Londres, 2 volumes.
La Députation royale d'histoire nationale à Turin, 2 volumes.
La Faculté de médecine de Genève, 24 volumes et 53 brochures.
La Faculté de théologie de l'Eglise libre du canton de Vaud, 7 brochures.
Le Gouvernement anglais, 8 volumes.
 » français, 12 volumes et 10 brochures.
 » italien, 2 volumes et 32 brochures.
 » suédois, 3 brochures.
 » des Etats-Unis d'Amérique, 5 volumes et 3 brochures.
 » mexicain, 3 volumes.
 » des Etats-Unis du Brésil, 15 volumes.
L'Institut Smithsonian, 5 volumes et 2 brochures.
L'Institut électro-homéopathique de Genève, 1 volume.
La « Kommission für öffentliche Lesesäle in Zürich », 1 brochure.
La Ligue internationale de la paix et de la liberté, 1 brochure.
La Mairie de Lyon, 3 volumes.
 » de Marseille, 2 volumes.
 » de Troyes, 21 volumes.

- Le Musée national suisse à Zurich, 2 brochures.
La Préfecture de la Seine, 4 volumes.
La Rédaction de la *Revue médicale de la Suisse romande*, 56 volumes.
• du *Journal de Genève*, 43 brochures.
Le Secrétariat ouvrier suisse, 1 brochure.
La Section genevoise de l'Union sténographique suisse Aimé Paris, 2 volumes.
La Société de statistique de Londres, 4 brochures.
• orientale d'Amérique, à New Haven, 5 volumes et 1 brochure.
• clinique de Londres, 1 volume.
• languedocienne de géographie, 1 volume.
• de propagation du crédit populaire à Paris, 1 brochure.
• (anglaise) pour la préservation des monuments de l'ancienne Egypte, 1 brochure.
• de géographie commerciale d'Aarau, 3 volumes et 1 brochure.
• de l'Exposition permanente (Amis des beaux-arts), 14 brochures.
• des arts, 10 volumes et 15 brochures.
• d'hygiène de Genève, 26 brochures.
• anonyme des cuisines populaires, 1 brochure.
• auxiliaire des sciences et des arts, 13 livraisons (Siebmacher, *Wappenbuch*).
L'Université de Genève, 68 volumes et 3,383 brochures.
Le « Volta Bureau » à Washington, 3 volumes.
La « Wisconsin Academy », 4 volumes.
M. Charles PERRON, 1 ms. autographe de P. Kropotkine. (Esquisse générale de l'orographie de la Sibérie orientale). — M. Ernest NAVILLE, 1 volume ms. de Ch. Clavel (De la philosophie à Genève.) — M. Alexandre JULLIEN, 1 ms. contenant les procès-verbaux des séances de la Société libre des sciences, 1797-1798. — M^{me} Edouard ADOR, 1 volume ms. sur les troubles de Genève en 1734. — Legs de M^{me} Emilie COMPANT-LAFONTAINE, née SARAN : le portrait, peint par elle sur émail, en 1872, de son mari Charles L.-F. COMPANT-LAFONTAINE, décédé en 1892. — Le Conseil Administratif, le portrait (miniature) de François HUBER, naturaliste (1750-1831). — M. le Dr P.-L. DUNANT, au nom des enfants et petits-enfants du prof. Daniel COLLADON, le médaillon en bronze de ce dernier, par Hugues BOVY (1891).

La Bibliothèque a été ouverte tous les jours non fériés de 9 h. à midi, et de 1 h. à 6 h. Pendant les vacances d'été (du 2 juillet au 15 septembre), elle est restée ouverte de 8 h. à midi.

En 293 jours, il y a eu 15,640 demandes d'ouvrages en communication, faites par 1,417 personnes différentes, et 29,994 volumes communiqués. Ces chiffres comprennent 263 consultations de manuscrits (400 volumes) par 39 lecteurs, mais on n'y a fait figurer ni le nombre des personnes qui se sont bornées à consulter les ouvrages laissés à la disposition du public, ni le nombre des volumes ainsi utilisés. Ils comprennent également le service du soir (janvier à avril, novembre et décembre 1894), pour lequel le nombre des lecteurs a été en moyenne de 15 par séance.

737 volumes de la Bibliothèque ont été prêtés à domicile sur autorisations spéciales.

La salle Ami Lullin a été visitée par 1824 personnes.

Par arrêté du 1^{er} juin 1894, le Conseil Administratif a appelé aux fonctions de distributeur M. Samuel Demolis, en remplacement de M. Gabriel Rayroux, nommé conservateur de l'Hôtel municipal.

Bibliothèques circulantes.

Conservateur : M. Louis BOGEY.

Budget n° 37.

Voté	Fr. 14 300 —
Dépensé	» 14 416 40
Dépensé en plus	<u>Fr. 116 40</u>

Les lettres *b*, *Traitement des distributeurs*, et *f*, *Entretien du mobilier*, sont en augmentation; par contre, la lettre *d*, *Acquisitions*, n'a pas atteint le chiffre qui lui est alloué.

Rive gauche.

La bibliothèque circulante de la Rive gauche a été ouverte durant 1080 heures, soit 270 séances de 4 à 8 heures du soir.

Il a été prêté 46,936 volumes.

La bibliothèque s'est enrichie de 199 volumes, soit

Acquisitions	198	volumes.
Don . . .	<u>1</u>	»
Total .	<u>199</u>	volumes.

Il a été inscrit 348 lecteurs nouveaux, qui se répartissent comme suit quant à la nationalité :

Genevois	278
Suisses d'autres cantons .	40
Etrangers	<u>30</u>
Total .	<u>348</u>

A la fin de 1894, la bibliothèque comptait 1827 lecteurs.

La salle de lecture a été ouverte 219 jours, de 5 à 9 heures du soir.

Il a été consulté 5117 volumes par 3971 lecteurs.

Il a été acquis pour ce service 99 volumes de journaux, revues et ouvrages illustrés.

Rive droite.

La bibliothèque circulante de la Rive droite a été ouverte durant 1084 heures, soit 271 séances de 5 à 9 heures du soir.

Il a été prêté 49,681 volumes.

La bibliothèque s'est augmentée de 191 volumes, soit :

Acquisitions	190	volumes.
Don . . .	<u>1</u>	»
Total .	<u>191</u>	volumes.

Il a été inscrit 328 lecteurs nouveaux, soit :

Genevois	278
Suisses d'autres cantons .	31
Etrangers	<u>19</u>
Total .	<u>328</u>

A la fin de 1894, la bibliothèque comptait 1734 lecteurs.

DONATEUR DES BIBLIOTHÈQUES CIRCULANTES :

M. John CUÉNOUD: deux exemplaires de sa brochure *La littérature immorale et la criminalité*.

SECTION XVIII

Herbier Delessert et Conservatoire botanique.

Conservateur : M. le prof. Dr J. MÜLLER.

Budget n° 38.

Voté. . . .	Fr. 5 550 —
Dépensé. . . .	5 544 10
Dép. en moins.	<u>Fr. 5 90</u>

Le personnel n'a pas subi de changement et les travaux de classement ont progressé régulièrement comme les années précédentes.

Nos acquisitions par achats ou dons se résument comme suit :

131 espèces d'Orient, de l'Anatolie, du voyage de Bornmüller.

300 . d'Europe des *Exsiccata* de Magnier.

46 Fougères de Rio-Janeiro, données par M. Erni.

253 espèces du Mexique, de Pringle.

172 . de la Perse, de Bornmüller.

100 . de la Bulgarie, de Stribruy.

100 . de l'*Herbarium* normal de Dörffler.

600 *Fungi Columbiani*, *Exsiccata* de Ellis.

50 numéros (suite) des *Funghi parassiti* de Briosi.

165 espèces de Serbie, d'Adamovic.

112 Potentilles (suite) des *Exsiccata* de Siegfried.

Nous avons reçu de M. le prof. Elfving, de Helsingfors (Finlande), de la part du musée de cette ville, une belle collection de mousses, comprenant 319 numéros et provenant de l'herbier de feu M. Lindberg, célèbre bryologue.

Le total de ces plantes acquises est de 2348.

La fréquentation de l'Herbier a continué comme d'habitude, mais il y a à signaler une délégation très nombreuse de botanistes français qui sont venus visiter l'Herbier lors du passage à Genève de la Société botanique de France.

Notre bibliothèque botanique s'est accrue de 29 ouvrages ou brochures, qui portent les n^{os} 911-939 du registre d'entrées, et d'une série de volumes et de fascicules d'ouvrages périodiques auxquels nous sommes abonnés. Presque tous ces ouvrages, conformément au but de l'Herbier Delessert, sont de l'ordre des ouvrages de botanique systématique.

Mentionnons spécialement, parmi les dons faits à notre bibliothèque, la suite, soit les livraisons 109 à 114, de la magnifique publication *Flora brasiliensis*, de Martius, que nous devons à la libéralité du gouvernement brésilien.

SECTION XIX

Jardin botanique.

Directeur : M. le prof. D^r J. MÜLLER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n ^o 39		Ch. IV, lettre p.	
Voté	Fr. 8 900 —	L'allocation de fr. 4 000 — faite	
Dépendé	8 891 75	par l'Etat est commune au Jardin	
Dépendé en moins	<u>Fr. 8 25</u>	botanique et au Musée d'histoire	
		naturelle.	

Il y a d'abord à mentionner le décès de M. Stökli, concierge du Jardin botanique pendant une longue série d'années.

Le petit appartement au rez-de-chaussée du Conservatoire botanique, occupé jusqu'ici par le concierge, est maintenant habité par M. P. Grandjean, jardinier-chef du Jardin botanique, ce qui nous a dispensé de l'obligation de nommer un nouveau concierge.

Les dispositions générales du Jardin n'ont pas été modifiées cette année, mais une grande couche a été reconstruite en mélèze, et toutes les barrières ont été repeintes. Des tuyaux en caoutchouc ont été renouvelés, et d'assez fortes provisions en poterie ont été achetées.

Quant aux rapports de notre Jardin avec environ 55 autres Jardins botaniques, ils ont été les mêmes que les années précédentes, et un très grand nombre d'espèces ont encore été obtenues par l'échange de graines. Ce moyen est assurément très profitable, mais il est compliqué et laborieux, et il laisse ordinairement à désirer pour la garantie des noms exacts.

Nous avons, d'autre part, échangé des plantes vivantes avec un petit nombre de jardins botaniques et avec quelques horticulteurs et particuliers. C'est ainsi que le Jardin botanique de Tubingue nous a fourni 40 plantes diverses de serres et 12 Orchidées exotiques, celui de Lausanne 40 espèces alpines, celui de Liège 20 espèces de Broméliacées, et celui de Zurich 15 Orchidées exotiques.

M. Thibaud, à Chêne, nous a donné 50 espèces vivaces alpines; M. Dubois, à Genève, 6 Orchidées et le *Phormium Colensoi*; M. Gallé, de Nancy, quelques plantes de la vallée de Bagne.

Nous avons, en outre, reçu une ou plusieurs plantes intéressantes, soit en don, soit par échange, de MM. Barbey-Boissier à Chambésy, Bocard au Pommier, Buser, Darier, Jordan, Lance père et fils et Vachoux, à Genève, Martin à Nyon, M. Micheli à Jussy, Massot à Chêne, Paris fils à Conches, Fr. Pictet à Lausanne, Tripet à Neuchâtel, Vaucher, directeur de l'Ecole d'horticulture à Châtelaine, Witwert à Champel et J. Wolf au Grand-Saconnex.

Comme antérieurement, notre Jardin a été visité par les botanistes de Genève et surtout par les étrangers de passage et par les étudiants et étudiantes de la Faculté des sciences et de la Faculté de médecine. Une visite spéciale lui a été faite par la Société botanique de France avant la course en Valais, et c'étaient naturellement nos plantes alpines, vivement admirées, qui intéressaient le plus.

SECTION XX

**Chauffage et éclairage des bâtiments consacrés
à l'instruction publique et loyers.**

Budget n° 40.

Voté Fr. 345 845 —

Dépensé » 347 977 05

Dépensé en plus . Fr. 2 132 05

L'éclairage, prévu en . Fr. 14 000 —

a coûté » 18 302 65

Soit, dépensé en plus Fr. 4 302 65

Le chauffage, prévu en Fr. 36 045 --

a coûté » 33 874 40

Soit, dépensé en moins » 2 170 60

Excédent des dépenses, comme ci-dessus Fr. 2 132 05

Le tableau n° 5 du compte-rendu financier donne le détail des dépenses.

CHAPITRE V

THÉÂTRE ET CONCERTS

Conservateur : M^{lle} Charlotte DELAPEINE.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 41.		Budget Ch. V.	
Voté	Fr. 185 325 —	Prévu	Fr. 1 000
Dépensé . . .	187 235 95	Reçu	1 000
Dép. en plus	<u>Fr. 1 910 95</u>		

L'augmentation de dépenses porte presque uniquement sur les lettres *f* et *g* qui concernent l'*acquisition et l'entretien du mobilier*.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1894, il a été donné 192 représentations, dont 27 en matinées et 10 concerts.

En voici le résumé :

Opéra, drame lyrique	50 représentations
Opéra-comique	38 .
Opérettes et ballets	68 .
Drames et comédies	26 .
Concerts d'abonnement	40 .
Total	<u>192 représentations</u>

Les décors du *Vaisseau fantôme*, qui avaient été commencés en 1893, ont été en grande partie payés sur le crédit de 1894; aussi avons-nous dû imputer sur le crédit de 1895 les décors du *Tannhäuser* entrepris en septembre 1894.

Pour cet opéra les décors entiers des trois actes ont été faits à neuf.

Il n'a été fait, pendant l'hiver, que quelques compléments de décors, pour l'opéra de *Janie* et pour le *Voyage dans la lune*. Un fond du répertoire a été refait complètement parce qu'il était usé.

Les magasins de décors du théâtre, ainsi que celui de la rue de l'Arquebuse, étant entièrement encombrés, l'Administration s'est vue dans l'obligation de louer un nouveau hangar, rue de la Navigation; malgré cela, tous les locaux sont remplis.

Des modifications et améliorations ont été apportées à l'éclairage de la scène.

Les fauteuils et les chaises des loges de première galerie ont été en partie refaits.

Quelques travaux de réparation ont dû être exécutés dans les loges du Conseil d'Etat et du Conseil Administratif.

Le plafond du couloir du parterre, qui n'avait pas encore été repeint depuis la construction du théâtre et qui était très noirci par l'ancien éclairage au gaz, a été refait entièrement.

Quant à la scène, elle a été en grande partie reconstruite, sauf l'avant-scène, qui avait été réparée précédemment.

Le cabinet W.-C. du 1^{er} étage était très mal installé; il a été complètement refait d'après un meilleur système.

Il a fallu renouveler le parquet du foyer des artistes qui était tout à fait dégradé par le charriage continu des pianos.

Pour le surplus, nous n'entrerons pas dans le détail des travaux d'entretien effectués l'année dernière. Ces travaux sont toujours assez considérables pour un bâtiment de cette importance, mais ceux de l'exercice écoulé ne donnent lieu à aucune remarque spéciale.

Les différents services : chauffage, éclairage, machinerie, nettoyage, service de sûreté et rondes de nuit se sont faits avec assez de régularité. Nous n'avons rien de particulier à mentionner en ce qui les concerne.

Il n'avait pas été pourvu à la place de conservateur, vacante par le décès de M. Delapeine. M^{lle} Charlotte Delapeine, qui avait suppléé son père pendant toute la durée de sa maladie, était provisoirement restée chargée du service. Le Conseil Administratif a décidé de lui

confier à titre définitif ces fonctions, en les restreignant toutefois au travail de bureau et d'administration et à la surveillance générale du personnel. Quant au bâtiment, il a été rattaché au bureau de la régie municipale, qui en aura la surveillance et la gestion comme celle des autres immeubles de la Ville.

Bibliothèque du Théâtre.

Bibliothécaire : M. Emile DELPHIN.

Durant la saison théâtrale, le travail a consisté surtout en la manutention et la surveillance 1^o de la musique d'opéra, 2^o de la musique de concerts (ces deux collections appartenant à la Ville), 3^o de la musique louée par les éditeurs au directeur, qu'il faut inventorier à la réception, et vérifier et réexpédier à chaque fin de campagne.

Pendant la fermeture du théâtre, se sont faites les réparations au matériel qui a servi, les reliures du matériel neuf, les copies s'il y a lieu, de même que certains travaux bibliographiques, mise à jour des catalogues et classement des acquisitions.

Toute l'année, ont eu lieu les consultations d'ouvrages historiques et autres, ou de partitions, suivies souvent de prêts entourés des garanties d'usage. Ces consultations, en nombre réjouissant, montrent que la bibliothèque du théâtre ne rend pas seulement des services à la direction et au personnel. Il est arrivé, d'autre part, que les consultants sont parfois devenus des donateurs, modestes peut-être, mais toujours les bienvenus. S'occupant d'histoire de l'art musical ou dramatique, ils portent naturellement intérêt à la seule collection qui, en Suisse, lui soit spécialement consacrée.

Les dons les plus nombreux proviennent, comme précédemment, du Comité des concerts d'abonnement, qui enrichit notre bibliothèque des œuvres symphoniques mises à son répertoire. En souvenir de son père, le regretté conservateur du théâtre, M^{lle} C. Delapeine a fait à nos collections un don important.

Augmentation.

	Achats	Dons	Totaux
Partitions d'orchestre.	--	16	16
Partitions chant et piano	12	2	14
Parties détachées	—	691	691
<i>Libretti</i>	4		4
Ouvrages théoriques, historiques, biblio- graphiques	18	11	29
Actes administratifs	—	4	4
Oeuvres dramatiques	3	6	9
Journaux et revues	7	6	13
Estantpes, photographies, etc.	2	42	44
Autographes	—	4	4
Morceaux de musique.	—	2	2
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	46	784	830

Donateurs.

M. ALIOTH, éditeur, reproductions phototypiques. — Comité des Concerts d'abonnement, 16 partitions d'orchestre, 691 parties détachées. — M^{lle} C. DELAPEINE, 1 autographe, 6 volumes. — Ed. D.-V. 2 partitions chant. — Librairie Hachette (Paris), 1 volume. — M. KLING, compositeur, 1 brochure. — M^{me} Louis LACOMBE, collection de programmes illustrés. — Louis NICOLE, compositeur, 2 brochures. — PLOMB, journaliste, 3 volumes. — P. de SIMON, 3 volumes. — TEMPOREL, photographe, 10 photographies d'artistes. — Divers, 3 autographes. — E. DELPHIN, bibliothécaire, collections de la *Gazette musicale de la Suisse romande* et du *Ménestrel*.

Direction des Journaux: la *Scène*, le *Scengerblatt* (Zurich), la *Gazette des Etrangers*, l'*Echo de Genève* un abonnement gratuit.

CHAPITRE V

PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

Ingénieur : M. A. ODIER.

Dépenses.

Recettes.

Budget nos 42, 43, 44.		Chapitre VI.	
Voté	Fr. 273 500 —	Prévu	Fr. 405 800 —
(y compris 8 000, crédit supplémentaire)			
Dépensé	» <u>290 359 40</u>	Reçu	» <u>414 002 35</u>
Dép. en plus	Fr. <u>16 859 40</u>	Reçu en plus	Fr. <u>5 202 35</u>

Les recettes et dépenses des *Water-closets* et des *Bains de la Jetée* qui ne figuraient pas au budget, mais qui y ont été introduites pour 1895, sont également comprises dans les comptes ci-dessus.

Détail des dépenses.

	Prévu	Dépensé
N° 42 Bâtiments.	Fr. 227 000 —	¹ Fr. 241 401 40
N° 43 Promenades et jardins.	» 41 500 —	» 44 624 95
N° 44 Horloges.	» 5 000 —	» 4 333 05
	Fr. 273 500 —	Fr. <u>290 359 40</u>
Dépensé en plus.	» <u>16 859 40</u>	
	Fr. <u>290 359 40</u>	

Les *Water-closets* et Bains sont compris dans les dépenses pour Fr. 4 117 75, en plus des prévisions budgétaires.

Détail des recettes.

	Prévu	Reçu
<i>a.</i> Abonn. aux horl. élec.	Fr. 1 400 —	Fr. 1 416 65
<i>b c d.</i> Loyers divers.	» 107 400 —	¹ » 112 315 70
<i>e.</i> Promenades.	» 1 200 —	» 1 470 —
<i>f. g.</i> Loyers des bâtiments scolaires.	» 295 800 —	» 295 800 —
	Fr. 405 800 —	Fr. 411 002 35
Recettes en plus.	» 5 202 35	
	Fr. <u>411 002 35</u>	

Une légère augmentation des loyers atteste l'attention que porte l'administration à cette branche de son activité; les démolitions de l'Île n'ont pas influencé ce compte, puisque les loyers sont portés au compte spécial de l'établissement de ce nouveau quartier.

SECTION I

Bâtiments.

Budget n° 42.

	Prévu	Dépensé
<i>a. b.</i> Traitements	Fr. 5 860 —	Fr. 5 944 —
<i>c. d. e.</i> Bâtiments municipaux		
<i>f.</i> pour le service public	» 84 000 —	» 92 677 25
<i>g. h. i.</i> Bâtiments, propriétés de rapport	» 22 140 —	» 23 662 60
<i>j.</i> Elargissements de rues, versement à effectuer à ce compte	» 5 000 —	» 5 000 —
<i>l.</i> Eau consommée par les différents services municipaux	» 110 000 —	» 110 000 —
Divers (bains de la jetée et water-closets).	—	» 4 117 55
	Fr. 227 000 —	Fr. 241 401 40
Dépensé en plus	Fr. 14 401 40	
	Fr. <u>241 401 40</u>	

¹ Les Water-closets et Bains sont compris pour une somme de Fr. 3 870 70.

Il avait été voté le 27 mars 1894 un crédit supplémentaire de Fr. 8 000 pour l'abattoir, *Agrandissement de l'entrepôt frigorifique*, cette dernière dépense est restée au-dessous du chiffre prévu. Par contre, les dépenses ordinaires de l'entretien de l'abattoir ont dépassé le crédit alloué pour cet objet, les réfections des toitures y ont surtout contribué: une évaluation anticipée est assez difficile pour les travaux de cette nature.

L'Administration municipale a poursuivi et achevé le remplacement des tuyaux d'échappement des fournaux à gaz du collège par des canaux en grès d'une section plus forte. Actuellement, ce chauffage paraît établi dans les meilleures conditions et donnerait un fonctionnement parfaitement régulier si les élèves de certaines classes, mal surveillés, ne s'ingéniaient trop souvent à déranger la marche des appareils.

Les loges de l'huissier et du concierge ont été achevées et utilisées à la rentrée des grandes vacances.

L'ancienne loge, qui restait isolée au milieu de la cour, a été démolie.

Après examen, il avait été reconnu que l'entretien du bâtiment neuf ne pouvait être mis à la charge du concierge du collège, déjà suffisamment occupé, et le titulaire désigné pour ce service avait été logé dans le bâtiment d'école de la rue de Malagnou. Cette situation rendait la surveillance difficile; pour y remédier, un appartement de concierge a été aménagé dans le comble du bâtiment neuf.

Une partie de la couverture du collège de la Prairie a été renouvelée, comme les années précédentes, et refaite en ardoises de Salvan.

Cette réfection a été appliquée à la moitié de l'aile sud, sur une superficie de 450 m².

Ce travail devra être continué par étapes jusqu'à la disparition totale des ardoises de qualité inférieure placées au début.

A l'école du boulevard James-Fazy, quelques classes ont été reblanchies et pourvues de planchers neufs.

L'École du Grütli a subi une transformation analogue.

D'autre part, les boiseries de l'escalier du côté des garçons ont été remplacées par un enduit granité. Ce revêtement est plus hygiénique et défie le crayon des caricaturistes.

Trois nouvelles salles destinées aux cours de l'Académie professionnelle ont été installées dans les combles de l'école des filles, rue

de Malagnou. De grandes baies vitrées ont été ouvertes dans la toiture, et le chauffage a été assuré au moyen d'appareils à gaz. Les combles de cette école sont actuellement aménagés en salles de cours dans leur entier. Des locaux improvisés dans ces conditions manquent quelque peu de confort, mais destinés à un enseignement très spécial et occupés d'une manière intermittente, suffisent néanmoins pour l'usage auquel ils sont destinés.

L'école enfantine de la rue du Môle a subi une restauration complète de ses façades. La molasse employée pour les cordons, corniches et encadrements de fenêtres était de mauvaise qualité et avait subi des dégradations importantes, la réparation ne pouvait en être différée plus longtemps.

Les calorifères du temple de St-Pierre ont été remplacés, de même que les grilles du couloir central, dont la section était insuffisante pour le passage de l'air chaud lancé par les appareils.

Trois nouveaux bancs en noyer sculpté dûs à la générosité de M. Galland ont comblé les lacunes qui se faisaient sentir sur deux points du temple.

L'intérieur de l'église de la Fusterie a été remis à neuf. Les murs et les plafonds ont été reblanchis, les barrières et les colonnes ont été peintes en faux marbre, et les fenêtres du bas ont été condamnées.

Un comité a bien voulu contribuer à ce travail pour une somme de fr. 1550.

La construction, toujours différée, d'un nouveau musée des Beaux-Arts a obligé la Ville à donner suite au projet de transformation du Musée Rath réclamé depuis longtemps par les artistes et les habitués de nos salles de collections.

A la place des anciens vitrages qui ne laissaient pénétrer qu'un jour insuffisant, on a installé trois grandes lanternes par salle, avec double vitrage et guichets mobiles. L'entourage des châssis a reçu un revêtement en tôle plombée, en remplacement du placage en fer blanc en mauvais état. Le grand perron sur la place Neuve a été entièrement restauré; la base des colonnes a été changée, et l'escalier, dont les marches étaient disjointes, a été redressé. La face sur la ruelle a subi une restauration. Enfin, les anciens planchers en sapin.

qui donnaient lieu à des dégagements de poussière gênants pour les visiteurs et préjudiciables aux collections de peinture, ont été remplacés par des lames de chêne.

Ce travail a fait l'objet d'un crédit spécial voté par le Conseil Municipal.

A la halle de l'île le grand vitrage de la travée centrale, établi à l'origine avec des verres d'épaisseur insuffisante, présentait de nombreuses gouttières; il a été refait à neuf avec des verres de 9^{mm} d'épaisseur. L'ossature en fer de la rotonde a été remaniée également, et le vitrage renouvelé.

Les travaux exécutés aux Abattoirs ont consisté dans la réfection partielle des trottoirs en ciment et des toitures commencées en 1893 et actuellement achevées.

L'entrepôt frigorifique, dont le fonctionnement est de plus en plus apprécié, a reçu un nouvel agrandissement.

BUREAU DES LOYERS ET REDEVANCES.

Percepteur des loyers et redevances : M. Moïse TRIMOLET.

Nous n'avons rien de particulier à signaler dans ce service, et bien que plusieurs immeubles soient dans un état de vétusté assez prononcé nous parvenons à conserver nos locataires en faisant certaines réparations qui rendent les appartements un peu plus confortables.

Grâce au crédit voté par le Conseil Municipal, nous avons pu, sans le dépasser, remettre complètement à neuf l'immeuble rue du Cheval-Blanc, n° 6, qui nous donne actuellement un revenu de 1000 francs.

Nous pensons pouvoir, dans le courant de l'exercice 1895, continuer la transformation des ateliers de l'immeuble rue Rossi n° 5, et y créer des petits logements, comme nous l'avons fait déjà sur la face rue de l'Entrepôt; le revenu en sera, de ce fait, sensiblement

augmenté, sans que la dépense nécessitée par ce travail soit une charge pour le budget, car elle se prendra sur la somme prévue pour l'entretien des divers immeubles. L'immeuble rue de la Corraterie, n° 14, laissé à la Ville par M. Vallin, a été vendu dans des conditions exceptionnelles qui ne font pas regretter cette opération.

Les établissements de water-closets continuent à donner un résultat satisfaisant. Aussi l'administration examine-t-elle la possibilité d'en installer un sur la rive droite.

SECTION II.

Promenades et Jardins.

Chef de service : M. G. NITZSCHNER.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 43.		Ch. VI, lettre e.	
Voté	Fr. 41 500 —	Prévu	Fr. 1 200 —
Dépensé	» 44 624 95	Reçu	» 1 470 —
Dépensé en plus .	<u>Fr. 3 124 95</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 270 —</u>

L'excédent des dépenses porte sur lettres *f*, *jours d'ouvriers* et *g*, *entretien et frais de culture*. Les crédits pour ces deux rubriques sont d'ailleurs toujours dépassés, ce qui démontre que le chiffre en est insuffisant. En outre, nous avons payé l'année dernière, sur le crédit budgétaire pour entretien et frais de culture, la seconde moitié (Fr. 783) d'une réparation exécutée en 1893 à l'étang du parc de Montbrillant. Par contre, une économie de plus de 500 Fr. a été réalisée sur *h*, *chauffage des serres*.

Une allocation spéciale de Fr. 200 a été accordée à la veuve du jardinier-concierge du parc de Montbrillant, décédé l'année dernière.

Les platanes des boulevards et du cours des Bastions ont été élagués sur plusieurs points où des immeubles neufs se sont élevés et sur d'autres où le développement de ces arbres nuisait à des habitations. Plusieurs vieux arbres des Bastions et un autre au Bourg-de-Four ont dû être arrachés pour être remplacés par de jeunes plantes ; un vieux platane existant sur le quai de l'Île a dû disparaître à cause des constructions nouvelles élevées sur ce point.

Pour rendre cette besogne plus facile et moins périlleuse, le service des promenades a fait l'acquisition d'une échelle Magirus qui a déjà rendu des services très appréciés.

Les clôtures en échelas de la promenade de l'Observatoire ont été presque entièrement remplacées par des grilles en fer. Une transformation semblable a été partiellement appliquée à la promenade du Pin.

La promenade de St-Jean a dû être assez gravement bouleversée par le fait de l'établissement d'une rue d'accès aboutissant au pont provisoire de la Coulouvrenière. De grands chevalets téléphoniques y ont été placés à titre temporaire et ne contribuent pas à l'embellissement de cette petite promenade, dont l'agrément sera bien diminué pendant le cours des travaux de reconstruction du pont. Les plantes enlevées ont été transportées dans le parc de Montbrillant.

Le petit parterre gazonné du quai des Pâquis a dû disparaître pour faire place à l'ensemble plus grandiose en cours d'exécution sur ce point. La fontaine qui l'ornait a été enlevée.

Les plantes des serres municipales ont été mises à contribution, à plusieurs reprises, en vue de la décoration du foyer du théâtre et des salles du palais Eynard, à l'occasion des fêtes et réceptions.

L'exploitation du kiosque des Bastions, mise en soumission ensuite de fin de bail, a été adjugée à la société de la Brasserie de Nyon, moyennant un loyer de 5 250 francs jusqu'à fin 1896.

Le budget de 1895 créait une place de sous-chef des promenades et jardins de la Ville, au traitement annuel de 2000 francs. M. Frédéric-Guillaume Nitzschner a été appelé à cet emploi.

M. Forel, gardien du parc de Montbrillant, étant décédé, a été remplacé par M. Louis Josseaume.

SECTION III

H o r l o g e s .

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 44.		Ch. VI, lettre a.	
		Abon ^{nt} aux horloges électriques.	
Voté.	Fr. 5 000 —	Prévu	Fr. 1 400 —
Dépensé	• 4 333 05	Reçu.	• 1 416 65
Dép. en moins	<u>Fr. 666 95</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 16 65</u>

C'est, comme d'habitude, sur l'entretien des horloges de clochers que porte surtout l'économie réalisée.

CHAPITRE VII

SERVICE DES EAUX ET FORCES MOTRICES DU RHONE

Ingénieur-Directeur : M. C. BUTTICAZ.

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE

	<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>
Voté	Fr. 163 000 —	Prévu	Fr. 732 000 —
Dépensé	» 170 144 65	Reçu	» 781 047 05
Dép. en plus . . .	<u>Fr. 7 144 65</u>	Reçu en plus . .	<u>Fr. 49 047 05</u>

L'importante mieux-value de ce service (près de Fr. 50 000) provient pour les $\frac{4}{5}$ des fournitures de force motrice : résultat réjouissant non seulement pour la caisse municipale, mais plus encore pour l'avenir industriel du pays.

Les dépenses n'ont augmenté que de Fr. 7 000. Si toutes nos augmentations de dépenses étaient compensées par une semblable progression des recettes, nous ne ferions pas de difficultés pour renoncer aux centimes additionnels.

Exercices	1893	1894	Augmentat.	Diminution
Dépenses				
Voté	144000 —	163000 —	22000 —	—
Dépensé (y compris la réserve pour Chèvres)	151834 85	170144 65	18309 80	—
Dépensé en plus	<u>40834 85</u>	<u>7144 65</u>	—	3690 20
Recettes				
Prévu	712000 —	732000 —	20000 —	—
Reçu	743128 75	781047 05	37918 30	—
Reçu en plus	31128 75	49047 05	17918 30	—
Dépensé en plus	10834 85	7144 65	—	3690 20
Augmentation des recettes sur les dépenses en plus du budget	20293 90	41902 40	21608 50	—

COMPTABILITÉ INDUSTRIELLE

Prévision des recettes et des dépenses

Budgets	1893	1894	Augmentat.	Diminution
Recettes				
Produit des concessions d'eau et forces motrices.	603000 --	622000 --	20000 --	—
Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	110000 --	110000 --	—	—
TOTAL.	<u>712000 --</u>	<u>732000 --</u>	20000 --	—
Dépenses				
Frais annuels pour entretien	119000 --	124000 --	5000 --	—
Intérêts et amortissements 5 1/4 % sur fr. 5,614,000.	294735 --	294735 --	—	—
Intérêts et amortissements sur nouveaux travaux	17625 --	24205 --	6580 --	—
Intérêts et amortissements sur anciennes installations	110000 --	110000 --	—	—
Réserve pour avances aux installations de Chèvres	21975 --	30395 --	8420 --	—
TOTAL.	<u>563335 --</u>	<u>583335 --</u>	20000 --	—
Bénéfice prévu au budget selon justification financière (voir tableau 1, Utilisation des forces motrices du Rhône, Bâtiment n° 2)	148665 --	148665 --	—	—
MONTANT DES RECETTES PRÉVUES	<u>712000 --</u>	<u>732000 --</u>	20000 --	—

Résultat financier

Exercices	1893	1894	Augmentat.	Diminution
Recettes				
Produit des concessions d'eau et forces motrices.	633128 75	671047 05	37918 30	—
Produit de l'eau affectée aux services municipaux.	110000 --	110000 --	—	—
TOTAL.	<u>743128 75</u>	<u>781047 05</u>	37918 30	—
Dépenses				
Frais annuels pour entretien	103558 45	105703 55	2145 10	—
Intérêts et amortissements.	450373 85	479838 65	29464 80	—
Réserve pour avances aux installations de Chèvres	22110 --	30395 --	8285 --	—
TOTAL.	<u>576042 30</u>	<u>615937 20</u>	39894 90	—
Bénéfice net du service des eaux et forces motrices	167086 45	165109 85	—	1975 60
MONTANT DES RECETTES.	<u>743128 75</u>	<u>781047 05</u>	39894 90	1975 60

Comptabilité budgétaire. — Le montant des recettes est de fr. 781 047 05, soit en augmentation de fr. 49 047 05 sur les prévisions du budget; par contre, les dépenses ont été de fr. 470 144 65, y compris fr. 30 395 — mis en réserve pour avances aux installations de Chèvres, représentant un supplément de fr. 7 144 65. Il en résulte pour le budget une augmentation des recettes sur les dépenses montant à fr. 41 902 40.

Comptabilité industrielle. — Les recettes sont identiques au chiffre précédent. Quant aux dépenses, celles concernant l'installation et l'entretien des fontaines et bouches à incendie passent au compte général de la Ville, tandis que celles pour conduites nouvelles, achats de compteurs et d'outillage passent au compte capital, ainsi que la somme de fr. 30 395 —, mise en réserve pour avances aux installations de Chèvres.

L'augmentation des recettes de l'exercice de 1894 sur le précédent est de fr. 37 918 30; par contre, les dépenses, étant de fr. 39 894 90 en augmentation pour la même période, il en résulte une diminution de recettes nettes de fr. 1 976 60, ce qui porte le bénéfice de 1894 à fr. 165 109 85 contre fr. 167 086 45 pour l'exercice précédent.

TARIF POUR LES MAISONS OUVRIÈRES

En date du 5 janvier 1894, le Conseil Administratif a décidé qu'en dérogation au règlement du 29 novembre 1886, les maisons dont les appartements sont loués fr. 360 par an et au-dessous pourront obtenir des fournitures d'eau fractionnées comme suit :

	Prix par an	
	Basse pression	Haute pression
$\frac{1}{4}$ litre pour 1 appartement	fr. 12 —	fr. 15 —
$\frac{1}{2}$ „ „ 2 „	„ 24 —	„ 30 —
$\frac{3}{4}$ „ „ 3 „	„ 36 —	„ 45 —

Ces fournitures spéciales ne pourront être mises au bénéfice de la mesure qui accorde une avance de la Ville pour l'établissement des prises d'eau.

CAISSE D'ÉPARGNE

Il a été créé cette année une Caisse d'Épargne pour tout le personnel dont le traitement n'est pas porté nominativement au bud-

get du Service des eaux et forces motrices du Rhône. Voici le règlement de cette caisse :

Le Conseil Administratif,

Considérant que le salaire des employés du Service des Eaux n'est soumis à aucune retenue pour accidents et maladies;

Désirant encourager l'épargne chez le personnel de ce service,

ARRÊTE :

ART. 1^{er}. — Il sera fait sur le salaire de chaque employé une retenue de 5 % destinée à lui constituer une épargne.

ART. 2. — La Ville bonifiera annuellement aux dits employés du Service des Eaux le 5 % des sommes ainsi prélevées, savoir :

Intérêt.	3 1/2 %
Allocation	1 1/2 %

ART. 3. — Les sommes retenues à chaque employé seront inscrites sur un carnet spécial à son nom et qui restera en ses mains.

Les bonifications allouées par la Ville seront également portées à la fin de chaque année sur les carnets.

ART. 4. — En cas de décès d'un des participants, ses héritiers reçoivent immédiatement le montant intégral de son avoir.

ART. 5. — Tout employé qui quitte le service de la Ville reçoit le montant intégral de son avoir.

ART. 6. — Aussi longtemps que le participant fait partie du personnel du Service, il ne peut disposer des sommes inscrites sur son carnet.

ART. 7. — La Ville se réserve de pouvoir en tout temps réviser le présent règlement. Les sommes inscrites à l'avoir des employés leur demeurent en tout cas acquises.

TRACTION ÉLECTRIQUE POUR TRAMWAYS

Sur la proposition du Conseil Administratif, le Conseil Municipal a voté un crédit de fr. 70 000 pour la station centrale des tramways.

Cette installation faite au bâtiment des turbines de la Coulouvrenière se compose actuellement de deux turbines secondaires de 200

chevaux et 2 dynamos; elle pourra être augmentée d'une troisième turbine et dynamo.

Il a été ouvert pour cette dépense un compte spécial auquel seront versés annuellement l'intérêt et l'amortissement de 10 % que doit payer la Compagnie des Tramways.

USINE HYDRAULIQUE A VAPEUR

Comme l'année dernière, les pompes n'ont pas été utilisées cette année; elles ont été mises en marche pendant quelques heures pour vérifier leur bon fonctionnement.

INSTALLATIONS HYDRAULIQUES A LA COULOUVRENIÈRE

Le volume théorique que les pompes ont élevé est de 35,885,685 mètres cubes d'eau, dont 11,562,015 ont été fournis par le service à basse pression.

La vitesse moyenne des pompes, basse pression, a été de 19,4 tours par minute; celle des pompes à haute pression nos 4, 5 et 6 de 22,9 tours, tandis que celle des pompes nos 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, a été en moyenne de 18 tours.

La hauteur moyenne d'élévation a été, pour les pompes à basse pression, de 65 mètres, et pour les pompes à haute pression, de 137 mètres.

Le groupe n° 16 de pompes et turbine a été mis en service cette année le 1^{er} février.

EXPLOITATION

Les tableaux suivants résument la marche des différents moteurs, les quantités d'eau montées et les frais d'exploitation.

Prix de 1,000 m³ d'eau, non compris l'intérêt et l'amortissement :

1893, fr. 1,30; 1894, fr. 1,29.

Volume théorique de l'eau élevée mensuellement en 1894 par les pompes H. et B.P. et comparaison avec 1893

Turbines N^{os}	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Basse pression													
Groupe N ^o 1	462,000	368,340	440,820	497,820	410,040	420,780	462,900	464,820	212,520	370,500	469,020	540,840	5,120,400
" N ^o 2	494,820	421,200	467,040	437,160	503,100	441,300	481,200	473,520	463,740	457,380	476,820	311,280	5,128,560
" N ^o 3	6,000	24,000	464,160	29,750	79,765	97,615	60,235	55,090	239,975	153,685	12,530	40,250	1,313,055
<i>Eau élevée en 1894</i>	962,820	813,540	1,072,020	934,730	992,905	959,695	1,004,335	998,430	966,235	931,565	958,370	892,370	11,562,015
<i>1893</i>	944,220	873,235	931,040	872,150	969,260	935,370	938,870	969,370	986,670	973,305	899,340	919,045	11,256,875
Diminution de 1894 sur 1893	—	59,695	—	—	—	—	—	—	20,435	—	—	26,675	—
Augmentation de 1894 sur 1893	18,600	—	140,980	92,580	23,645	24,325	20,465	24,060	—	8,260	59,030	—	305,140
Haute pression													
Groupe N ^o 3	29,890	110,670	—	—	31,150	57,120	108,360	87,045	9,415	131,880	141,365	42,210	749,105
" N ^o 4	167,075	119,474	131,425	182,019	144,074	153,260	152,602	142,352	185,914	199,403	145,857	199,710	1,928,165
" N ^o 5	153,914	185,074	210,617	168,797	181,302	152,663	132,020	137,307	202,950	169,186	131,992	194,422	2,023,244
" N ^o 6	139,953	22,406	157,091	142,782	180,728	179,826	142,598	178,411	140,343	88,416	126,751	128,186	1,627,491
" N ^o 7	142,905	142,065	173,355	126,770	240,765	215,180	125,090	145,775	122,500	114,415	94,570	126,700	1,770,090
" N ^o 8	311,570	263,650	268,450	266,000	201,180	169,050	172,900	165,060	185,815	152,320	198,905	182,420	2,537,320
" N ^o 9	102,865	43,995	42,175	103,495	8,050	178,465	141,820	180,215	172,095	233,310	204,890	268,835	1,680,310
" N ^o 10	224,175	253,090	215,600	69,825	219,100	179,445	154,840	198,170	196,700	167,790	196,980	164,330	2,215,075
" N ^o 11	98,140	32,655	75,355	105,175	2,100	124,495	160,090	168,490	148,400	120,540	114,555	118,720	1,268,715
" N ^o 12	41,510	46,725	57,960	160,265	234,745	135,415	166,950	146,510	157,395	192,115	159,845	212,100	1,711,535
" N ^o 13	282,380	212,905	260,045	206,150	245,875	171,325	170,310	174,650	134,995	144,060	122,885	182,805	2,308,355
" N ^o 14	176,540	173,705	181,560	105,910	124,495	131,400	146,370	194,495	145,040	123,235	181,615	151,235	1,846,600
" N ^o 15	72,065	85,470	59,700	44,205	—	20,055	169,890	160,545	169,615	152,495	194,985	129,395	1,255,450
" N ^o 16	—	66,080	51,135	127,085	161,700	121,170	152,040	132,055	127,225	156,275	114,765	162,785	1,372,315
<i>Eau élevée en 1894</i>	1,942,982	1,762,964	1,889,433	1,808,478	1,975,264	1,996,869	2,095,880	2,211,080	2,098,432	2,145,440	2,132,960	2,263,883	24,323,670
<i>1893</i>	1,812,222	1,662,629	1,752,467	1,723,961	1,902,068	1,898,895	2,015,236	2,123,123	1,941,775	1,989,339	1,983,512	2,052,563	22,890,870
Diminution de 1894 sur 1893	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Augmentation de 1894 sur 1893	130,760	100,335	136,971	84,517	73,196	97,974	50,644	87,957	153,657	156,101	146,368	211,320	1,432,800

MARCHE DES POMPES PENDANT L'ANNÉE 1894

DÉSIGNATION DES MOTEURS	NOMBRE DE TOURS	HEURES DE MARCHÉ	MÈTRES CUBES	Tours par minut.	SALAIRES des soigneurs des pompes	GRAISSAGE ET DÉCHETS	ECLAIRAGE ET CHAUFFAGE	Frais divers, Droguerie, etc.	BARRAGE	Régulateur, entretien, graissage et chauffage	RÉPARATIONS fournitures et main-d'œuvre	TOTAUX
Groupe N° 1 hp.	8.534.000	7692 ¹ / ₂	5.120.400	18.5								
id. N° 2 hp.	8.547.600	7541	5.128.560	19.0								
id. N° 3 hp.	3.123.560	2143	1.313.055	24.3								
id. N° 3 hp.	2.140.300	2121	749.105	16.8								
id. N° 4 hp.	9.405.700	7151 ¹ / ₂	1.928.165	21.9								
id. N° 5 hp.	10.045.100	7090	2.023.244	23.6								
id. N° 6 hp.	7.939.000	5634	1.627.491	23.8								
id. N° 7 hp.	5.057.400	4650 ¹ / ₂	1.770.090	18.1	24.090	2.931 95	1.378 40	446 40	3.808 05	613 60	13.111 05	16.379 45
id. N° 8 hp.	7.255.200	6566 ¹ / ₂	2.537.320	18.4								
id. N° 9 hp.	4.800.600	4573	1.680.210	17.5								
id. N° 10 hp.	6.414.500	5883	2.245.075	18.2								
id. N° 11 hp.	3.624.900	3523	1.263.715	17.1								
id. N° 12 hp.	4.890.100	4696 ¹ / ₂	1.711.535	17.3								
id. N° 13 hp.	6.595.300	5945 ¹ / ₂	2.308.355	18.5								
id. N° 14 hp.	5.276.000	4807 ¹ / ₂	1.846.600	18.3								
id. N° 15 hp.	3.587.000	3285 ¹ / ₂	1.255.450	18.2								
id. N° 16 hp.	3.920.900	3593 ¹ / ₂	1.372.315	17.7								
			35.885.685		24.090	2.931 95	1.378 40	446 40	3.808 05	613 60	13.111 05	46.379 45

Prix de 1000 mètres cubes d'eau théoriques élevés en 1894 par les pompes hydrauliques : fr. 1.29, non compris l'intérêt et l'amortissement. Ce prix était de fr. 1.30 en 1893.

Canalisations nouvelles.

Budget n° 45.

Des canalisations nouvelles ont été établies, sur les réseaux à basse et haute pression, pour des concessions nouvelles, quand le revenu atteignait 10 % du coût des travaux.

RÉSEAU A BASSE PRESSION.

Ville de Genève :

Rue de Chantepoulet	13 ^m	tuyaux de 200 ^{mm} diam.
Rue Etuves (en remplace ^t 135 ^{mm})	130 ^m	150 ^{mm} .
Rue St-Ours	42 ^m	100 ^{mm} .
Rue Necker	78 ^m	100 ^{mm} .
Rue du Jura	75 ^m	100 ^{mm} .
Rue Tronchin	53 ^m	100 ^{mm} .
Rue Louis Favre	24 ^m	100 ^{mm} .
Rue Ouest	42 ^m	80 ^{mm} .

Commune de Plainpalais :

Boulevard de St-Georges	296 ^m	100 ^{mm} .
Chemin Gourgas	210 ^m	100 ^{mm} .
Chemin de la Cluse	24 ^m	80 ^{mm} .
Chemin de l'Ecole	27 ^m	60 ^{mm} .
Chemin Pont-d'Arve (Clos Barbey)	21 ^m	60 ^{mm} .

Commune des Eaux-Vives :

Chemin Contamines	162 ^m	100 ^{mm} .
Chemin de Roches	75 ^m	100 ^{mm} .
Chemin des Vollandes	134 ^m	100 ^{mm} .
Chemin Jean-Charles	56 ^m	100 ^{mm} .
Avenue de la Grenade	12 ^m	100 ^{mm} .

Commune du Petit-Saconnex :

Rue Amat	42 ^m	100 ^{mm} .
Rue Rothschild	63 ^m	80 ^{mm} .

Total des conduites posées en 1894 1579^m

A reporter 1579^m

	<i>Report</i>	1579 ^m
A déduire, conduite remplacée .		130 ^m
Total des conduites posées en 1894		1449 ^m
Total au 31 décembre 1893 . .		83.800 ^m 70
Total au 31 décembre 1894 . .		<u>85.249^m70</u>

De plus, il a été posé deux vannes pour compléter le réseau, soit :
 1 vanne chemin Du Roveray, commune des Eaux-Vives,
 1 vanne chemin du Petit-Glacis, commune de Plainpalais.

RÉSEAU A HAUTE PRESSION.

Les canalisations suivantes ont été installées au moyen de crédits spéciaux :

Ville de Genève :

Rue Bovy-Lysberg	25 ^m 50 tuyaux de 200 ^{mm} diam.
Rue de la Poterie	48 ^m 100 ^{mm} .

Commune de Plainpalais :

Chemin de la Cluse	171 ^m 200 ^{mm} .
Chemin du Glacis	102 ^m 100 ^{mm} .

Commune des Eaux-Vives :

Chemin des Eaux-Vives	16 ^m 250 ^{mm} .
---------------------------------	---

Commune du Petit-Saconnex :

Chemin du Cimetière de Châte- laine	51 ^m 100 ^{mm} .
Avenue Wendt	66 ^m 100 ^{mm} .
Chemin du Colombier	60 ^m 100 ^{mm} .
Chemin Neuf	51 ^m 80 ^{mm} .

Commune de Genthod :

Route de Lausanne	612 ^m 100 ^{mm} .
-----------------------------	--

A reporter 1202^m50 tuyaux

	<i>Report</i>	1202 ^m 50 tuyaux	
<i>Commune de Lancy :</i>			
Chemin des Longues-Semaines .	258 ^m	,	100 ^{mm} ,
Chemin des Chênes (en rempla- cement de 50 ^{mm})	198 ^m	,	100 ^{mm} ,
Chemin des Verjus	258 ^m	,	80 ^{mm} ,
<i>Commune de Plan-les-Ouates :</i>			
Route de Drize	141 ^m	,	100 ^{mm} ,
<i>Commune de Troinex :</i>			
Divers chemins	1380 ^m	,	100 ^{mm} ,
<i>Commune de Veyrier :</i>			
A Grange-Colomb.	177 ^m	,	100 ^{mm} ,
<i>Commune de Corsier :</i>			
Du Village au Port	1982 ^m	,	100 ^{mm} ,
<i>Commune d'Anières :</i>			
Chemin au bord du Lac	251 ^m	,	100 ^{mm} ,
Total des conduites posées en 1894	5.847 ^m 50		
A déduire : conduite remplacée.	198 ^m		
	<u>Reste</u>		5.649 ^m 50
Total des conduites posées au 31 décembre 1893.	67.724 ^m 35		
Total des conduites posées, nou- veau réseau	73.373 ^m 85		
Anciens réseaux, Société des Eaux du Rhône, rive gauche et rive droite	32.615 ^m 65		
Total des conduites posées au 31 Décembre 1894.	105.989 ^m 50		

En outre, il a été posé 3 vannes pour compléter le réseau, soit :

- 1 vanne, chemin des Grands-Philosophes, Plainpalais.
- 1 vanne, avenue de la Forêt, Petit-Saconnex.
- 1 vanne, route de Colovrex, Grand-Saconnex.

*Tableau du réseau des canalisations à basse pression
suivant leur diamètre.*

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
600mm	33,8	<i>Report.</i>	25474,2
500mm	2286,8	100mm	8911,9
350mm	1294,3	90mm	43,0
300mm	124,0	82mm	1417,8
250mm	7453,5	80mm	27771,2
200mm	1624,6	75mm	578,9
180mm	174,0	70mm	3802,8
165mm	140,6	65mm	949,2
160mm	343,4	60mm	9099,7
150mm	3159,5	55mm	1913,6
135mm	217,7	50mm	3572,5
120mm	3682,5	40mm	1714,9
110mm	4939,5		
<i>A reporter.</i>	25474,2	<i>Total.</i>	<u>85249,7</u>

*Tableau du réseau des canalisations à haute pression suivant
leur diamètre.*

Diamètre	Longueur	Diamètre	Longueur
700mm	30,0	<i>Report.</i>	36997,8
600mm	4474,5	120mm	891,2
500mm	2265,5	110mm	875,0
450mm	16,0	100mm	23710,1
400mm	5423,5	90mm	3812,4
350mm	679,8	80mm	10764,8
300mm	2871,8	75mm	5993,7
250mm	5518,6	60mm	8499,8
200mm	7606,3	50mm	9660,7
150mm	6274,3	40mm	4687,0
135mm	1837,5	30mm	97,0
<i>A reporter.</i>	36997,8	<i>Total.</i>	<u>105989,5</u>

Fontaines nouvelles et bouches à eau.

I. *Fontaines.*

Il n'a pas été établi de nouvelle fontaine.

Par contre, le jet d'eau du Jardin Anglais a été complété par l'installation de 32 nouveaux jets.

II. *Bouches à eau.*

Il a été établi sur le réseau à basse pression :

Ville de Genève :

Rue Necker, 1 hydrante.
Rue du Jura, 1 »
Rue St-Ours, 1 »
Rue Tronchin, 1 »
Rue de la Poterie, 1 »
Rue Ouest, 1 »
Bâtiment des turbines 2 bouches.

Sur le réseau à haute pression :

Ville de Genève :

Rue Dassier, 1 hydrante.
Rue Bovy-Lysberg, 1 »

Commune de Bellevue :

2 hydrantes.

Pour les particuliers :

Victoria Hall, 3 bouches.

Le nombre total des bouches est de :

737 } 694, basse pression dans la Ville de Genève (1 bouche
a été transformée à h. p.).
27, haute pression dans la Ville de Genève.
3, » dans le bâtiment des turbines.
8, basse pression »
2, » Usine hydraulique à vapeur.
3, » Immeuble, 2, quai de la Poste.

737 A reporter

737 *Report.*

29	dans la commune de Plainpalais.
19	» des Eaux-Vives.
6	» de Carouge.
14	» du Petit-Saconnex.
5	» du Grand-Saconnex.
2	» de Pregny.
6	» de Bellevue.
1	» de Genthod.
1	» de Vernier.
2	» d'Onex.
5	» de Lancy.
3	» de Bernex.
3	» de Confignon.
6	» de Plan-les-Ouates.
2	» de Coligny.
26	sur des routes cantonales.
55	particulières (3 bouches ont été supprimées).

Total 922 bouches au 31 décembre 1894.

Moteurs et ascenseurs.

1. *Moteurs à basse pression.*

Le nombre des moteurs en activité à la fin de 1893 était de 121.
— 10 nouveaux moteurs ont été installés, savoir :

- 1 chez Hôtel de la Poste, calandrage, place de Hollande.
- 1 » MM. Brun, articles pharmaceutiques, rue des Etuves.
- 1 » » Ch. Zollner, imprimeur, rue du Sujet.
- 1 » » Mugnier frères, fabricants de bijouterie, allée Malbuisson.
- 1 » Société de laiteries du canton de Genève, rue des Etuves.
- 1 » Hôtel Beau-Rivage, calandrage, rue Adhémar-Fabri.
- 1 » MM. Woller, fabricant de cigarettes, rue Gutenberg.
- 1 » » Ls Vionnet, mécanicien, rue de Lausanne.
- 1 » » Ch. Eisenhofer, restaurateur (ventilateur), place Molard.
- 1 » Hoirs Carfagni, fabric. de chapeaux (soufrerie), Pâquis.

Par contre, 2 moteurs ont cessé de marcher, savoir :

- 1 chez MM. Rauss, imprimeur, cours de Rive.
- 1 » Graf, mécanicien, Coulouvrenière.

Le nombre des moteurs en service à la fin de 1894 est de 129, dont 8 dans les bâtiments municipaux.

En outre, il existe 2 turbines (pour restitution de force motrice) à l'usine Pélaz, à la Coulouvrenière.

II. Ascenseurs.

Il a été établi 1 ascenseur :

rue des Alpes, n° 13 (maison locative).

Le nombre des ascenseurs est maintenant de 26, se répartissant dans 11 hôtels, 3 maisons locatives, 1 à l'hôpital, 5 pour monte-charge et 2 au théâtre.

III. Turbines à haute pression.

Le nombre des turbines en activité à la fin de 1893 était de 164.

23 nouvelles turbines ont été installées, savoir :

	Chevaux
1 Abattoir de la Ville de Genève (éclairage électrique).	2
1 chez MM. Guigon, marchand de bois, rue Versonnex.	5
1 » Rusterholz, fondeur, avenue du Mail.	10
1 » Servet, ateliers divers, rue St-Jean.	30
1 » Servet, éclairage électrique, rue St-Jean,	45
1 » Barton, chauffage et ventilation, Victoria Hall.	3
1 » Barton, soufflerie d'orgue, Victoria Hall.	4
1 » Oederlin, fabricant de biscuits, Acacias.	25
1 » Deuchler, brasserie (éclairage élect.) avenue du Mail.	5
1 » Kubler, fabricant de pierres fines, rue des Délices.	0 25
1 » Etat de Genève, prison de St-Antoine (éclairage élec).	5
1 » Hôpital cantonal (éclairage électrique).	25
1 » Bousser, électricien, avenue du Mail.	1
1 » Pfeffer, imprimeur, rue du Stand.	1
2 » Wernly, mécanicien, quai du Rhône.	4
1 » Handwerk, brasserie (éclairage élect.), avenue du Mail.	10

	Chevaux
1 chez MM. Ulrich, manège (éclairage électrique), chemin du Petit-Glacié.	4
1 • Longin, fabricant de filières, chemin des Bosquets.	0 5
1 • Société anonyme de publicité • La Suisse, • imprimerie, boulevard James-Fazy.	0 5
1 • Martin, fabricant de vis (éclairage électrique), Prieuré.	5
2 • C ^{te} des Tramways, traction électrique, Bâtiment des Turbines.	400

Par contre, 4 turbines ont cessé de marcher, savoir :

	Chevaux
1 chez MM. Zollner, imprimeur (transformée b. p.), rue Argand.	1
1 • Kunkler, éclairage électrique, rue de l'Observatoire.	3
1 • Nordmann, fabr. d'horlogerie, rue Neuve du Temple.	2
1 • Payraud & C ^{te} , fab. de chocolats, rue du Môle.	4

Le nombre des turbines en service à la fin de 1894 est de 183, y compris 10 pour la restitution de la force motrice aux usiniers.

RÉSEAU A BASSE PRESSION

I. A la jauge.

Eau ménagère.

Le nombre des concessions d'eau était, au 31 décembre 1893, de	
2785 concessions débitant	4245 litres
68 nouvelles concessions ont été établies, débitant	73 •
3 anciennes concessions ont été rouvertes avec	3 •
2 concessions au compteur ont été transformées à la	
jauge avec	2 •
et 49 concessions ont été augmentées de	65 •
<hr/>	<hr/>
2858	4388 litres

Par contre :

22 {	17 concessions ont été fermées avec 30 litres	}	57 •
	5 " débitant 14 •		
	ont été transformées au compteur.		
	10 concessions ont été réduites avec 13 •		
<hr/>			<hr/>
2836 concessions	débitant		4331 litres

Ces concessions se répartissent comme suit :

Genève	1956	concessions débitant	2827	litres
Plainpalais	405	»	713	»
Eaux-Vives	303	»	488	»
Petit-Saconnex	165	»	288	»
Chambésy	7	»	45	»
Ensemble.	<u>2836</u>	<u>concessions débitant</u>	<u>4331</u>	<u>litres</u>

II. Au compteur.

Eau ménagère.

328 compteurs.

Eau industrielle.

41 »

Eau agricole.

4 »

*Eau pour arrosage des routes cantonales
et communales.*

12 »

385 compteurs.

RÉSEAU A HAUTE PRESSION

I. A la jauge.

Eau ménagère.

Rive droite	278	concessions débitant	570	litres
»	5	»	45	» gratuits
Rive gauche	233	»	474	»
	<u>516</u>	<u>concessions débitant</u>	<u>1056</u>	<u>litres</u>
En 1893	459	»	977	»
Augmentation	<u>57</u>	»	<u>79</u>	»

Ces concessions se répartissent comme suit :

Rive droite.

Commune de Bellevue . . .	43 concessions débitant	82 litres
» de Genthod . . .	16	61
» de Pregny . . .	26	69 1/2
» du Grand-Saconnex	26	60
» du Petit-Saconnex .	152	283
» de Vernier . . .	22	29 1/2

Rive gauche.

Commune d'Anières . . .	4	18
» de Bernex . . .	12	20 1/2
» de Carouge . . .	5	6
» de Collonge-Belleré.	4	9
» de Cologny . . .	6	138
» de Confignon . . .	13	19
» de Corsier . . .	16	34
» des Eaux-Vives . . .	2	3
» de Lancy . . .	90	108
» d'Onex . . .	21	37
» de Plainpalais . . .	5	7
» du Plan-les-Ouates.	29	36
» de Troinex . . .	13	22 1/2
» de Veyrier . . .	7	8
» Ville de Genève . . .	4	5
Ensemble . . .	<u>516</u> concessions débitant	<u>1056</u> litres

II. Au compteur.

RIVE DROITE.		RIVE GAUCHE.
	<i>Eau ménagère.</i>	
27 compteurs		8 compteurs.
	<i>Eau industrielle.</i>	
17		5
	<i>Eau agricole.</i>	
<u>3</u>		<u>2</u>
<u>47</u> compteurs.		<u>15</u> compteurs.

Ville et communes.

Eau motrice, basse et haute pression.

21 compteurs, basse pression.

64 , haute pression.

85 compteurs.

Consommation d'eau à basse pression

	M ³	TOTAL : M ³
Eau ménagère à la jauge.		
2836 concessions débitant 4331 litres à 525 ^m 6 par litre et par an	2,276,373	
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>		2,276,373
Eau ménagère au compteur.		
328 compteurs débitant	302,452	
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>		302,452
Eau industrielle au compteur.		
40 compteurs débitant	224,305	
1 » Chemin de fer P.-L.-M., Gare de Cornavin	141,660	
4 » eau agricole. débitant	1,830	
12 » eau p ^r arrosage des routes cantonales et chemins communaux. débitant	14,020	
<i>Total de l'eau industrielle au compteur.</i>		381,815
Eau motrice.		
16 abonnés à la jauge débitant	575,800	
91 » au compteur	513,927	
13 » ascenseurs	91,005	
<i>Total de l'eau motrice.</i>		1,180,732
Ville de Genève.		
<i>Services autres que celui des Eaux.</i>		
Abattoirs au compteur	441,960	
Ecoles primaires et Collèges, à la jauge 382 litres	200,779	
Ecole d'horlogerie 32 »	16,819	
Théâtre. 25 »	13,140	
» au compteur	5,060	
Bâtiments publics (musées, bibliothèques, etc.) 26 »	13,665	
Promenades 16 »	8,409	
Fontaines, jets d'eau, cascades 2977 »	1,564,711	
Urinoirs 429 »	225,482	
Halles et marchés 9 »	4,730	
Cimetières : St-Georges (10 litres), Plain-palais (2 litres) 11 »	6,306	
Rachat des sources 42 »	22,075	
Lavage et arrosage des rues, étang de patinage, etc.	1,950,000	
<i>Total de l'eau pour les services municipaux.</i>		4,443,136
<i>Total de l'eau vendue.</i>		8,584,508
Ville de Genève.		
<i>Service des Eaux et forces motrices du Rhône.</i>		
Atelier du Service des Eaux	54,000	
Turbine à basse pression (bâtiment des turbines) :	6,000	
		60,000
Restitution de la force motrice aux usiniers.		
Usine Pélaz, Coulouvrenière, 2 turbines, 18 1/2 chevaux	543,200	
Dangler, teinturier, Coulouvrenière (eau industrielle (5 litres)	2,628	
		545,828
		605,828
		9,190,336
		2,297,584
Tolérance 1/4.		11,487,920
<i>Total de l'eau à basse pression.</i>		

Consommation d'eau à haute pression

	M ³	TOTAL M ³	
Eau ménagère à la jauge.			
516 concessions débitant 1056 litres à 525, ^m 6 par litre et par an	555,033		
<i>Total de l'eau ménagère à la jauge.</i>		555,033	
Eau ménagère au compteur.			
35 compteurs débitant	19,933		
Commune de Coligny	22,055		
<i>Total de l'eau ménagère au compteur.</i>		41,988	
Eau industrielle et agricole.			
4 compteurs: M ^{me} la Baronne de Rothschild, Pregny	73,280		
1 " Ci ^e P.-L.-M., gare des Eaux-Vives	6,660		
— Ariana, à Varembe, jet d'eau	6,048		
22 compteurs eau industr. et agricole.	51,500		
<i>Total de l'eau industrielle et agricole.</i>		137,488	
Eau motrice.			
78 abonnés à la jauge	7,753,108		
81 " au compteur y compris l'éclairage élect.	4,711,554		
6 " " pour ascenseurs.	13,920		
<i>Total de l'eau motrice.</i>		12,478,582	
Ville de Genève.			
<i>Services autres que celui des Eaux.</i>			
Ecole d'horlogerie, 1 turbine, 5 chevaux	49,830		
" " éclairage	24,500		
Fontaines lumineuses, jet d'eau	493,006		
<i>Total de l'eau pour les services municipaux</i>		567,336	
<i>Total de l'eau vendue</i>			13,780,421
Ville de Genève.			
<i>Service des eaux et forces motrices du Rhône.</i>			
Bâtiment des turbines (éclairage électrique) 1 turb.	132,126		
" " (vannes d'introduction) 3 "	34,950		
Régulateur des Eaux-Vives 1 "	1,319,040		
M. Tronchin à Bessinge	12,400		
A divers 15 litres gratuits de 525 ^m 6 par litre et par an.	7,884		
<i>Total pour le service des Eaux et forces motrices.</i>		1,506,400	
Restitution de la force motrice aux usiniers.			
6 abonnés p ^r 10 turbines avec 178 chevaux utilisés	2,872,808	2,872,808	4,379,208
			18,159,629
			4,539,907
Tolérance 1/4			22,699,536
<i>Total de l'eau à haute pression</i>			

Répartition de l'eau dépensée.

	basse pression m ³	haute pression m ³	TOTAL m ³
Eau ménagère à la jauge	2,276,373	555,033	2,831,406
» au compteur	302,452	41,988	344,440
Total de l'eau ménagère.	2,578,825	597,021	3,175,846
Eau industrielle	381,815	137,448	519,303
Eau motrice	1,180,732	12,478,582	13,659,314
Ville de Genève. Services municipaux	4,443,136	567,330	5,010,466
Total de l'eau vendue .	8,584,508	13,780,421	22,364,929
Ville de Genève. Service des Eaux et forces motrices.	60,000	1,506,400	1,566,400
Restitution de la force motrice aux usiniers	545,828	2,872,808	3,418,636
	9,190,336	18,159,629	27,349,965
Tolérance 1/4.	2,297,584	4,539,907	6,837,491
Total.	11,487,920	22,699,536	34,187,456

Justification de l'emploi de l'eau.

	basse pression m ³	haute pression m ³	TOTAL m ³
Quantité de l'eau élevée	11,562,015	24,323,670	35,885,685
en moins { 3 % sur basse pression }	346,860	972,946	1,319,806
{ 4 % sur haute pression }			
Reste.	11,215,155	23,350,724	34,565,879
Apport de la haute pression	+400,000	-400,000	— —
	11,615,155	22,950,724	34,565,879
Consommation avec tolérance 1/4	11,487,920	22,699,536	34,187,456
Pertes par les trop-plein des réservoirs, soupapes à réparer, robinets de saigne, bouches à incendie, fuites, etc.	127,235	251,188	378,423

Développement de la vente de la force motrice comparati- vement à l'ensemble de la vente de l'eau.

ANNÉES	Recettes totales de la vente de l'eau y compris l'eau municipale	Augmenta- tion annuelle.	EAU MOTRICE		% de la recette comparée à l'ensem- ble des recettes.	Nombre de moteurs.	Recette moyenne par moteur.	NATURE DES INSTALLATIONS hydrauliques.
			Produit annuel.	Augmenta- tion annuelle.				
1887	453,201 40	—	107,682	—	—	—	—	Mise en service du 6 ^{me} groupe de pompes.
1888	515,545 95	62,344	150,421	42,739	29,1	199	756	Mise en service des 7 ^{me} et 8 ^{me} groupes de pompes et du réservoir de Bessinge.
1889	537,408 —	21,863	164,964	14,543	30,6	209	786	
1890	570,064 95	32,656	190,376	25,412	33,4	240	793	Mise en service des 9 ^{me} et 10 ^{me} groupes de pompes.
1891	633,259 30	63,195	239,667	49,291	37,8	265	904	Mise en service des 11 ^{me} et 12 ^{me} groupes de pompes.
1892	658,225 70	24,966	253,346	13,679	38,5	279	908	Mise en service des 13 ^{me} et 14 ^{me} groupes de pompes.
1893	701,638 55	43,412	281,934	27,998	40,0	287	982	Mise en service du 15 ^{me} groupe de pompes.
1894	736,626 45	34,987	309,924	27,990	42,0	311	996	Mise en marche du 16 ^{me} groupe de pompes.

Prix de revient de l'eau en 1894.

	BASSE PRESSION (2 GROUPES)	HAUTE PRESSION (14 GROUPES)
Eau consommée	8.584.508 ^{m³}	13.780.421 ^{m³}
Dépenses.		
Entretien	1/7 Fr. 15.100 50	6/7 Fr. 90.603 05
Amortissement, anciennes installations	» 100.990 65	
Amortissement, nouvelles installations	1/7 » 21.575 20	6/7 » 129.451 30
Intérêts, anciennes installations.	» 36.695 60	
Intérêts, nouvelles installations	1/7 » 27.303 70	6/7 » 163.822 20
	Fr. 201.665 65	Fr. 385 876 55
Prix de revient par mètre cube	Fr. 0.0235 (en 1893, Fr. 0.0244)	Fr. 0.028 (en 1893 Fr. 0.029)
Prix moyen	Fr. 0.026 (en 1893, Fr. 0.027).	

Prix de vente du mètre cube d'eau en 1894.

	BASSE PRESSION				HAUTE PRESSION			
	Mètres cubes	Recette.	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1893.	Mètres cubes	Recette.	Prix de vente du m ³ .	Prix de vente en 1893.
Eau ménagère . . .	2,578,825	219,629 25	0,085	0,084	597,021	57,780 15	0,091	0,110
Eau industrielle . . .	381,815	25,749 50	0,067	0,067	137,488	13,542 75	0,098	0,085
Eau motrice . . .	1,180,732	42,938 25	0,037	0,039	12,478,582	266,986 55	0,0214	0,022
Eau municipale . . .	4,443,136	97,500 —	0,022	0,022	567,330	12,500 —	0,022	0,022
	8,584,508	385,817 00			13,780,421	350,809 45		
1894 . . .		Prix moyen	0,045			Prix moyen	0,025	
1893 . . .		» »	0,046			» »	0,026	

**Concessions réparties d'après le chiffre de la
recette de 1894.**

Eau ménagère à la jauge.

Eau ménagère au compteur.

BASSE ET HAUTE PRESSION

BASSE PRESSION

RECETTE ANNUELLE	Concessions
Francs	
0 à 60	2275
61 à 120	737
121 à 500	294
501 à 1,000	5
1,001 et au-dessus.	1
	3312

RECETTE ANNUELLE	Concessions
Francs	
0 à 60	172
61 à 110	69
111 à 200	43
201 à 500	32
501 à 1,000	3
1,001 à 2,000	—
2,001 à 3,000	1
	320

Eau motrice au compteur et à la jauge.

RECETTE ANNUELLE	BASSE PRESSION		HAUTE PRESSION		TOTAL
	à la jauge	au compteur y compris ascenseurs	à la jauge	au compteur y compris é- clairage élec. ascenseurs	
Francs	Concessions	Concessions	Concessions	Concessions	Concessions
0 à 50	1	10	—	1	12
51 à 100	1	18	—	9	28
101 à 200	1	28	1	14	44
201 à 300	1	14	2	7	24
301 à 400	1	7	20	3	31
401 à 500	3	11	5	3	22
501 à 600	2	3	4	5	14
601 à 700	—	4	2	8	14
701 à 800	5	—	6	3	14
801 à 900	—	1	1	2	4
901 à 1,000	—	—	2	2	4
1,001 à 1,500	4	4	5	6	19
1,501 à 2,000	—	2	7	4	13
2,001 à 3,000	—	—	7	6	13
3,001 à 4,000	—	—	6	3	9
4,001 à 5,000	—	—	3	—	3
5,001 à 6,000	—	—	1	—	1
6,001 à 8,000	—	—	1	—	1
8,001 à 9,000	—	—	1	—	1
9,001 à 17,000	—	—	2	—	2
17,001 à 32,000	—	—	1	—	1
32,001 à 57,000	—	—	—	1	1
	19	102	77	77	275

Eau industrielle et agricole au compteur.

RECETTE ANNUELLE	Basse pression	Haute pression	TOTAL
Francs	Concessions	Concessions	Concessions
0 à 50	6	2	8
51 à 100	1	4	5
101 à 200	1	2	3
201 à 300	3	2	5
301 à 400	5	2	7
401 à 500	6	3	9
501 à 600	4	1	5
601 à 700	—	—	—
701 à 800	—	—	—
801 à 900	1	—	1
901 à 1,000	—	—	—
1,001 à 1,500	2	3	5
1,501 à 2,000	1	—	1
2,001 à 3,000	1	—	1
3,001 à 4,000	—	—	—
4,001 à 5,000	—	1	1
5,001 à 9,000	—	—	—
9,001 à 10,000	1	—	1
10,001 à 20,000	—	—	—
	32	20	52

INDUSTRIE ET

Utilisant les Forces mo

Au 31 D6

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
Admin. des téléphones	1	0.13	—	—	<i>Report.</i>	34	70.33	89	1783.25
Abattoirs.	—	—	2	31.—	Fab ^t de cirage.	1	1.—	—	—
Ameublements	2	6.—	—	—	» de pierres fines	—	—	1	0.25
Appareils électriques	1	2.—	5	109.—	» de cigarettes	1	0.06	—	—
» de chauffage	—	—	2	15.—	» d'eaux gazeuses	20	24.40	2	3.—
Articles en étain	—	—	1	1.—	» de biscuits	1	2.50	3	27.—
Bandagistes	1	1.—	1	5.—	» de laine de bois	—	—	1	6.—
Battage de tapis	—	—	1	3.—	» de chicorée	—	—	1	1.—
Bijouterie	2	4.—	2	3.—	» de meubles	—	—	1	15.—
Blancs p ^r p. à musique	—	—	*	11.75	» de balances	1	2.—	—	—
Bois de construction	—	—	3	62.—	» de vis	—	—	*1	18.50
Bonnetterie et cravates	1	0.25	1	1.—	» de limes	—	—	1	2.—
Brasserie	—	—	9	139.—	» de clefs de montr.	—	—	*	1.—
Briqueterie.	—	—	1	3.—	» d'aiguilles	—	—	*	4.50
Buanderie	4	6.—	3	4.50	» de paille de fer	—	—	*	2.75
Cafés torréfiés	1	0.50	1	2.50	» de spiraux	—	—	2	2.—
Calandrage	2	0.64	—	—	» de cadrans	—	—	*	1.—
Chapellerie.	1	0.06	1	1.—	» de chaînes	5	9.—	—	—
Charcuterie	5	5.—	1	2.—	» d'appar ^{ts} fotogr.	—	—	*	2.—
Charronnage	1	5.70	*	5.—	» d'huiles	*	3.—	1	0.25
Chauffage et ventilat.	—	—	1	3.—	» de corsets	—	—	1	0.50
Chemin de fer.	—	—	1	10.—	» de sacs en papier	—	—	1	1.—
Chocolaterie	*	3.—	1	2.—	» de filières	—	—	1	0.50
Confiserie	1	2.—	1	1.—	Ferblanterie	2	3.—	2	4.—
Coiffeur	1	1.—	—	—	Fonderie.	—	—	3	49.—
Cour ^{tes} p ^r remontoirs	1	2.—	2	15.—	Fontaines lumineuses	—	—	1	80.—
Constr ^{ions} métalliques	—	—	2	10.—	Horlogerie	2	4.—	*4	31.—
» mécaniques	—	—	1	10.—	Imprimerie	15	22.80	7	13.—
» de charpente	—	—	1	3.—	Instrum ^{ts} de physique	—	—	3	19.—
Coutellerie	1	2.—	*	1	Lithographie	6	5.—	*	2.—
Dégrossissage d'or	—	—	*	15.—	Laiterie	3	2.25	1	5.—
Dentistes et médecins	1	0.25	—	—	Manufacture de tabacs	1	2.—	—	—
Diamantaires	—	—	*2	33.50	Marbrerie	—	—	2	16.—
Doreur-argenteur	1	1.—	—	—	Marchands de bois	14	32.80	7	20.50
Eclairage électrique	2	20.—	39	1276.—	» de graines	2	4.—	—	—
Ecole d'horlogerie	—	—	1	—	» de vins	1	1.—	—	—
Enseignement	4	7.81	2	4.—	Machines à coudre	2	0.31	—	—
Fab ^t de babouches	—	—	1	1	Mécanique	—	6.—	*6	29.50
<i>A reporter.</i>	34	70.33	89	1783.25	<i>A reporter.</i>	111	195.45	142	2110.50

ÉTABLISSEMENTS

trices du Rhône à Genève

cembre 1894.

Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression		Genre d'industrie	Basse pression		Haute pression	
	Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux		Nombre de moteurs	Force en chevaux	Nombre de moteurs	Force en chevaux
<i>Report.</i>	111	195.45	142	2110.50	<i>Report.</i>	127	222.81	166	2791.50
Menuiserie	1	1 80	3	24.—	Industriels louant des locaux avec force mot.	—	—	2	—
Monteur de boîtes	—	—	3	35.—	Restitution de force mo- trice aux usiniers	2	—	10	—
Minoterie	—	—	*2	170.—	<i>N.B.</i> Les chevaux employés sur les 14 turbines ci-dessus sont répartis plus haut suivant les industries respectives qui oc- cupent ces locaux.				
Nickelage	—	—	*1	3.—	<i>Service des eaux :</i>				
Parqueterie	—	—	1	4.—	Vannés du bâtiment des turbines	1	5.—	3	20.—
Perceur de joyaux	1	0.25	—	—	Eclairage électrique	—	—	1	5.—
Pharmacie	1	2.—	2	3.25	Atelier	1	2.—	—	—
Phototypie	—	—	1	2.50	Régulateur-compensa- teur	—	—	1	120.—
Photographe	—	—	1	0.25					
Pilerie	1	7.—	*	4.50					
Poterie	—	—	1	17.—					
Réglure de papiers	1	0.25	—	—					
Robinetterie	1	1.—	2	3.—					
Serrurerie	2	2.—	2	6.—					
Soufflerie d'orgue	1	1.—	1	4.—					
Traction électrique	—	—	2	400.—					
Tourneur	—	—	*1	2.—					
Ventilation	7	12.06	—	—					
Verre gravé	—	—	1	2.50					
<i>A reporter.</i>	127	222.81	166	2791.50	TOTAL GÉNÉRAL.	131	229.81	183	2936.50

RÉCAPITULATION

	1893		1894		Augmentation p ^r 1894		Diminution pour 1894	
	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux	Moteurs	Chevaux
Réseau, haute pression	164	2360.25	183	2936.50	19	576.25	—	—
Réseau, basse pression	123	223.49	131	229.81	8	6.32	—	—
	287	2583.74	314	3166.31	27	582.57	—	—

soit une augmentation pour 1894 de 27 moteurs et de 582.57 chevaux.

Nota. — Les industries marquées d'un (*) utilisent des ateliers à location de force motrice.

EXTRA-BUDGÉTAIRE.

Distribution de l'eau dans les quartiers populeux.

Dépensé en 1894. . . . Fr. 3 851 —

Ce compte est débité de :

58 installations faites en 1887	Fr. 22 531 30
32 " " 1888	12 223 40
21 " " 1889	8 743 —
16 " " 1890	6 277 —
21 " " 1891	8 382 —
5 " " 1892	2 050 —
8 " " 1893	2 270 50
9 " " 1894	3 851 —
<u>170 installations.</u>	<u>Fr. 66 328 20</u>

A déduire :

Moitié des recettes en 1887-93.	Fr. 18,752 20	}	Fr. 28 787 35
Plus remboursement en 1887-			
1893 de 14 avances	4 782 65		
En 1894, moitié des recettes	3 456 —		
" remboursements.	1 796 50		
	Reste		Fr. 37 540 85

Cette dépense est faite, ainsi que la suivante, conformément à la décision du Conseil Administratif en date du 29 novembre 1886.

Etablissement de la force motrice à domicile.

Il n'y a rien été établi en 1894.

Ce compte est débité de :

9 installations faites de 1887 à 1893	Fr. 11 794 60		
à déduire.			
Recettes de 1887 à 1893	Fr. 9,563 —	}	11 794 60
" de 1894.	2,231 60		
	Reste		<u>Fr. 0 000 00</u>

TRACTION ÉLECTRIQUE DES TRAMWAYS

Arrêté du Conseil Municipal en date du 22 décembre 1893

Crédit Fr. 70 000.

Il a été payé au 31 décembre 1894 sur les travaux exécutés	Fr. 57 943 65
Dont à déduire :	
Recettes en 1894 (10 % redevance annuelle pendant 3 1/2 mois)	1 406 35
Reste.	<u>56 537 30</u>

CAISSE D'ÉPARGNE DES EMPLOYÉS

Retenues faites en 1894 sur les salaires	Fr. 14 540 20
Il a été remboursé	4 813 85
Reste.	<u>9 726 35</u>
Intérêts et allocation pour 1894	289 25
Total au 31 décembre 1894	<u>10 015 60</u>

Entretien des concessions.

Dépenses de 1883 à 1893	Fr. 121 677 30
» de 1894	7 860 90
Total	<u>Fr. 129 538 20</u>
Recettes de 1883 à 1893.	Fr. 115 254 30
» de 1894	12 491 50
	} <u>127 745 80</u>
Dépensé en plus	<u>Fr. 1 782 40</u>

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE. — Dépenses du

Prévues au budget	Désignation des dépenses	1893	1894
	A. Administration.		
12,000 —	<i>a, b, c</i>) Traitements	11,800 —	12,000 —
5,000 —	<i>d</i>) Frais généraux	4,727 10	5,087 50
	B. Entretien.		
3,600 —	<i>a</i>) Traitement du chef mécanicien	3,600 —	3,600 —
3,000 —	<i>b</i>) Assurance du personnel	1,759 45	2,457 75
700 —	<i>c</i>) Indemnités pour habillements	630 30	531 50
2,000 —	<i>d</i>) Entretien des bâtiments ⁽¹⁾	2,012 80	2,246 85
2,500 —	<i>e</i>) Chauffage	2,029 50	1,682 90
1,500 —	<i>f</i>) Eclairage	1,432 65	1,767 90
1,500 —	<i>g</i>) Entretien du barrage.	2,130 40	3,808 05
33,000 —	<i>h</i>) » des pompes et turbines	37,894 85	41,471 90
500 —	<i>i</i>) » des pompes à vapeur	580 85	595 85
12,000 —	<i>j</i>) » des canalisations (basse pression) . .	3,504 15	3,485 —
	» » (haute pression) . .	10,133 60	5,118 85
	» du réservoir (Bois Bâtie)	201 95	665 15
	» » (Bessinge)	223 70	2,325 85
10,000 —	<i>k</i>) » des concessions particulières	12,458 75	7,860 90
3,000 —	<i>l</i>) » de l'outillage et des appareils électriques	3,060 75	3,448 35
2,500 —	<i>m</i>) » des compteurs en location	2,861 70	3,266 60
200 —	<i>n</i>) » des bouches à eau particulières	204 75	412 30
2,000 —	<i>o</i>) » des turbines à domicile	254 75	174 45
	» de la restitution de la force motrice. . .	2,056 45	578 45
5,000 —	<i>p</i>) » des fontaines	5,910 85	4,354 10
2,000 —	<i>q</i>) » des hydrantes	2,556 70	2,596 60
3,060 —	<i>r</i>) Contributions et assurances	—	3,117 45
	C. Travaux neufs.		
10,000 —	<i>a</i>) Canalisations nouvelles (basse pression). . . .	4,862 95	15,756 90
3,000 —	<i>b</i>) Fontaines nouvelles	3,131 90	2,183 40
	Bouches nouvelles.	1,431 15	1,065 55
3,000 —	<i>c</i>) Outillage neuf	2,468 10	2,078 95
3,000 —	<i>d</i>) Etablissement de compteurs en location	5,804 75	6,010 60
	D. Réserve.		
39,000 —	Pour l'usine de Chèvres	22,110 —	30,395 —
<u>163,000 —</u>		<u>151,834 85</u>	<u>170,144 65</u>
	Dépensé en plus de 1893

⁽¹⁾ Le bâtiment des turbines a été visité par 45734 personnes.

Service des Eaux et forces motrices.

En plus	En moins	Observations pour 1894 Motifs des augmentations de dépenses
200 —	—	conformément au budget.
360 40	—	
—	—	conformément au budget.
698 30	—	
—	98 80	
234 05	—	
—	346 60	
335 25	—	
1,677 65	—	nettoyage des berges, expériences concernant le passage des poissons.
3,577 05	—	augmentation de pompes.
15 —	—	
—	19 15	
—	5,014 75	
463 20	—	Peint les regards des prises d'air et changé les vannes de vidange.
2,102 15	—	Complément au drainage autour du réservoir.
—	4,597 85	
387 60	—	
404 90	—	
207 55	—	
—	80 30	
—	1,478 —	
—	1,556 75	
39 90	—	
3,117 45	—	
10,893 95	—	
—	948 50	
—	365 60	
—	389 15	
205 85	—	
8,285 —	—	
33,205 25	14,895 45	
14,895 45		
18,309 80		

COMPTABILITÉ BUDGÉTAIRE — Recettes du

Prévues au budget	Désignation des recettes	1893	1894
587,400 —	<i>a)</i> Produit des concessions d'eau :		
	Eau ménagère (basse pression)	215,741 20	219,629 25
	» (haute pression) Rive gauche	19,151 25	21,777 30
	» (haute pression) Rive droite	35,673 70	36,002 85
	Eau motrice (basse pression)	42,224 05	42,938 25
	» (haute pression)	239,709 95	266,986 55
	Eau industrielle (basse pression)	26,644 50	25,749 50
	» (haute pression)	12,493 90	13,542 75
12,400 —	<i>b)</i> Embranchements et location d'outils	12,312 50	12,491 50
5,000 —	<i>c)</i> Location des compteurs	5,220 55	5,978 95
1,000 —	<i>d)</i> Vente de vieux matériaux	2,983 30	2,445 45
1,700 —	<i>e)</i> Bouches à eau particulières	1,745 —	1,745 —
500 —	<i>f)</i> Vacations	404 —	353 —
10,000 —	<i>g)</i> Recette compensant les frais généraux pour des travaux exécutés pour des particuliers.	14,324 85	16,906 70
110,000 —	<i>h)</i> Produit de l'eau affectée aux services municipaux	110,000 —	110,000 —
4,000 —	<i>i)</i> Loyers divers	4,500 —	4,500 —
732,000 —		743,128 75	781,047 05

Service des Eaux et forces motrices.

Augmentat.	Diminution	Observations pour 1894
3,888 05	—	
2,626 05	—	
329 15	—	
714 20	—	
27,276 60	—	
—	895 —	
1,048 85	—	
179 —	—	
758 40	—	
—	537 85	
—	—	
—	51 —	
2,581 85	—	
—	—	
—	—	
<u>39,402 15</u>	1,483 85	
	<u>37,918 30</u>	Reçu en plus en 1894.
	<u>39,402 15</u>	

COMPTE

DE

PROFITS ET PERTES

ET

BILAN

DU SERVICE DES EAUX

ET FORCES MOTRICES DU RHONE

1894

INDUSTRIELLE

1894

RECETTES			
		Fr.	C.
Eau ménagère, basse pression	219,629	25	
" haute pression, R. Gauche.	21,777	90	
" haute pression, R. Droite .	36,002	85	
Eau motrice, basse pression	42,938	25	
" haute pression	266,986	55	
Eau industrielle, basse pression	25,749	50	
" haute pression	13,542	75	
Eau pour les services municipaux			626,626 45
Entretien des concessions et locations des outils	12,491	50	110,000 —
Location des compteurs	5,978	95	
Vente de vieux matériaux	2,445	45	
Bouches à eau particulières	1,745	—	
Vacations	353	—	
Recette compensant les frais généraux pour les travaux exécutés chez les particuliers	16,906	70	
Loyers divers	4,500	—	44,420 60
		781,047 05	

1894. VILLE DE GENÈVE Tableau des dépenses d'installations

DÉSIGNATION DES INSTALLATIONS	COUT DES INSTALLATIONS		
	au 31 Déc. 1893	en 1894	TOTAL au 31 Déc. 1894
Anciennes installations.			
1. Terrain, usine hydraulique à vapeur . . .	60,500 —	.	60,500 —
2. Barrage	71,359 75	.	71,359 75
3. Bâtiments, en l'Île	490,108 35	.	490,108 35
4. » usine hydraulique à vapeur . . .	139,034 35	.	139,034 35
5. » quai de la Poste, 2	50,000 —	.	50,000 —
6. Agrandissement de l'atelier	2,241 95	.	2,241 95
7. Réservoir Bois de la Bâtie	85,260 80	.	85,260 80
8. Passerelle sur Arve	63,568 90	.	63,568 90
9. Canalisations, basse pression	1,109,299 30	15,756 90	1,125,056 20
10. Conduite d'alimentation des machines à va- peur	74,447 75	—	74,447 75
11. Pompes et turbines	433,360 35	—	433,360 35
12. Machines à vapeur	140,488 20	—	140,488 20
13. Matériel	58,962 20	2,078 95	61,041 15
14. Compteurs en location	48,239 80	6,010 60	54,250 40
15. Prises d'eau gratuites	26,406 35	—	26,406 35
16. Avances aux propriétaires	62,477 20	3,851 —	66,328 20
17. Turbines motrices à domicile	11,794 60	5,484 50	11,794 60
18. Marchandises	92,147 05	—	97,631 55
	3,019,696 90	33,181 95	3,052,878 85
Nouvelles installations.			
1. Concession des forces motrices	35,000 —	—	35,000 —
2. Batardeaux	304,796 55	—	304,796 55
3. Digue séparative	102,521 30	—	102,521 30
4. Digue, 2 ^{me} période	24,516 65	—	24,516 65
5. Barrage à rideau	88,825 90	—	88,825 90
6. Vannes et radier en aval de l'Île . . .	81,596 60	—	81,596 60
7. » » en amont de l'Île	38,251 85	—	38,251 85
8. Restitution de la force motrice aux usiniers	62,735 70	.	62,735 70
9. Bâtiment des turbines et vannes	1,392,166 10	.	1,392,166 10
10. Pompes et turbines de 1 à 16	1,314,841 10	1,945 —	1,316,786 10
11. Machine à vapeur (transformation à h. p.)	21,945 80	—	21,945 80
12. Conduites d'alimentation	426,276 65	8,859 35	435,136 —
13. Canalisations nouvelles h. p.	1,246,790 65	48,144 35	1,294,935 —
14. Canalisation du réservoir de Bessinges .	275,030 60	—	275,030 60
15. Réservoir de Bessinges	253,275 75	—	253,275 75
16. Intérêt des capitaux engagés	159,070 55	—	159,070 55
17. Imprévu et frais généraux	63,110 10	5,663 60	68,773 70
18. Digue Jonction	47,370 60	—	47,370 60
19. Transmission électrique	39,228 10	—	39,228 10
Rachat de la Société des Eaux du Rhône, R. D.	255,600 —	—	255,600 —
» » » R. G.	47,500 —	—	47,500 —
20. Traction électrique des tramways . . .	—	57,943 65	57,943 65
21. Groupe de pompes N° 17	—	28,551 55	28,551 55
Total . . Fr.	9,300,147 45	184,289 45	9,484,436 90
A déduire : Subvention de l'Etat pour conduite d'alimentation	80,000 —	—	80,000 —
Reste . . Fr.	9,270,147 45	184,289 45	9,454,436 90
Réserve pour Chèvres
Caisse d'Épargne
Débiteurs divers
Chiffre conforme au bilan

des Forces motrices du Rhône SERVICE DES EAUX 1894

AMORTISSEMENTS			RESTE
au 31 Déc. 1893	en 1894	TOTAL au 31 Déc. 1894	à amortir au 31 Déc. 1894
			60,500 —
71,359 75		71,359 75	
393,220 10	3,600 —	396,820 10	93,288 25
36,140 —	2,780 —	38,920 —	100,114 35
10,000 —	1,000 —	11,000 —	39,000 —
135 —	2,106 95	2,241 95	—
36,689 40	1,800 —	38,489 40	46,771 40
29,246 20	1,270 —	30,516 20	33,052 70
736,264 95	11,305 —	747,569 95	377,486 25
19,357 40	1,490 —	20,847 40	53,600 35
433,360 35	—	433,360 35	—
91,174 80	49,313 40	140,488 20	—
85,099 20	10,288 60	45,387 80	15,653 35
21,996 60	4,850 —	26,846 60	27,403 80
24,110 10	2,296 25	26,406 35	—
23,534 85	5,252 50	28,787 35	37,540 85
9,563 —	2,231 60	11,794 60	—
—	—	—	97,631 55
1,971,251 70	99,584 30	2,070,836 —	982,042 85
2,800 —	350 —	3,150 —	31,850 —
22,019 55	3,073 —	25,092 55	279,703 95
7,693 05	1,030 —	8,723 05	93,798 25
1,960 —	245 —	2,205 —	22,311 65
12,620 —	1,814 —	14,434 —	74,391 90
10,381 05	1,695 —	12,076 05	69,520 55
5,435 —	781 —	6,216 —	32,035 85
18,748 20	2,580 —	21,328 20	41,407 50
91,410 80	14,140 —	105,550 80	1,286,615 30
237,486 80	55,273 —	292,759 80	1,024,026 30
6,582 25	15,363 55	21,945 80	—
134,525 —	6,150 —	140,675 —	294,461 05
150,971 40	25,185 —	176,156 40	1,118,778 60
33,170 —	5,495 —	38,665 —	236,365 60
29,978 —	5,050 —	35,028 —	218,247 75
8,385 15	1,640 —	10,025 15	149,045 40
1,644 —	670 —	2,314 —	66,459 70
1,467 —	500 —	1,967 —	45,403 60
—	3,930 —	3,930 —	35,298 10
35,784 —	5,112 —	40,896 —	214,704 —
6,650 —	950 —	7,600 —	39,900 —
—	1,406 35	1,406 35	56,537 30
—	—	—	28,551 55
2,790,962 95	252,017 20	3,042,980 15	6,441,456 75
30,000 —	—	30,000 —	—
2,760,962 95	252,017 20	3,012,980 15	6,441,456 75
.	82,062 —
.	10,015 60
.	31,439 40
.	6,564,973 75

1894

COMPTABILITÉ

Doit		COMPTÉ DE PROFITS ET PERTES	
	DÉPENSES	Fr.	C.
Frais d'exploitation		105,703	55
Amortissements		252,017	20
Intérêts sur Capital engagé au 31 décembre 1893. 3 1/2 % soit Fr. 6.509.184 50		227,821	45
Réserve pour Chèvres		30,395	—
Bénéfice net		165,109	85
		781,047	05

INDUSTRIELLE

1894

AU 31 DÉCEMBRE 1894	Avoir	
RECETTES	Fr.	C.
Abonnements, etc.	781,047	05
<hr/>		
	781,047	05

1894

COMPTABILITÉ

Actif		BILAN AU 31	
		Fr.	C.
Anciennes installations.			
Valeur des installations et marchandises		982,042	85
Nouvelles installations.			
Valeur des installations		5,459,413	90
Compte exploitation.			
Réserve pour Chèvres		82,062	—
Caisse d'épargne		10,015	60
Débiteurs divers		31,439	40
		<hr/>	<hr/>
		6,564,973	75
		<hr/>	<hr/>

INDUSTRIELLE

1894

DÉCEMBRE 1894	Passif	
Compte Capital	Fr. 6,441,456	C. 75
Compte exploitation	123,517	—
	<hr/>	<hr/>
	6,564,973	75

CHAPITRE VIII

VOIRIE

Chef de service : M. VAUCHER-GRASSET.

Dépenses.

Budget n° 46 à 51

Voté	Fr. 300 600 —	
Crédit supplém. pour égouts. »	23 100 —	
Ensemble		Fr. 323 700 —
Dépensé		» 376 505 50
Dépensé en plus		Fr. 52 805 50

Recettes.

	Prévu	Reçu
Vente de ruclons	Fr. 48 000 —	Fr. 48 000 —
Etablissement de trottoirs	» 10 000 —	» 17 112 40
Participation aux recettes de la Compagnie des tramways	» 1 500 —	» 1 826 25
	Fr. 59 500 —	Fr. 66 938 65
Reçu en plus	» 7 438 65	
Montant des recettes effectuées	Fr. 66 938 65	

L'augmentation des *recettes* porte sur *b, part des propriétaires dans l'établissement de nouveaux trottoirs*. Elle a sa contre-partie, aux dépenses, sous la rubrique *construction de trottoirs dans les nouveaux quartiers*, où le crédit budgétaire est dépassé de 14 000 fr. C'est donc un excédent net de dépense de 7 000 francs à la charge de la Ville.

Sur l'ensemble des dépenses de ce chapitre, nous avons, comme d'habitude, à constater des dépassements de crédits pour une somme relativement considérable. Encore ne parvenons-nous pas à satisfaire à toutes les exigences du public. Il faudrait pour le contenter pouvoir affecter à ces divers services des sommes bien supérieures à celles qu'alloue le budget. L'expérience montre que les crédits dont nous disposons sont insuffisants pour assurer un bon service de voirie : c'est là une observation que nous répétons chaque année et que nous ne pouvons que reproduire ici, afin de n'avoir pas à y revenir pour la plupart des articles qui suivent.

SECTION I

Administration.

Budget n° 46.

Voté	Fr. 9 300 —
Dépensé.	<u>9 235 10</u>
Dépensé en moins	<u>Fr. 64 90</u>

SECTION II

Rues.

Budget n° 47, a à k.

Voté.	Fr. 263 600 —
Dépensé	<u>317 269 05</u>
Dépensé en plus	<u>Fr. 53 669 05</u>

I

Entretien des rues pavées et asphaltées.

Budget n° 47, lettre a.

Voté.	Fr. 25 000 —
Dépensé.	<u>23 260 75</u>
Dép. en moins	<u>Fr. 1 739 25</u>

Les travaux exécutés en 1894 sur ce chapitre du budget sont peu nombreux en dehors de l'entretien proprement dit des rues et places de la ville.

Il y a lieu, toutefois, de mentionner quelques améliorations opérées l'an dernier.

Des bordures et des rigoles pavées ont été établies autour de la partie sud de la promenade Le Fort. Ce travail destiné à répondre, dans la mesure du possible, aux vœux formulés par les propriétaires riverains, sera continué dans la partie nord.

Ensuite de la modification apportée à la situation des voies du tramway sur la place Neuve, l'Administration municipale a fait établir entre le refuge du monument Dufour et l'entrée de la rue du Conseil Général une large passerelle pavée pour faciliter la circulation des piétons sur ce parcours très fréquenté.

Des rigoles pavées ont été établies sur certains points du boulevard Helvétique et de la rue de Malagnou où il n'est pas à prévoir que des trottoirs puissent être construits de longtemps. Ce travail aura pour effet d'éviter les ravines qui se produisaient en temps de fortes pluies.

L'établissement de la ligne de tramways Saconnex-Champel a entraîné la suppression de la station de voitures de place de la rue de l'Athénée. D'accord avec le Département de Justice et Police, cette station a été transférée dans la partie du boulevard Helvétique contiguë à la promenade du Pin. L'emplacement a été pourvu d'un pavage en pierres carrées, avec bordures de trottoir en granit; moyennant ces travaux, la Ville espère arriver à prévenir les trop fréquents déplacements que les voituriers se croient autorisés à effectuer suivant le temps et la saison.

Enfin, douze nouvelles passerelles pavées ont été établies sur divers points de la ville.

Le pavage en bois des rues du Marché et des Allemands, sur le parcours compris entre le Terraillet et la rue du Commerce, a été achevé dans le courant de l'été. La surface transformée s'est élevée à 1950 mètres carrés.

Pour les travaux exécutés antérieurement, le procédé d'imprégnation des bois consistait dans un trempage très sommaire, à froid, des plots de sapin. Après divers essais très concluants, la Ville a fait procéder à l'immersion prolongée des bois dans le bain d'impré-

gnation maintenu à une température de 70 à 80°. De cette façon, les bois sont pénétrés de part en part, au lieu de n'être atteints qu'à la surface. Le travail exécuté rue du Marché et rue des Allemands a été traité dans ces conditions. On peut espérer que la durée de ce pavage en sera augmentée.

A l'occasion de ce travail de réfection générale, la Compagnie des tramways a fait établir un croisement sur la place de la Fusterie.

L'entretien du pavage en bois s'est élevé à la somme de 3300 fr. et les réparations de l'asphalte comprimé de la rue du Rhône à 6000 fr. environ.

NOUVEAUX QUARTIERS. — ELARGISSEMENTS

Dans sa séance du 8 Juin 1894, le Conseil Municipal a ratifié la vente faite à M. Mieusset d'une parcelle de terrain de 29^m2 sise à front de la rue du Levant aux Pâquis.

Le Conseil Municipal a pareillement approuvé une convention passée avec M. Corte, acquéreur de l'immeuble N° 62, rue du Rhône, pour le recul de la façade de cet immeuble sur le nouvel alignement de la rue. L'emprise de 3^m 80 de superficie a été acquise par la Ville au prix de 500 fr. le mètre carré.

Une société représentée par M. Juvet, architecte, avait commencé en 1893 la reconstruction du mas d'immeubles situé à l'angle de la rue du Rhône et de la place de la Fusterie. Cette opération a été continuée en 1894 par la démolition et la reconstruction de l'immeuble N° 30. La Ville a, à cette occasion, acquis de M. Juvet une parcelle de 34^m 50 destinée à l'élargissement de la rue du Rhône; elle a cédé, en contre-partie, ses droits de propriété sur deux parcelles de 55^m2 de superficie totale prises sur le terrain de l'allée du Four et sur la cour comprise entre les N°s 22 et 30; une soule de 15 000 fr. a d'autre part été allouée à M. Juvet.

L'allée du Four se trouve ainsi fermée à la circulation publique; un mur mitoyen construit à front du passage dit allée Picot rendra également possible ultérieurement la fermeture de cette allée.

RUE CÉARD

En exécution d'engagements pris antérieurement vis-à-vis des propriétaires d'immeubles de la première partie de la rue Céard, l'Administration municipale a procédé, durant les premiers mois de l'année, à la démolition des immeubles compris dans le plan d'expropriation pour le massif s'étendant de la rue Neuve à la rue de la Croix d'or, de façon à pouvoir livrer aux acquéreurs les terrains libres de constructions.

Le canal d'égout a été établi de suite après la démolition, en sorte que la construction des nouveaux immeubles a pu être commencée dès le mois de mai.

II

Entretien spécial de la voie ferrée Rive-Neuve.

Budget n° 47, lettre b.

Voté	Fr. 3 000 —
Dépensé.	» 2 839 65
Dépensé en moins	<u>Fr. 160 35</u>

La présence des voies ferrées dans nos rues donne lieu, quel que soit le mode de pavage, à l'apparition d'ornières contiguës aux rails de la voie ; la majeure partie de la dépense qui incombe à la Ville vise la réparation de ces ornières, réparation particulièrement coûteuse dans le pavé de bois.

III

Entretien des rues macadamisées.

Budget n° 47, lettre c.

Voté	Fr. 43 000 —
Dépensé	» 50 196 35
Dépensé en plus. . . .	<u>Fr. 7 196 35</u>

En dehors de l'entretien proprement dit, il n'y a lieu de mentionner ici que la substitution du macadam au pavé rond dans la

partie de la place du Bourg-de-Four comprise entre la fontaine et le haut de la rue Verdaine; les acotés de la chaussée et les abords de la fontaine restent pavés, le milieu seul étant macadamisé.

IV

Entretien des trottoirs.

Budget n° 47, lettre *d*.

Voté	Fr. 16 000 —
Dépensé	• 19 387 70
Dépensé en plus	<u>Fr. 3 387 70</u>

La superficie de trottoirs en asphalte coulé remplacé par un dallage en ciment a atteint 4150 m², dont 2000 sur la Rive gauche et 2150 sur la Rive droite.

Cette substitution donne incontestablement de bons résultats; il y a lieu, toutefois, de réduire au strict nécessaire la pente transversale des dallages en ciment, de façon à rendre les trottoirs moins glissants.

V

Etablissement de trottoirs dans les nouveaux quartiers.

Dépenses.

Recettes.

Budget n° 47, lettre <i>e</i>		Ch. VIII, lettre <i>b</i>	
Voté	Fr. 20 000 —	Prévu	Fr. 10 000 —
Dépensé	• 34 134 55	Reçu	• 17 112 40
Dépensé en plus.	<u>Fr. 14 134 55</u>	Reçu en plus. . .	<u>Fr. 7 112 40</u>

L'essor qu'a pris, en 1894, l'industrie du bâtiment a eu son contre-coup dans l'augmentation des trottoirs nouvellement construits, dont le nombre s'est élevé à 50. D'autre part, le pavé du trottoir a été remplacé par du ciment au devant de deux immeubles de la rue de la Croix-d'Or.

VI

Sablage et arrosage des rues.

Budget n° 47, lettre *f*.

Voté	Fr. 10 000 —
Dépensé.	• 17 778 65
Dépensé en plus. . .	<u>Fr. 7 778 65</u>

L'excédent de dépenses que présente ce chapitre est dû à l'insuffisance du crédit. Le sablage des rues s'opère actuellement beaucoup plus fréquemment que par le passé ; le pavé de bois, notamment, exige des répandages périodiques de petit gravier ; il n'est donc pas à prévoir que cette dépense puisse être réduite à l'avenir.

VII

Nettoisement des rues.

Dépenses.

Budget n° 47, lettre *g*

Voté	Fr. 115 000 —
Dépensé.	• 138 471 10
Dépensé en plus. . .	<u>Fr. 23 471 10</u>

Recettes.

Ch. VIII, lettre *a*

Vente de ruclons

Prévu.	Fr. 48 000 —
Reçu	• 48 000 —

L'enlèvement des immondices devient chaque année plus onéreux par suite des exigences croissantes du public et de la difficulté d'évacuer rapidement et complètement les débris de toute nature d'une agglomération urbaine. Toutes les municipalités se posent actuellement le problème de faire disparaître les résidus de ménages par des procédés industriels ou par la combustion, mais la question ne paraît pas encore résolue d'une façon pratique.

VIII

Entretien des passages, escaliers et grilles de clôture.

Budget n° 47, lettre h

Voté	Fr. 1 000 —
Dépensé	• 1 251 60
Dépensé en plus	<u>Fr. 251 60</u>

Les escaliers de grès qui existent sur beaucoup de points de la vieille ville avaient été pourvus, une fois usés, de dallages en asphalte retenus par une bordure en fer. Ce système, satisfaisant au début, présente l'inconvénient de devenir dangereux par suite de l'usure relativement rapide de l'asphalte et de la saillie que présente alors la bordure en fer.

Ce système de marches a presque partout disparu pour faire place à des escaliers en granit offrant plus de sécurité.

Cette transformation a été étendue en 1894 à une notable partie de la rampe des Degrés de poules et à l'escalier de la place de la Madeleine.

IX

Entretien des latrines publiques et urinoirs.

Budget n° 47, lettre i

Voté	Fr 8 000 —
Dépensé	• 7 419 10
Dépensé en moins	<u>Fr. 580 90</u>

Comme les années précédentes, un certain nombre d'urinoirs ont été pourvus d'écrans et d'auvents protecteurs.

L'urinoir de la place Neuve, dont l'installation était très défectueuse, a été remplacé par une colonne lumineuse du même type que celles précédemment placées sur différents points de la ville.

Deux colonnes en fonte, à une place, ont été supprimées, l'une au Cours de Rive, l'autre à la tête, rive gauche, du pont du Mont-Blanc.

La seconde colonne qui existe encore en ce dernier point sera remplacée par un édicule plus perfectionné.

X

Noms de rues et numéros de maisons.

Budget n° 47, lettre j.

Voté	Fr. 200 —
Dépensé	» 129 60
Dépensé en moins	<u>Fr. 70 40</u>

Le nom de *Michel Roset* a été donné à la rue longeant la face nord du nouvel Hôtel des Postes.

Celui de *Daniel Colladon* à la rue ci-devant rue Neuve du Manège, dont la désignation donnait lieu à des confusions.

XI

Amortissement et intérêts des recriptions émises pour l'établissement du pavage en bois.

Budget n° 47, lettre k.

Voté	Fr. 22,400 —
Dépensé	<u>» 22,400 —</u>

L'amortissement et l'intérêt ont été payés conformément au tableau dressé à cet effet.

SECTION III

Ponts et Quais.

Budget n° 48

	Voté	Dépensé
a) Entretien des ponts et quais .	Fr. 5 000 —	Fr. 7 567 25
b) " des bateaux et chaînes de sauvetage	" 200 —	" 10 60

Crédit supplémentaire.

Le 26 juin 1894, le Conseil Municipal a voté pour la réfection du tablier des ponts de l'île (aval) un crédit de Fr. 22 000 —

La C^{ie} des tramways nous a versé suivant accord intervenu » 3 228 45

Ensemble . Fr. 25 228 45

La dépense s'est élevée y compris une retenue de garantie

Fr. 24 334 10

Total . . Fr. 30 428 45

Fr. 31 911 95

Dépensé en plus 1 483 50

Fr. 31 911 95

La réfection des trottoirs du pont du Mont-Blanc est actuellement achevée, et des dallages en ciment, à peu près inaltérables, ont remplacé les anciens trottoirs en asphalte.

Si la circulation des piétons est actuellement assurée, la chaussée, par contre, continue à présenter les défauts dont on se plaint avec raison depuis bien des années.

Des études se poursuivent actuellement en vue d'une réfection du tablier, et le Conseil Administratif espère pouvoir prochainement faire au Conseil Municipal des propositions à cet effet. La difficulté du problème réside dans le coût considérable d'une transformation rendue nécessaire par l'insuffisance de l'ossature métallique des arches et le manque d'épaisseur du tablier. Il paraît toutefois possible, par l'application du système de béton armé, d'améliorer la

situation de ce pont sans trop alourdir l'ouvrage et sans grever les finances municipales d'une dépense aussi forte que le faisaient prévoir les premières études.

La transformation du tablier des ponts de l'île, côté aval, a été exécutée simultanément avec la pose des rails du tramway Saconnex-Champel.

L'établissement de cette ligne a donné l'occasion au Département fédéral des chemins de fer d'intervenir, en subordonnant l'ouverture à l'exploitation de la nouvelle ligne à l'adoption de certaines mesures de sécurité prescrites par un règlement récent sur les ponts empruntés par les voies ferrées.

Les réserves du Département fédéral visaient moins la charge imposée au pont par les voitures du tramway que le danger résultant du passage, le long de la voie, de véhicules d'un poids exceptionnel. Les ponts de l'île, construits à une époque où l'on se contentait d'un coefficient de sécurité moins élevé que celui des règlements actuels, pouvaient avec une certaine raison prêter le flanc à la critique. On pouvait, d'autre part, répondre au Département des chemins de fer que les ponts de l'île avaient été utilisés pendant vingt années sans avoir subi la moindre trace de fatigue, et que la réparation projetée ne pouvait avoir qu'une influence salutaire sur la solidité de la chaussée, en répartissant les charges roulantes sur une plus grande surface du tablier.

L'ouverture de la nouvelle ligne à l'exploitation a finalement été autorisée moyennant l'adoption d'un règlement limitant le poids des véhicules admis à emprunter les ponts de l'île, et l'exécution de quelques travaux de consolidation que la Compagnie des tramways s'est engagée à exécuter.

La réfection de la chaussée a été opérée suivant le projet adopté par le Conseil Municipal, et le dallage en asphalte comprimé de la rue des Moulins, dont le niveau ne se raccordait plus avec celui des ponts, a été refait à neuf, de compte à demi avec la Compagnie des tramways.

Il est probable qu'avant peu une réparation analogue s'imposera pour les ponts d'amont et devra être exécutée simultanément avec une rectification d'alignement des trottoirs, à l'occasion de la transformation des quartiers de l'île.

Le pont en fer de la Coulouvrenière a été fermé à la circulation dans le courant de novembre, et il a été de suite procédé à sa démolition.

SECTION IV

Entretien des égouts.

Budget n° 49.

	Voté.	Dépensé.
a. Réparations	Fr. 5 000 —	Fr. 7 225 60
b. Nettoyage	» 4 000 —	» 2 792 90
Crédit supplémentaire pour l'égout de la rue de la Cloche (8 juin) . . .	» 1 100 —	» 1 100 —
Ensemble	Fr. 10 100 —	Fr. 11 118 50
Dépensé en plus	» 1 018 50	
Somme égale	Fr. 11 118 50	

Les travaux de l'égout, rue de la Cloche n'étant pas terminés, le compte en sera clôturé seulement en 1895.

Plusieurs tronçons d'égouts neufs à section ovoïde ont été construits en 1894, de compte à demi avec les propriétaires, en exécution de la loi du 2 juillet 1892.

Ce sont : un embranchement de 45 mètres de longueur desservant la partie nord de la rue de Cornavin.

Dans la rue de la Cloche, un égout de 100 mètres de longueur raccordé au collecteur du quai.

Un égout de 25 mètres de longueur, place de la Petite Fusterie.

Un tronçon de 38 mètres remplaçant un égout en mauvais état dans la rue Neuve du Molard.

Dans la rue de la Tour de l'Île, un tronçon de 26 mètres, dont la dépense a été portée au compte d'aménagement du quartier de l'Île.

Enfin, le canal de la rue Céard a été prolongé jusqu'à la rue de la Croix d'Or, aux termes des engagements contractés par la Ville lors de la vente des terrains bordant la nouvelle rue percée.

Tous ces égouts ont été établis dans les meilleures conditions de

durée, de pente et de fonctionnement, et à une profondeur aussi grande que possible eu égard au niveau des collecteurs des deux rives.

L'allocation d'un crédit annuel au budget municipal pour l'établissement de canaux d'égout permettra à la Ville de compléter son réseau au fur et à mesure des besoins et de la transformation des vieux quartiers.

SECTION V

Dépôts.

	Budget n° 50	Voté	Dépensé
a) Entretien et loyer	Fr. 2 000 —	Fr. 1 770 10	
b) Achat et entretien d'outils et matériel	» 2 500 —	» 3 827 70	
c) Achat de 10 tombereaux à couvercle	» 4 000 —	» 680 —	
	<u>Fr. 8 500 —</u>	<u>Fr. 6 277 80</u>	
Dépensé en moins		» 2 222 20	
Somme égale		<u>Fr. 8 500 —</u>	

Il avait été inscrit au budget de 1894 un crédit de 4000 francs pour l'achat de dix nouveaux tombereaux couverts. Nous avons mentionné dans le compte rendu de l'année dernière les critiques auxquelles donnait lieu ce type de véhicule, dont nous faisons alors l'essai. L'expérience ayant montré qu'il était d'un emploi peu pratique et que sa substitution au matériel actuel aurait compliqué notablement le service, le Conseil Administratif a renoncé à l'acquisition projetée. Mais comme, d'autre part, le mode de couverture des tombereaux en usage était fort défectueux — il consistait en de simples serpillières — nous avons prélevé sur le crédit de 4000 francs une somme d'environ 1200 francs pour l'achat de bâches, qui ont été remises aux voituriers et que ceux-ci devront entretenir et remplacer lorsqu'il en sera besoin.

Le surplus du crédit restant sans emploi, nous l'avons passé à l'exercice.

SECTION VI

Enlèvement des neiges.

Budget n° 51

Voté.	Fr. 5 000 —
Dépensé.	» 3 921 55
Dépensé en moins	<u>Fr. 1 078 45</u>

Il a été dépensé en 1894 pour enlèvement des neiges Fr. 11 764 70
dont le tiers ci-dessus est supporté par l'exercice. » 3,921 55
et le solde Fr. 7 843 15
a été porté au compte d'enlèvement des neiges à mettre en perception par les soins du Département des contributions publiques.

Une seule chute de neige, de peu d'importance, s'est produite dans le mois de janvier.

CHAPITRE IX

ÉCLAIRAGE PUBLIC

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 52,		Chapitre IX.	
Voté	Fr. 110 000 —	Prévu	Fr. 32 600 —
Dépensé . . .	» 109 475 40	Reçu	» 32 846 45
Dép. en moins	<u>Fr. 524 60</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 246 45</u>

Les becs de l'éclairage public ont subi certaines modifications par suite de l'utilisation de quelques candélabres comme supports des fils tendeurs pour les câbles électriques du tramway Saconnex-Champel, mais le nombre de ces becs n'a pas été modifié d'une façon appréciable. Quelques candélabres nouveaux ont été placés dans le voisinage de constructions neuves.

La totalité des becs d'éclairage public comprenait à la fin de 1894 :

- 553 becs de nuit entière.
- 748 » de minuit.
- 93 » d'éclairage supplémentaire d'été.
- 22 » à forte consommation.

ensemble 1416 becs, comprenant 60 lanternes Krausé à consommation de 500 litres, en augmentation de 17 sur l'année précédente.

Le montant des installations particulières de gaz effectuées par la Compagnie en 1894 et que la Ville s'est engagée à racheter à l'expiration de la concession se décompose comme suit :

Installations de colonnes montantes	Fr. 66 788 50
» de compte à demi (part de la Ville). . . .	» 5 805 45
» de 30 francs (1109).	» 33 270 —
	<u>Fr. 105 863 95</u>

Le montant des installations effectuées à partir du 1^{er} mai 1894 pour la Commune des Eaux-Vives, dans des conditions analogues, est le suivant :

Installations de colonnes montantes	Fr. 28 662 95
» de compte à demi	» 1 024 60
» de 30 francs (447)	» 13 410 —
	<hr/>
	Fr. 43 097 55

Dans sa séance du 13 avril 1894, le Conseil Municipal a ratifié la convention entre le Conseil Administratif et la Commune des Eaux-Vives pour la fourniture du gaz dans cette commune à partir du 1^{er} janvier 1896, date à laquelle expire la concession de la Compagnie du gaz. Cette convention est faite pour une durée de 30 années.

Une convention à peu près identique, passée avec la Commune du Petit-Saconnex, a été pareillement ratifiée par le Conseil Municipal en date du 20 novembre 1894, en même temps que l'accord intervenu entre la Compagnie du gaz pour le rachat des canalisations établies par elle dans la dite commune.

Les conventions conclues avec les Communes des Eaux-Vives et du Petit-Saconnex pour la fourniture du gaz d'éclairage et de chauffage stipulaient que ces communes seraient mises au bénéfice des mesures adoptées dans la Ville de Genève pour faciliter l'installation du gaz dans les maisons particulières, et que la Ville de Genève s'entendrait avec la Compagnie du gaz pour anticiper l'exécution de cette disposition, afin que les facilités qui en découlent fussent assurées aux intéressés dès la ratification du contrat.

Nous nous sommes donc adressés à la C^{ie} du Gaz pour la prier d'étendre aux deux communes l'arrangement intervenu précédemment entre la Ville et la Compagnie au sujet des installations de compte à demi, des installations dites de trente francs et de l'établissement des colonnes montantes. La C^{ie} du Gaz a bien voulu accéder à cette demande. En conséquence, les installations dont il s'agit se font, pour les Communes des Eaux-Vives et du Petit-Saconnex comme pour la Ville, dans les conditions prévues à la convention du 20 octobre 1891.



CHAPITRE X

POLICE ET SURVEILLANCE

Chef des inspecteurs municipaux : M. Ferd. ROLLER.

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Budget n° 53,		Contraventions de police.	
Voté	Fr. 26 600 —	Prévu	Fr. 4 500 —
Dépendé	» 27 801 —	Reçu	» 1 888 —
Dépendé en plus	<u>Fr. 1 201 —</u>	Reçu en plus	<u>Fr. 388 —</u>

L'augmentation de la dépense porte sur l'*Entretien des cygnes* qui a dépassé de fr. 595 40 la somme prévue en fr. 600.

De plus une somme de fr. 532 30 pour frais d'écriteaux dans les rues pour les jours de marché a été portée au débit de ce compte. Cette dépense étant d'un caractère permanent, il a été créé pour elle, au budget de 1895, une rubrique spéciale.

Pendant l'année 1894, la Police municipale a relevé 943 contraventions, soit 184 de plus qu'en 1893. Elles se répartissent comme suit :

- 180 dégradations d'édifices, promenades et cimetières.
 - 34 dépôts de balayures sur la voie publique.
 - 6 lentes non autorisées.
 - 48 enseignes placées sans autorisation.
 - 12 dépôts de matériaux non autorisés
 - 8 lavages dans les fontaines.
-
- 288 contraventions, à reporter.

288 *Report d'autre part.*

- 18 travaux sur la voie publique non autorisés.
- 28 travaux non ou mal éclairés.
- 16 travaux négligés.
- 31 stationnements d'ânes, de chevaux, sur la voie publique.
- 81 embarras divers sur la voie publique.
- 71 malpropreté des cours, allées et latrines.
- 18 transports de fumier aux heures interdites.
- 120 tapis secoués sur la voie publique.
- 22 linges étendus hors des fenêtres.
- 50 vases sans barrières sur les fenêtres.
- 28 circulation de chars et voitures dans les marchés.
 - 2 coups de feu sur la voie publique.
 - 5 animaux prohibés, tels que : poules, pigeons, lapins.
 - 6 affichages interdits.
- 50 allures défendues (chevaux).
 - 2 scandales dans les halles et marchés.
- 23 eaux répandues sur la voie publique
 - 6 neige sur les trottoirs et dépôts sur la voie publique.
 - 4 immeubles sans récipient sur la voie publique.
- 25 jets de pierres sur la voie publique.
- 11 chiens non tenus à l'attache dans la promenade du Lac.
 - 3 cardages de matelas sur la voie publique,
 - 4 pêche interdite.
 - 4 branloires surchargées.
- 11 ponts suspendus sans rebord.
- 6 échafaudages non autorisés.
- 6 transports de lavures aux heures interdites.
- 4 pour avoir uriné sur la voie publique.

943 contraventions.

Ces contraventions ont été réglées comme suit :

Annulées	158
Transmises à la Justice de paix	19
Réglées au Bureau de la Police municipale	766
Total égal	<u>943</u>

Il y a eu, en outre, 23 fourrières, objets divers abandonnés sur la voie publique : chevaux, ânes, chars, etc.

Cygnés.

Il a été donné des couples de cygnes aux municipalités de Lugano et de Fleurier, et à M. Lambert, statuaire à Ferney, à qui nous avons été heureux de pouvoir offrir un témoignage de gratitude pour sa générosité à l'égard de la Ville de Genève.

Deux paires de cygnes et un de ces oiseaux ont été vendus à des particuliers, pour une somme totale de 130 francs, qui a été portée aux recettes imprévues.

Le cygne à col noir qui nous restait s'est échappé et n'a pu être retrouvé.

CHAPITRE XI

**HALLES ET MARCHÉS
ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE**

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 54.		Chapitre XI.	
Voté.	Fr. 9 200 —	Prévu	Fr. 142 600 —
Dépensé	> 10 724 95	Reçu.	> 159 883 —
Dépensé en plus.	<u>Fr. 1 524 95</u>	Reçu en plus .	<u>Fr. 17 283 —</u>

L'excédent des dépenses porte sur *d*, *Entretien, nettoyage, etc.*, et *h*, *Eclairage*.

I

Halles et Marchés.

Inspecteur : M. Emile DECOR.

	Prévu	Reçu
a) Halles de Rive et de l'Île	Fr. 25 200 —	Fr. 26 173 55
b) Places par abonnements	> 29 000 —	> 26 857 65
c) Places au jour le jour	> 34 600 —	> 37 923 70
d) Fêtes du 31 décembre	> 7 500 —	> 7 318 60
Ensemble	<u>Fr. 96 300 —</u>	<u>Fr. 98 273 50</u>
Reçu en plus	> 1 973 50	
Somme égale	<u>Fr. 98 273 50</u>	

Le produit de chaque halle se répartit comme suit :

Halle de Rive.

Cases et magasins Fr. 11 638 --

Halle de l'île.

Cases	Fr. 10 606 --	
Greniers	• 473 --	
Emplacements libres	• 3 456 55	• 14 535 55
	<u>Ensemble .</u>	<u>Fr. 26 173 55</u>

L'état des halles a été amélioré par différents travaux utiles, entre autres par l'établissement de treillages contre les deux grilles d'entrée et par des réparations à la buvette de la halle de Rive, ainsi qu'à celle de l'île.

Pour la première fois, la rubrique *entretien* a dû prendre à sa charge la dépense pour impressions qui, jusque-là, avait été portée au compte de *frais généraux divers*.

Le nombre des jetons vendus par les agents sur les marchés est de 123 368, ayant produit fr. 37 923 70.

Ils se décomposent comme suit :

34 028 jetons à Fr. 0 10	Fr. 3 402 80
64 322 » » 0 20	• 12 864 40
6 723 » » 0 50	• 3 361 50
18 295 » » 1 --	• 18 295 --
<u>123 368 jetons</u>	<u>Fr. 37 923 70</u>

II

Locations sur la voie publique.

Percepteur: M. Moïse TRIMOLET.

	Prévu	Reçu
e) Saillies fixes et mobiles	Fr. 16 000 --	Fr. 27 087 50
f) Places devant les cafés.	• 9 000 --	• 9 770 --
g) Emplacements de kiosques	• 3 400 --	• 3 163 75
h) Places pour travaux sur la voie publique	• 6 500 --	• 7 789 50
<i>A reporter</i>	Fr. 34 900 --	Fr. 47 810 75

	<i>Report</i>	Fr. 34 900 —	Fr. 47 810 75
i) Stationnement des voitures . . .	•	1 800 —	• 2 065 80
j) Droit d'attache des bateaux à laver et à vapeur	•	1 400 —	• 1 450 —
k) Redevances diverses	•	8 200 —	• 10 282 95
Total		Fr. 46 300 —	Fr. 61 609 50
Reçu en plus	•	15 309 50	
Somme égale		Fr. 61 609 50	

La recette prévue à la lettre *g* n'a pas été atteinte par le fait de la suppression du kiosque à lait dans la promenade du Lac. Nous avons en outre dégrevé le tenancier du kiosque à marrons placé près du pont de la Coulouvrenière, les travaux nécessités pour la réfection du pont lui causant un sérieux préjudice. Nous avons autorisé l'établissement d'un kiosque à fleurs et fruits sur la plate-forme vis-à-vis le Bâtiment électoral, et tenant compte du désir exprimé par la Commission du budget, nous avons pris la décision d'augmenter, dès le 1^{er} Janvier 1896, les loyers de tous les emplacements occupés par les kiosques.

Autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique.

Le nombre des autorisations pour travaux particuliers et anticipations sur la voie publique a été, en 1894, de 4779, accusant une diminution de 82 sur l'exercice précédent.

Ces autorisations se répartissent de la manière suivante :

Enseignes nouvelles	319
• restaurées	26
• déplacées	22
Inscriptions sur murs et vitrages	55
Lanternes à gaz et électriques	41
Attributs de commerce	7
Tentes fixes et mobiles	54
Réparations de faces	54
	<i>A reporter</i> 548

	<i>Report</i>	548	
Fermetures de magasins		3	
Canaux, descentes, renvois d'eau		119	
Trottoirs, marches et seuils		4	
Terrasses, balcons, marquises		6	
Soupiraux, abat-jour, stores et volets		5	
Murs et clôtures		1	
Arcades, portes et fenêtres		24	
Démolition de bâtiments		3	
Constructions et reconstructions, dont 46 avec objets en saillie sur la voie publique		66	
Travaux journaliers et réparations sur la voie publique :			
Travaux divers		407	} 3992
• C ^{ie} du gaz		180	
• C ^{ie} d'électricité		44	
• vidange hydraulique		3186	
• peintres divers		175	
Dépôts de matériaux		8	
	Total	4779	

CHAPITRE XII

SECOURS CONTRE LES INCENDIES

Conservateur du matériel : M. Alex. Ricou.

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget N° 55.		(Droit de patente payé par les Compagnies).	
Voté. . . .	Fr. 26 450 —	Prévu. . . .	Fr. 1 800 —
Dépensé. . .	> 30 483 95	Reçu	> 1 901 25
Dépensé en plus	<u>Fr. 4 033 95</u>	Reçu en plus. .	<u>Fr. 101 25</u>

Cet excédent de dépenses porte sur toutes les rubriques à l'exception de *a*, *b* et *k*, qui par leur nature doivent rester dans les limites prévues au budget.

Le compte *Secours pour les incendies* est débiteur à nouveau de fr. 2 500. Cette somme résulte d'une avance de fr. 3 000, pour le renouvellement de l'équipement de la Fanfare municipale, avance remboursable en six annuités, dont la première est payée. — Il est créancier de fr. 1 167 80, solde disponible sur vente faite de vieux engins pour une somme de fr. 2 100.

SERVICE

Les incendies qui ont eu lieu en 1894 se classent comme suit :

	Dans la ville		Dans la banlieue		A la campagne	
	de jour	de nuit	de jour	de nuit	de jour	de nuit
Inquiétants	1	4	0	0	0	0
Peu graves	8	6	0	0	0	0

Il y a eu, en outre, 8 feux de cheminée, tous de jour, dont 2 inquiétants et 6 peu graves.

Deux fausses alertes, 1 de jour et 1 de nuit.

En résumé, 29 alertes, pour lesquelles se sont présentés 973 sapeurs, soit 14 alertes et 170 sapeurs de moins que l'année précédente.

Parmi les incendies qui se sont déclarés dans la ville, deux seulement sont à mentionner d'une manière spéciale :

Le 4 janvier, dans l'après-midi, violent feu de combles dans la maison appartenant à la Ville, rue de la Machine, 11. Cet incendie a été très difficile à éteindre par suite du froid excessif qui régnait : l'eau gelait dans les tuyaux, sur les toits; les escaliers disparaissaient sous une couche de glace, de même que les tuniques et pantalons des porte-jets. Notre matériel de courses a eu aussi beaucoup à souffrir. Plus de mille mètres de courses de chanvre ont dû être rentrées, non sans dommages, par longueur de dix mètres, ressemblant à de véritables barres de fer, au hangar du Grütli, pour y être dégelées.

Le 25 février, à 8 h. 1/2 du soir, rues de la Pépinière, des Grottes et des Amis, dans les magasins, ateliers et entrepôts appartenant à MM. Châtelet, Jaggi, Laclef, Hufschmidt, feu considérable de constructions légères, ayant fait courir un grand danger aux nombreux chantiers de bois de la rue de la Pépinière.

Il y a eu au théâtre 194 services de veilles, soit 184 représentations et 10 concerts, — 2,084 présences de sous-officiers, caporaux et sapeurs.

Les exercices aux engins, inspections et exercices d'infanterie ont eu lieu dans les conditions habituelles.

Vu les facilités de communication que donnent maintenant le téléphone et le télégraphe, et afin d'éviter des sorties inutiles et coûteuses, il a été convenu entre la Ville de Genève et les municipalités des Eaux-Vives, de Plainpalais et du Petit-Saconnex, que les pompes ne sortiraient de leurs communes respectives que sur une demande officielle de secours, comme cela se pratique déjà depuis plusieurs années pour les départs de la pompe dite « Campagnarde ». Aucune demande de ce genre n'a été faite en 1894.

PERSONNEL.

L'effectif du bataillon était, au 31 décembre 1894, de 306 hommes, soit :

Etat-major 8, y compris 5 médecins, — petit état-major 6, — les quatre compagnies, officiers, sous-officiers et sapeurs, 292.

M. Gustave Müller a été nommé lieutenant, — M. le lieutenant William Klein a été promu premier lieutenant

M. Jean Delarue, qui dirigeait depuis plusieurs années l'Union Instrumentale (fanfare des sapeurs-pompiers), ayant donné sa démission, a été remplacé par M. B. van Perck.

MATÉRIEL.

Quatre pompes moyennes et deux grosses pompes de l'ancien matériel ont été vendues l'année dernière. Le produit de ces réalisations a couvert en partie les frais d'achat de nouveaux chars de courses.

CAISSE DE SECOURS.

L'avoir de la Caisse de secours s'élève au 31 décembre 1894 à	Fr. 215 118 65
Il était au 1 ^{er} janvier de	• 214 401 06
L'augmentation en 1894 est donc de	Fr. <u>717 59</u>

Voici le détail des *recettes* :

Intérêts du fonds capital	Fr. 7 904 54
Dons et legs	• 3 305 —
Somme revenant à la Caisse sur les redevances payées par les compagnies d'assurances	• 1 901 25
Retour de secours alloués à divers sapeurs.	• 93 —
Ensemble	Fr. <u>13 203 79</u>

Report Fr. 43 203 79

Les *dépenses* ont été les suivantes :

Secours	Fr. 41,988 20	
Frais généraux	338 —	
Prime d'assurance à la caisse des pompiers suisses.	160 —	12 486 20
Excédent des recettes sur les dépenses.	Fr. 717 59	

*Caisse spéciale de Secours pour les Sapeurs ayant quitté le corps
après 15 ans de service.*

L'avoir de cette caisse était au 1 ^{er} Janvier 1894, de	Fr. 6 095 86
Il s'est augmenté d'intérêts au montant de	214 14
Le solde à nouveau est donc de	Fr. 6 310 —

CHAPITRE XIII

CONVOIS FUNÈBRES

Chef de bureau : M. Jules BOUËT

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
		Chapitre XIII.	
Voté	Fr. 70 850 —	Prévu	Fr. 95 000 —
Dépensé	• 68 393 65	Reçu	• 83 192 30
Dépensé en moins	<u>Fr. 2 456 35</u>	Reçu en moins .	<u>Fr. 11 807 70</u>

La diminution, aux dépenses, a lieu sur *frais de cercueils*. Par contre, il y a une augmentation de fr. 3,467 30 pour frais d'annonces, sans prévision inscrite au budget. Nous avons comblé cette lacune au budget de 1895, en y inscrivant une rubrique spéciale en regard de cette catégorie de dépenses.

Pendant l'année 1894, le bureau des pompes funèbres a organisé 1,188 convois, soit 86 de moins qu'en 1893.

Ils se répartissent comme suit :

	Classes	1 ^{re}	2 ^{me}	3 ^{me}	4 ^{me}	5 ^{me}	6 ^{me}	7 ^{me}	Total
Bureau central		2	25	36	70	112	160	48	453
Bureau Rive droite . .		1	4	10	24	53	48	3	143
Totaux		<u>3</u>	<u>29</u>	<u>46</u>	<u>94</u>	<u>165</u>	<u>208</u>	<u>51</u>	<u>596</u>

	Bureau central	Bureau Rive droite	Total
Report des totaux ci-dessus	453	143	596
Hospice général et Département			
de Justice et Police	321	26	347
Enfants de 0 à 1 an	85	91	176
Enfants de 1 à 13 ans.	45	24	69
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	904	284	1 188

Convois dont notre bureau n'a reçu que le prix de la fosse 432

Total général des convois inscrits au bureau. 1 620

qui se répartissent ainsi qu'il suit dans les différents lieux d'inhumation :

14	dans le Cimetière de Plainpalais.
484	» » Châtelaine.
1 080	» » St-Georges.
42	en d'autres lieux.

Total 1 620 convois.

Il y a eu, sur l'année précédente, une diminution de 10 convois pour le compte de l'Hospice général et du Département de Justice et Police.

Deux de nos porteurs, MM. Gupfert et Dupuis, sont décédés. En outre, il y a eu deux révocations.

Trois de ces porteurs seulement ont été remplacés: par MM. Pittet, Isaac Giersen, Reynier.

Les conventions passées avec MM. Erath et Luya pour le service des pompes funèbres expiraient l'année dernière. Le premier de ces entrepreneurs fournissait les cercueils; le second les chevaux, voitures et corbillards, pour les enterrements dont la Ville de Genève est chargée. Ces deux services ont été mis en soumission; le premier a été adjugé à M. Jacques Servettaz; M. Alex. Luya reste concessionnaire du second.

CHAPITRE XIV

CIMETIÈRES

Chef de Bureau : M. Jules BOUËT

Budget n° 57.

Dépenses.

	Voté	Dépendé
Cimetière de Plainpalais	Fr. 1 700 —	Fr. 1 563 —
» de Châtelaine	» 3 950 —	» 3 235 40
» de St-Georges	» 8 700 —	» 8 635 65
Crédit supplém. 26 juin 1894 pour installation dans les cimetières de Plainpalais et de Châtelaine	» 2 500 —	» 2 573 55
	<u>Fr. 16 850 —</u>	<u>Fr. 16 007 30</u>
Dépendé en moins		Fr. 842 70
		<u>Fr. 16 850 —</u>

Recettes.

	Prévu pr les 3 cimetières	Reçu
Cimetière de Plainpalais	Fr. 40 000 —	Fr. 14 600 —
» de Châtelaine		» 19 615 —
» de St-Georges		» 8 500 —
Reçu en plus	» 2 715 —	Fr. 42 715 —
	<u>Fr. 42 715 —</u>	

CIMETIÈRE DE PLAINPALAIS

Il y a eu dans ce cimetière, pendant l'année 1894, 14 inhumations, toutes d'adultes. 4 ont eu lieu dans des places réservées.

Une ancienne concession a été renouvelée pour 20 ans.

De plus, il a été accordé 3 nouvelles places comme réserves pendant vingt ans, ce qui porte à 4 les places concédées dans ce cimetière en 1894.

CIMETIÈRE DE CHATELAINE

Il y a eu dans ce cimetière, pendant l'année 1894, 484 inhumations.

Sur ce nombre, 19 ont eu lieu dans des places concédées, dont une pour 10 ans en plus du tour ordinaire, 9 pour 20 ans, 1 pour 30 ans, et enfin 4 inhumations hors la ligne ouverte.

En outre, les caveaux n^{os} 27, 28 et 29 ont été concédés comme réserves pendant 99 ans.

Les inhumations se divisent comme suit :

Adultes	311
Enfants de 3 à 13 ans	25
" de 0 à 3 ans	145
Fœtus	3
Total.	<u>484</u>

CIMETIÈRE DE ST-GEORGES

Durant l'année dernière, il y a eu, dans ce cimetière, 1 080 inhumations.

Elles se divisent ainsi :

Adultes	838
Enfants de 3 à 13 ans	40
" de 0 à 3 ans	199
Fœtus	3
Total.	<u>1 080</u>

Sept de ces inhumations ont eu lieu dans des places concédées, savoir : 6 pour 20 ans en plus du tour ordinaire, et une pour 10 ans, hors la ligne ouverte.

Enfin, il a été concédé 3 places comme réserves pendant 20 ans.

Le nombre de places concédées dans ce cimetière est donc de 10 pendant l'année 1894.

Résumé des inhumations dans les trois cimetières.

Cimetières	Adultes	Enfants		Fœtus	Total
		de 3 à 13 ans	de 0 à 3 ans		
Plainpalais . . .	14	—	—	—	14
Châtelaine . . .	311	25	145	3	484
St-Georges . . .	838	40	199	3	1 080
Total . . .	1 163	65	344	6	1 578
Inhumés en d'autres lieux					42
Total général des inhumations					1 620

dont 1 188 ont été organisées par notre bureau, et 432 par d'autres entreprises.

Nous avons mentionné plus haut l'entente intervenue entre le Conseil Administratif et la Société de crémation de notre ville, en vue de l'installation d'un four crématoire au cimetière de St-Georges.

CHAPITRE XV

DÉPENSES ET RECETTES DIVERSES ET IMPRÉVUES

<i>Dépenses.</i>		<i>Recettes.</i>	
Budget n° 58		Ch. XV.	
Voté	Fr. 14 650 —	Prévu	Fr. 4 000 —
Dépensé	» 17 571 25	Reçu	» 2 884 40
Dépensé en plus	<u>Fr. 2 921 25</u>	Reçu en moins	<u>Fr. 1 115 60</u>

I

DÉPENSES

	Prévu	Dépensé
a) Caisse d'épargne des employés .	Fr. 7 250 —	Fr. 7 613 30
b) Eclairage et chauffage des locaux d'élection	» 900 —	» 842 80
c) Entretien des tableaux électoraux.	» 500 —	» 1 974 30
d) Allocation à l'Association des inté- rêts de Genève	» 2 000 —	» 2 000 —
e) Dépenses imprévues.	» 4 000 —	» 5 140 85
	<u>Fr. 14 650 —</u>	<u>Fr. 17 571 25</u>
Dépensé en plus	» 2 921 25	
	<u>Fr. 17 571 25</u>	

Voici quelques détails concernant les dépenses de la lettre e,
Dépenses imprévues :

Ensevelissement de divers employés municipaux	Fr. 715 90
Allocations à diverses sociétés	» 1 275 —
Frais de réception, etc.	» 1 954 50
Frais judiciaires, consultations	» 373 25
Divers	» 822 20
Total	<u>Fr. 5 140 85</u>

II

RECETTES

Caisse fédérale, contraventions à la régie de l'alcool.	Fr. 850 —
Visa de certificats d'origine pour marchandises, expédiées de Genève, et taxes pour cautionnements	» 439 —
Vente de livrets de famille à l'Etat civil	» 197 40
» de catalogues des musées.	» 180 —
» de cygnes	» 130 —
» de médailles	» 25 —
Versement de diverses sociétés gymnastiques pour utilisation des locaux	» 443 —
Fournitures de bureau remboursées par M. le percepteur de la taxe municipale	» 600 —
Vente de plans de Genève	» 20 —
Total	<u>Fr. 2 884 40</u>



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRES	PAGES
I. FINANCES.	4
Résultats de l'exercice	4
Résultats généraux	8
Rescriptions générales	8
Rescriptions pour pavages en bois.	10
Restauration du temple de Saint-Pierre	13
Elargissements de rues.	14
Bains du Rhône.	15
Fonds d'assurance du Théâtre	15
Fonds de bienfaisance de la Ville de Genève	16
Taxe municipale.	18
II. ADMINISTRATION.	21
I. Rapports avec le Conseil municipal	22
II. Rapports avec les autorités fédérales et cantonales	26
1. Autorités fédérales	26
2. Autorités cantonales.	28
III. Divers	34
Etat-Civil.	47
III. ABATTOIR ET MARCHÉ AU BÉTAIL	53
IV. INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS ET INDUSTRIE	58
I. Ecoles enfantines	59
II. Ecoles primaires	61
III. Ecoles complémentaires	64
IV. Ecole d'horlogerie et de mécanique	65
V. Ecole de commerce	70
VI. Ecoles d'art.	72
VII. Collège de Genève.	75
VIII. Académie professionnelle.	76
IX. Fondation Diday	80
X. Fondation Lissignol	81
XI. Legs et dons	82
XII. Musée Rath	83

CHAPITRES	PAGES
XIII. Musée d'histoire naturelle	86
XIV. Musée des Arts décoratifs	94
XV. Collections diverses	96
XVI. Collection Fol.	101
XVII. Bibliothèque publique	104
Bibliothèques circulantes	111
XVIII. Herbar Delessert et Conservatoire botanique	113
XIX. Jardin botanique	114
XX. Chauffage et éclairage des bâtiments consacrés à l'instruction publique	116
V. THÉÂTRE ET CONCERTS	117
VI. PROPRIÉTÉS MUNICIPALES	121
I. Bâtiments	122
II. Promenades et jardins	126
III. Horloges	128
VII. SERVICE DES EAUX ET FORCES MOTRICES	129
VIII. VOIRIE	172
IX. ÉCLAIRAGE DE LA VILLE	186
X. POLICE ET SURVEILLANCE ET LOCATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE	188
XI. HALLES ET MARCHÉS	191
XII. SECOURS POUR LES INCENDIES	195
XIII. CONVOIS FUNÈBRES	199
XIV. CIMETIÈRES	201
I. Cimetière de Plainpalais	202
II. » de Châtelaine	202
III. » de St-Georges	202
XV. DÉPENSES ET RECETTES DIVERSES ET IMPRÉVUES	204



